



OCTOBRE
2023

La France dans l'Indo-Pacifique Pour une posture stratégique pragmatique

45
ifri
depuis
1979

Jérémy BACHELIER
Céline PAJON

L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une fondation reconnue d’utilité publique par décret du 16 novembre 2022. Elle n’est soumise à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité des auteurs.

ISBN : 979-10-373-0759-0

© Tous droits réservés, Ifri, 2023

Couverture : © Ambassade de France en Inde

Comment citer cette publication :

Jérémy Bachelier et Céline Pajon, « La France dans l’Indo-Pacifique. Pour une posture stratégique pragmatique », *Focus stratégique*, n° 117, Ifri, octobre 2023.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Focus stratégique

Les questions de sécurité exigent une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection ***Focus stratégique***, d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, ***Focus stratégique*** fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de recherche sur la défense (LRD).

Comité de rédaction

Rédacteur en chef : Élie Tenenbaum

Rédactrice en chef adjointe : Laure de Roucy-Rochegonde

Assistant d'édition : Rafaël Roussel

Auteur

Jérémy Bachelier est chercheur au sein du Laboratoire de recherche sur la Défense (LRD) du Centre des études de sécurité (CES) de l'Ifri, où il contribue aux études relatives à la région Indo-Pacifique et aux enjeux maritimes, sécuritaires, capacitaires et stratégiques français.

Céline Pajon est chercheure, spécialiste du Japon et de l'Indo-Pacifique à l'Ifri depuis 2008. Elle analyse les évolutions de la politique étrangère et de défense japonaise. Ses recherches couvrent également les relations internationales et la géostratégie de la région Indo-Pacifique. Elle pilote le programme de recherche sur l'Océanie de l'Ifri, mis en place en 2022. Céline Pajon est par ailleurs chercheure associée à la Japan Chair de la Vrije Universiteit Brussels (VUB) et chercheure associée au Canon Institute for Global Studies (CIGS) à Tokyo.

Résumé

Le choc du pacte de sécurité AUKUS, signé entre les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni en septembre 2021, a mis en évidence les limites et contradictions diplomatico-militaires de la posture stratégique de la France dans l'Indo-Pacifique : d'une part, une posture équilibrée difficilement tenable dans un contexte de forte dégradation sécuritaire et, d'autre part, un fossé entre les ambitions et le niveau d'engagement opérationnel dans cette région.

Alors que la rivalité sino-américaine atteint aujourd'hui son paroxysme et que la probabilité d'un affrontement dans la région semble plus importante que jamais, cette étude plaide pour un recalibrage de la posture stratégique de la France dans l'Indo-Pacifique, fondé sur un recadrage réaliste des ambitions et une analyse de ses intérêts fondamentaux et des menaces qui pèsent sur eux.

La stratégie indopacifique de la France vise à protéger ses intérêts souverains, réduire les risques d'instabilité dus aux tensions interétatiques, à l'expansion chinoise, aux risques transversaux, mais aussi à peser sur l'équilibre stratégique de la région, en s'appuyant sur les notions de « puissance d'équilibre(s) » et de « troisième voie », au-delà des seuls États-Unis et de la Chine. La France dispose de nombreux atouts pour agir dans cette zone : ses territoires insulaires et maritimes, ses forces prépositionnées, ses déploiements militaires polyvalents ainsi que ses nombreux partenaires locaux. Elle doit cependant encore relever un certain nombre de défis pour clarifier une posture diplomatique qui est parfois mal comprise et qui l'enferme dans l'étau sino-américain, mettre en adéquation ses ambitions et ses moyens, toujours insuffisants au vu des missions et des élongations, et renforcer son ancrage régional, notamment par la clarification de ses relations à ses territoires d'outre-mer.

La détérioration de l'environnement sécuritaire en Indo-Pacifique constitue une menace considérable pour les intérêts français et européens. Paris doit prendre toute la mesure des conséquences globales qu'aurait une crise majeure. Quatre zones à haut risque de conflit se distinguent particulièrement pour les intérêts de la France : le détroit de Taïwan, la mer de Chine méridionale, le pourtour de la péninsule coréenne et le nord de l'océan Indien (autour de la question iranienne). Les enjeux de sécurité maritime, de sécurité environnementale et de gestion des communs (océans, espace), qualifiés de risques de sécurité non traditionnels, sont par ailleurs déjà sources de tensions croissantes et constituent des facteurs de conflit à moyen terme.

Ces crises potentielles en Indo-Pacifique impacteraient fortement le transport maritime, l'approvisionnement énergétique et le flux numérique et poseraient à la France *a minima* un triple défi : la protection de ses territoires ultramarins et de ses ressortissants, la sécurisation des flux maritimes ainsi que la crédibilité de son rôle de puissance au sein de l'Indo-Pacifique et plus largement la préservation de son statut sur l'échiquier international.

Au regard de ces enjeux stratégiques et des facteurs de risques, cette étude considère qu'il serait souhaitable de faire évoluer l'approche stratégique française vers davantage de pragmatisme. Agir comme une « puissance d'équilibres » doit rester une aspiration idéaliste et céder le pas à une posture plus pragmatique, notamment face aux États-Unis. Cette posture de clarté permettrait à la France de s'associer à des initiatives ou regroupements pertinents et efficaces. Paris devrait également s'efforcer de se coordonner systématiquement avec ses territoires d'outre-mer pour la définition et mise en œuvre de son approche indopacifique. Par ailleurs, la posture de défense en Indo-Pacifique devrait notamment s'appuyer sur une progressive montée en puissance capacitaire, une réforme de la gouvernance, spécialement en Asie-Pacifique où l'organisation actuelle est peu lisible, ainsi que sur une densification et un renforcement de ses points d'appui aéromaritimes, indispensables à la crédibilité et la résilience de l'action des forces armées françaises dans la région. Enfin, la question du rôle de la France – et plus largement de l'Union européenne – en cas de conflit majeur dans cette région nécessiterait d'être anticipée.

Plusieurs recommandations sont formulées dans cette étude, avec pour objectif de clarifier, rationaliser et renforcer la posture stratégique française dans l'Indo-Pacifique :

Dimension diplomatique

- **Clarifier la ligne diplomatique dans la rivalité sino-américaine** : agir comme une « puissance d'équilibres » doit rester une aspiration idéaliste et céder le pas à une posture plus pragmatique, notamment vis-à-vis des États-Unis.
- **Renforcer la notion de puissance partenariale** : une posture de clarté permettrait à la France de s'associer à des initiatives ou regroupements pertinents et efficaces, et d'être plus proactive dans la mise en place de réseaux et de clusters.
- **Renforcer la coordination avec les collectivités d'outre-mer**, en prenant en compte leurs préoccupations et en les intégrant à la définition et la mise en œuvre de la stratégie française en Indo-Pacifique.
- **Repenser le mode de représentation des territoires d'outre-mer dans les organisations régionales et dialogues internationaux.**

Dimension militaire

- **Ajuster et simplifier la gouvernance interarmées en Asie-Pacifique** par une redéfinition des zones de responsabilité des autorités militaires.
- **Travailler à l'établissement de réels points d'appui** aéromaritimes à Singapour, en Inde, en Australie et au Japon pour soutenir logistiquement les déploiements menés dans le nord de l'Indo-Pacifique.
- **Améliorer les capacités des forces de souveraineté** en positionnant dans les meilleurs délais des bâtiments de surface dotés de capacités accrues, notamment en matière de lutte anti-sous-marine, et en développant une filière drone de surface comme sous-marine, permettant d'améliorer la surveillance de l'immense domaine maritime français en Indo-Pacifique.
- **Agir face à la contestation des espaces maritimes par un dialogue et un soutien, opérationnel comme juridique, renforcés avec les pays du Sud-Est asiatique** : sécurité maritime, lutte contre la pêche illégale et la pollution maritime, soutien accru face aux catastrophes naturelles ou humanitaires.
- **Développer des pôles régionaux de sécurité maritime** en océan Indien et en Asie du Sud-Est.
- **Anticiper une crise majeure et le rôle de la France dans cette région** avec le possible déploiement d'un groupe aéronaval dans le nord de l'océan Indien avec les pays européens en mesure d'y contribuer (Italie et Royaume-Uni en particulier).

Executive Summary

The impact of the AUKUS security pact signed between Australia, the United Kingdom, and the United States in September 2021 highlighted the limitations and contradictions in France's strategic posture in the Indo-Pacific. Firstly, there is a precarious balancing act that is challenging to sustain in a context of deteriorating security. Secondly, there exists a gap between France's ambitions and its level of operational commitment in this region.

As the Sino-American rivalry reaches its peak and the likelihood of a high-intensity conflict in the region seems greater than ever, this report advocates for a pragmatic recalibration of France's strategic posture in the Indo-Pacific. This adjustment should be grounded in a realistic reframing of ambitions and an analysis of France's core interests, along with the threats that loom over them.

France's current Indo-Pacific strategy aims to safeguard its sovereign interests, mitigate the risks of instability stemming from interstate tensions, Chinese expansion, and cross-cutting threats, while also influencing the region's strategic balance. This final objective is intended to be achieved by assuming the role of a "balancing power" (*puissance d'équilibre(s)*) and presenting a distinct third way, separate from the United States and China. France possesses several assets that support its engagement in this region: its overseas land and maritime territories, its prepositioned forces, consistent military deployments, and a considerable number of local partners. However, France must address numerous challenges. It needs to clarify its ambiguous diplomatic stance, which currently entraps it within the Sino-American dynamics. France also needs to align its ambitions with its military resources, which remain inadequate given the scope of the missions and the expanse of the region. Furthermore, it must bolster its regional presence, notably through redefined and streamlined relationships with its overseas territories.

The deteriorating security environment in the Indo-Pacific region poses a substantial threat to French and European interests. Paris must fully grasp the global implications of a major crisis. Four high-risk areas for high-intensity conflict stand out as particularly pertinent to French interests: the Taiwan Strait, the South China Sea, the periphery of the Korean Peninsula, and the northern Indian Ocean (linked to the Iranian issue). Maritime security, environmental security, and the management of shared resources (oceans, space), termed non-traditional security risks, are already sources of escalating tensions and constitute factors of medium-term conflict. These potential Indo-Pacific crises would significantly affect maritime transportation, energy supply, and digital communication flows.

A major crisis in the Indo-Pacific would thus pose a triple challenge for France: safeguarding its overseas territories and the well-being of its citizens, securing maritime flows – encompassing both commerce and energy – and upholding the credibility of its role as a power in the Indo-Pacific, alongside its standing on the global stage.

Given the strategic stakes and risks, France must shift its strategic approach towards greater pragmatism. Acting as a “balancing power” should remain an idealistic aspiration and give way to a more pragmatic stance, particularly concerning its relationship with the United States. This clarified posture would enable France to engage in relevant and effective initiatives or groupings. Furthermore, France should make consistent efforts to involve its overseas territories in formulating and implementing the French approach in the Indo-Pacific.

The defense posture should notably be based on enhanced capabilities, reformed governance—especially in the Asia-Pacific region where the current organization lacks clarity—as well as greater access to aerial and maritime facilities in the region. These elements are essential for establishing the credibility of the actions of the French armed forces. Lastly, the question of France’s role in the event of a major conflict in the area needs to be anticipated.

Recommendations are presented in this report, with the aim of clarifying, streamlining, and strengthening the French strategic posture in the Indo-Pacific:

Diplomatic dimension

- **Clarifying the French diplomatic stance in the Sino-American rivalry:** Acting as a “balancing power” should remain an idealistic aspiration and give way to a more pragmatic stance, especially in relation to the United States.
- **Enhancing the role of France as a convening power (*puissance partenariale*):** A clear posture would enable France to engage with relevant and effective initiatives or groupings, even if initiated by Washington, and to take a more proactive approach in establishing networks and clusters.
- **Strengthening coordination with French overseas territories,** taking into account their concerns and associating them to the definition process and implementation of the French strategy in the Indo-Pacific.
- **Rethinking the way French overseas territories are represented in regional organizations and international dialogues.**

Military dimension

- **Adjust and streamline inter-armed forces governance in the Asia-Pacific** by redefining the areas of responsibility for different military authorities.
- **Work on establishing access to air and maritime support facilities** in Singapore, India, Australia, and Japan to provide logistical support for deployments conducted in the northern Indo-Pacific.
- **Enhance the capabilities of our sovereignty forces** by expeditiously positioning surface vessels with increased capacities, particularly in anti-submarine warfare, and by developing a surface and underwater drone program to enhance surveillance of the vast French maritime domain in the Indo-Pacific.
- **Address the contested maritime spaces through strengthened dialogue, operational as well as legal support with Southeast Asian countries**, on issues such as maritime security, combating illegal fishing and maritime pollution, increased assistance during natural or humanitarian disasters.
- **Develop regional maritime security hubs in the Indian Ocean and Southeast Asia.**
- **Anticipate a major crisis and the role of France** in this region, in order to potentially implement the deployment of an aircraft carrier group in the northern Indian Ocean, with capable European countries (especially Italy and the United Kingdom).

Sommaire

INTRODUCTION	12
FORCES ET FAIBLESSES DE LA POSTURE FRANÇAISE DANS L'INDO-PACIFIQUE	16
Comment le concept d'Indo-Pacifique vint à la France	16
Genèse et principes de la posture française en Indo-Pacifique.....	19
<i>Protéger les intérêts français.....</i>	<i>20</i>
<i>Réduire les risques d'instabilité.....</i>	<i>22</i>
<i>Peser sur l'avenir stratégique de la région et restaurer l'influence de la France</i>	<i>24</i>
Atouts : présence, capacités, déploiements et partenariats	25
<i>Une présence ancienne dans la région</i>	<i>26</i>
<i>Des déploiements variés et polyvalents</i>	<i>28</i>
<i>De nombreux partenariats</i>	<i>31</i>
Des faiblesses encore significatives.....	34
<i>Un héritage historique complexe</i>	<i>34</i>
<i>Des capacités limitées et des élongations importantes</i>	<i>36</i>
<i>Une posture politique ambiguë.....</i>	<i>40</i>
CRISES POTENTIELLES ET FACTEURS DE RISQUES	44
Principaux risques de conflits de haute intensité	45
<i>Le risque de conflit dans le détroit de Taïwan</i>	<i>47</i>
<i>Les tensions en mer de Chine méridionale</i>	<i>50</i>
<i>La menace nord-coréenne</i>	<i>51</i>
<i>Le risque d'embrasement des tensions avec l'Iran</i>	<i>53</i>
Les principaux risques de conflictualité sur le moyen terme.....	54
<i>Risques multidimensionnels de sécurité maritime</i>	<i>54</i>
<i>Déstabilisation régionale liée au changement climatique</i>	<i>56</i>
Anticiper les effets des crises potentielles en Indo-Pacifique	58
<i>Un transport maritime perturbé.....</i>	<i>58</i>
<i>Des approvisionnements énergétiques contrariés</i>	<i>59</i>
<i>Des coupures de flux de données numériques.....</i>	<i>60</i>

VERS UNE POSTURE PRAGMATIQUE POUR LA DEFENSE FRANÇAISE ... 63

Agir dans les champs de la coopération et de la compétition..... 63

Clarifier la ligne politique dans la rivalité sino-américaine 64

Ajuster la gouvernance interarmées et les zones de responsabilités... 66

Ajuster et renforcer les points d'appui et les partenariats 71

Renforcer l'intégration des collectivités territoriales..... 75

Zones grises : agir face à la contestation des espaces maritimes..... 77

Participer au renforcement des capacités des pays du sud-est asiatique... 77

Développer un pilier régional de sûreté maritime en Asie..... 78

Investir les enceintes régionales ou minilatérales de sûreté maritime..... 80

Soutenir les alliés en matière de « connaissance et anticipation » 81

Anticiper les lignes d'action en cas d'affrontement..... 81

*L'impératif de souveraineté : renforcer les bases arrière
des territoires ultramarins..... 82*

*Quel(s) engagement(s) réaliste(s) de la France et de l'UE
en cas de conflit ? 83*

Protéger les lignes de communication maritime..... 84

CONCLUSION 86

Introduction

La vaste région indopacifique qui s'étend, dans sa définition française, des côtes orientales de l'Afrique aux côtes occidentales du continent américain est aujourd'hui identifiée comme une zone stratégique décisive. Devenue le moteur économique du monde avec 60 % de la population mondiale et 60 % du produit intérieur brut mondial (PIB), elle est aussi un espace où les normes internationales sont de plus en plus remises en cause, de la Corée du Nord à la mer de Chine méridionale.

Foyer de tensions interétatiques nourries par des différends territoriaux et des défis transverses, comme les impacts du réchauffement climatique, la piraterie ou la prolifération nucléaire et balistique, l'Indo-Pacifique est également l'arène où se joue le futur ordre mondial façonné par la rivalité sino-américaine. Alors que les défis s'y multiplient, les conditions de coopération y sont devenues plus difficiles. L'architecture régionale de sécurité s'y est fragmentée, avec l'émergence d'une multitude de cadres de coopération plus ou moins ouverts et formels ainsi que des dynamiques de compétitions stratégiques qui compliquent les efforts de coordination multilatérale, pourtant indispensables pour assurer la stabilité.

Dans pareil contexte, une douzaine de pays ont progressivement mis en place des stratégies spécifiquement dédiées à l'Indo-Pacifique. Les grands principes et objectifs de la France ont été énoncés dans le discours fondateur du président Emmanuel Macron à Garden Island (Australie) en 2018¹, puis déclinés en 2019 par les ministères des Armées et des Affaires étrangères². Premier pays européen à adopter une stratégie indopacifique, la France est aussi le seul à y avoir des intérêts de souveraineté. Puissance résidente du fait de ses territoires d'outre-mer³, elle bénéficie en effet du second domaine maritime le plus étendu de la zone (environ 9 millions de km²) et dispose de plus de 7 000 militaires déployés en permanence dans cette région.

Si la France suit avec attention les défis posés par la Chine, elle veille cependant à ne pas inscrire son action dans le cadre d'une approche confrontationnelle, et défend pour l'Indo-Pacifique un modèle alternatif

1. « Discours à Garden Island, base navale de Sydney », Élysée, 3 mai 2018.

2. « Stratégie française en Asie-Océanie à l'horizon 2030, Vers un espace asiatique indopacifique inclusif », ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2018, disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr.

3. Les îles de Mayotte et de La Réunion, les îles Éparses et les Terres australes et antarctiques françaises dans l'océan Indien, ainsi que la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française et l'île de Clipperton dans l'océan Pacifique.

aux approches américaine et chinoise. Selon la ligne officielle, la stratégie française, refusant de se laisser enfermer dans une logique de blocs, repose avant tout sur la préservation d'un espace ouvert et inclusif fondé sur le respect du droit international et le multilatéralisme.

Le terme de « puissance d'équilibre(s) », usité à de nombreuses reprises par le président Macron et mentionné dans la *Revue nationale stratégique* en 2022⁴, fait l'objet d'interrogations de la part de certains partenaires et alliés, dans la mesure où il trace l'idée d'une « troisième voie » tout en récusant celle « d'équidistance » entre les grandes puissances⁵. Cette posture est parfois difficile à lire par les acteurs concernés, pesant en retour sur les actions d'influence de la France, la promotion de ses intérêts et la structuration de ses partenariats.

Les limites et contradictions de l'approche française dans l'Indo-Pacifique ont d'ailleurs été mises en évidence par l'épisode de tension apparu en septembre 2021 lors du lancement du partenariat de sécurité AUKUS (de l'anglais : *Australia, United Kingdom* et *United States*)⁶. Ce pacte militaire tripartite avait alors mis en lumière d'une part la posture équilibrante de la France dans un contexte de forte dégradation sécuritaire, et d'autre part la ligne de fracture entre les ambitions françaises et le réel niveau d'engagement opérationnel dans cette région. Un certain nombre d'analyses, y compris françaises, soulignent ces faiblesses structurelles et pointent le risque d'une atteinte progressive à la crédibilité de la France dans la région⁷. Nous constatons d'ailleurs, un an après AUKUS, que Paris n'avait pas réellement fait évoluer sa stratégie de défense dans la région⁸.

Pourtant, la rivalité sino-américaine atteint aujourd'hui son paroxysme et la perspective d'un affrontement dans la région semble plus

4. « Je veux qu'en 2030, la France ait conforté son rôle de puissance d'équilibres, unie, rayonnante, influente, moteur de l'autonomie européenne et qui assume ses responsabilités en contribuant, en partenaire fiable et solidaire, à la préservation de mécanismes multilatéraux fondés sur le droit international », Préface d'Emmanuel Macron, *Revue nationale stratégique*, 28 novembre 2022, disponible sur : www.sgdsn.gouv.fr.

5. Notamment dans le discours aux ambassadeurs de septembre 2022, disponible sur : www.elysee.fr et d'août 2023 : « Nous avons une volonté de dialoguer avec tous et de bâtir une diplomatie de confiance, d'équilibres au pluriel, et pas d'équidistance, permettant de construire des solutions concrètes face aux défis que j'évoquais et cette fragmentation en marche », disponible sur : www.elysee.fr.

6. AUKUS est un pacte de sécurité militaire tripartite formée par l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni, rendu public le 15 septembre 2021.

7. C. Pajon, « Indo-Pacifique : refonder l'engagement français après AUKUS », Ifri, 2022, disponible sur : www.ifrimaps.org ; « La stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », Rapport d'information n° 285, Sénat, 25 janvier 2023, disponible sur : www.senat.fr ; M. Duchâtel, « La crédibilité de la France dans l'Indo-Pacifique : premières pistes », Institut Montaigne, mai 2023, disponible sur : www.institutmontaigne.org ; A. Bondaz, « La France, une puissance d'initiatives en Indo-Pacifique », Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS), 15 novembre 2022, disponible sur : www.frstrategie.org.

8. J. Bachelier et C. Pajon, « France et AUKUS : Rebondir pour relever les défis du Pacifique », *Briefing de l'Ifri*, Ifri, 3 novembre 2022.

sérieuse que jamais. La détérioration de l'environnement sécuritaire dans la région indopacifique constitue une menace considérable pour les intérêts français et européens⁹. Si l'effort de dissuasion et de riposte militaire en Indo-Pacifique repose essentiellement sur les États-Unis, Paris doit pourtant prendre toute la mesure des conséquences globales qu'aurait une crise majeure, un blocus ou un conflit dans le détroit de Taïwan, en Corée du Nord, en mer de Chine méridionale ou dans le nord-ouest de l'océan Indien. De telles situations poseraient à la France *a minima* un triple défi : la protection de ses territoires ultramarins et de ses ressortissants, la sécurisation des flux maritimes – commerciaux et énergétiques – ainsi que la crédibilité de son rôle de puissance de l'Indo-Pacifique et la préservation de son statut sur l'échiquier international.

Cette étude plaide pour un recalibrage de la posture stratégique de la France dans l'Indo-Pacifique, fondé sur une analyse de ses intérêts fondamentaux et des menaces qui pèsent sur eux, ainsi qu'un recadrage réaliste des ambitions. Si la notion de « puissance d'équilibres » peut demeurer un idéal, porté au plus haut niveau de l'État en écho à la politique traditionnelle de « grandeur », la mise en œuvre stratégique doit se recentrer sur des objectifs réalistes et atteignables : la protection de ses intérêts de souveraineté, la participation à la stabilité régionale de la zone et la possibilité d'intervention en cas de conflit (intérêt de puissance). Dans le champ militaire, une telle entreprise, déjà ambitieuse, gagnerait alors à s'appuyer sur une montée en puissance capacitaire, une révision des structures de commandement et la densification des points d'appui, autant d'éléments indispensables à la crédibilité et la lisibilité de la France dans la région.

Une telle approche devrait notamment permettre d'envisager une approche *ad hoc* auprès des plateformes de coopération déjà existantes, desquelles la France s'est par le passé volontairement exclue par crainte d'être perçue comme partie prenante d'une « coalition antichinoise » – telles que le Quad¹⁰, AUKUS ou « *Partnership in the Blue Pacific*¹¹ » –, selon les principes même de flexibilité et d'inclusivité par ailleurs prônés par la stratégie indopacifique française.

9. Une crise militaire régionale pourrait potentiellement menacer les territoires français de la région. En outre, la France et l'Union européenne maintiennent d'importants intérêts économiques dans la zone qui seront mis à mal par une déstabilisation impliquant une désorganisation des chaînes de production et d'approvisionnement d'éléments critiques pour son industrie, ainsi que du transport maritime. Les pays de l'Indo-Pacifique représentent un tiers du commerce total de l'UE avec des pays non européens. 30 % des échanges commerciaux transitent par ailleurs par la mer de Chine méridionale.

10. Le Quad est un dialogue stratégique entre les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Australie. Voir par exemple : « The Spirit of the Quad », Quad Leaders' Joint Statement, Virtual Summit, 12 mars 2021, disponible sur : www.au.usembassy.gov.

11. « Statement by Australia, Japan, New Zealand, the United Kingdom, and the United States on the Establishment of the Partners in the Blue Pacific (PBP) », Maison-Blanche, 24 juin 2022, disponible sur : www.whitehouse.gov.

Après un rappel de la posture stratégique actuelle de la France dans l'Indo-Pacifique, de ses atouts et de ses limites, cette étude s'attacherait à mettre en lumière les zones potentielles de crises et de conflictualité ainsi que les facteurs de risques en Indo-Pacifique, puis proposerait quelques recommandations et pistes de réflexion pouvant permettre une posture de défense plus adaptée au regard des intérêts français et européens dans cette région.

Forces et faiblesses de la posture française dans l'Indo-Pacifique

La présence et les capacités de défense de la France dans l'Indo-Pacifique revêtent une importance stratégique pour la protection de ses intérêts. Considérant que nulle puissance ne peut seule y assurer la stabilité, Paris y prône la coopération et les échanges, et tente d'y faire entendre sa voix, en promouvant l'Indo-Pacifique comme un « espace ouvert, libéré de toute forme de coercition et fondé sur le respect du droit international et du multilatéralisme¹² ». Si la France dispose de nombreux atouts pour agir dans cette région – à commencer par ses territoires insulaires et maritimes, ses forces prépositionnées et ses nombreux partenaires –, elle doit cependant relever un nombre important de défis pour clarifier sa posture diplomatique, mettre en adéquation ses ambitions et ses moyens, et ainsi y renforcer sa crédibilité.

Comment le concept d'Indo-Pacifique vint à la France

Le terme d'Indo-Pacifique émerge dans son acception géopolitique au mitan des années 2000, dans le contexte du rapprochement entre le Japon et l'Inde, et souligne le continuum maritime économique et sécuritaire des océans Indien et Pacifique¹³. En 2007, le premier ministre japonais Shinzo Abe évoque¹⁴ ainsi devant le Parlement indien « la confluence des deux océans », décrivant l'émergence d'une nouvelle aire allant du Pacifique à l'océan Indien, au sein de laquelle le Japon entend multiplier les partenariats¹⁵. Cette notion met l'accent sur le rôle prépondérant des flux, au cœur du processus de mondialisation. La même année, quatre États se présentant comme des « démocraties maritimes » (Japon, États-Unis, Australie et Inde) se retrouvent au sein du « Dialogue stratégique quadrilatéral » ou « Quad ». Lors de son second mandat

12. « L'espace indopacifique : une priorité pour la France », ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, septembre 2022, disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr.

13. C. Pajon, « La coopération maritime nippo-indienne : réinvestir l'Asie par la mer », *Politique étrangère*, vol. 74, n° 3, Ifri, septembre 2009, p. 637 à 648, disponible sur : www.cairn.info.

14. A. Shinzo, « Confluence of the Two Seas », discours au Parlement de la République indienne, 22 août 2007, disponible sur : www.mofa.go.jp.

15. J. Bachelier, « Vers une région indopacifique », *Revue Défense Nationale*, 23 février 2018, disponible sur : www.defnat.com.

(2012-2020), Shinzo Abe présente la première stratégie pour un Indo-Pacifique libre et ouvert (*Free and Open Indo-Pacific*), en 2016, se posant en alternative libérale au projet chinois de « Nouvelles routes de la soie » déployé par Xi Jinping depuis 2013.

En Australie, le Livre blanc sur la Défense¹⁶ évoque dès 2013 « l'arc indopacifique », formé par les dynamiques géostratégiques régionales. Rory Medcalf, professeur à l'Australian National University, estime alors que le renforcement des liens économiques et sécuritaires entre le Pacifique occidental et l'océan Indien crée un seul système stratégique, et que l'Australie doit se penser comme un acteur majeur de cette région en raison de sa double façade maritime. Il met en avant la nécessité pour Canberra de se rapprocher de New Delhi, avec l'idée sous-jacente de diluer le poids régional de la Chine¹⁷.

En Inde, alors que chercheurs et militaires se réfèrent à l'Indo-Pacifique depuis la fin des années 2000¹⁸, ce n'est qu'en 2012 que le Premier ministre Manmohan Singh évoque¹⁹ le concept pour la première fois lors d'un sommet avec l'ASEAN, soulignant qu'« une région indopacifique sûre et prospère est fondamentale pour le progrès et la prospérité de l'Inde ».

L'administration Trump s'approprie pour sa part le concept japonais « d'Indo-Pacifique libre et ouvert » en 2017, se différenciant alors du « pivot vers l'Asie » préalablement porté par le gouvernement Obama. Le commandement militaire du Pacifique (US PACOM), basé à Hawaï, est ainsi rebaptisé mi-2018 « commandement de l'Indo-Pacifique » (*United States Indopacific Command* - US INDOPACOM) – symbolisant l'approche militaro-centrée des États-Unis dans cette région. L'administration Trump se distingue alors par son désintérêt pour le multilatéralisme, son retrait du Partenariat transpacifique²⁰ et porte une attention toute particulière à sa rivalité avec la Chine. L'approche indopacifique de Washington se veut alors davantage orientée sur les

16. « Defense White Paper 2013 », Australian Government, Department of Defense, 2013, disponible sur : www.apd.gov.au.

17. R. Medcalf, « The Indo-Pacific: What's in a Name? », *The American Interest*, 10 octobre 2013, disponible sur : www.the-american-interest.com.

18. G. Kurana, « Security of Sea Lines: Prospects for India-Japan Cooperation », *Strategic Analysis*, vol. 31, n° 1, janvier 2007, p. 139-153 ; R. Mohan, « S. Manthan: Sino-Indian Rivalry in the Indo-Pacific », Carnegie Endowment for International Peace, 2012.

19. M. Singh, « Opening Statement by Prime Minister at Plenary Session of India-ASEAN Commemorative Summit », Ministry of External Affairs, Government of India, 20 décembre 2012, disponible sur : www.mea.gov.in.

20. En janvier 2017, peu de temps après son entrée en fonction en tant que 45^e président des États-Unis, Donald Trump annonce le retrait des États-Unis du Partenariat transpacifique (TPP), un accord commercial négocié avec onze autres pays de la région Asie-Pacifique. Le TPP avait pour objectif de créer un vaste espace économique dans la région en uniformisant les normes et standards commerciaux, afin d'écrire les règles du jeu international de manière libérale et contrebalancer les ambitions chinoises.

intérêts nationaux des États-Unis (« *America First* ») que sur la défense de l'ordre international libéral. Le gouvernement Biden reprend ensuite la stratégie indopacifique en réinjectant du multilatéralisme et en replaçant les partenariats stratégiques et les alliances régionales au cœur de l'approche américaine de contrepoids face à la Chine²¹.

La France observe avec intérêt la diffusion de ce nouveau concept géostratégique. Pour autant, le Livre blanc de la Défense et de la Sécurité nationale de 2013²² ne l'évoque pas et ne se penche pas tant sur la façade orientale de l'Asie que sur les océans Indien et le Pacifique océanique, présentant la France comme « puissance souveraine et acteur de sécurité dans l'océan Indien et dans le Pacifique²³ ». La même année, lors du Dialogue Shangri-La organisé à Singapour, le discours du ministre de la Défense de l'époque, Jean-Yves Le Drian, présentant la France comme une « puissance de l'Asie-Pacifique », est accueilli avec un certain scepticisme. L'amiral chinois Li Ji résume²⁴ alors la pensée dominante : « pour nous, la France c'est en Europe ».

Dans les années qui suivent, l'image de la France dans la région s'améliore. Paris est invité à renforcer son engagement stratégique à la faveur d'accords de défense majeurs avec l'Inde et l'Australie, en 2016. L'accord de septembre 2016 avec New Delhi porte sur 36 avions de chasse *Rafale*, alors qu'en juillet de la même année le groupe français DCNS (aujourd'hui Naval Group) remporte le « contrat du siècle » d'une valeur de 39 milliards de dollars pour fournir 12 sous-marins d'attaque à propulsion classique à la marine australienne d'ici 2050²⁵. Cet accord de long terme, et la redynamisation des deux partenariats stratégiques signés dès 1998 avec l'Inde et en 2012 avec l'Australie, confirment alors l'ambition française dans la région. Au cours de la période 2008-2017, la région asiatique élargie représente 29 % du total des commandes d'armements français²⁶.

Si le concept d'Indo-Pacifique avait du sens pour la Marine nationale et la communauté stratégique française, il a seulement commencé à influencer le cercle plus large des décideurs politiques vers 2013-2015. Le phénomène de « maritimisation du monde²⁷ » est alors convoqué pour

21. « Indo-Pacific Strategy of the United States », Maison-Blanche, février 2022, disponible sur : www.whitehouse.gov.

22. « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013 », 29 avril 2013, disponible sur : www.vie-publique.fr.

23. *Ibid.*, p. 29.

24. S. Kaufmann, « La France peut-elle devenir une puissance de l'Asie-Pacifique ? », *Le Monde*, 2 juin 2013.

25. A. Bauer, « Année 2016 atypique pour les exportations d'armes », *Les Echos*, 7 mars 2017.

26. « Rapport au Parlement 2018 sur les exportations d'armement de la France », ministère des Armées, juin 2018, p. 15, disponible sur : www.defense.gouv.fr.

27. La notion de « maritimisation du monde » fait référence à l'importance croissante des océans et souligne le rôle crucial des voies de communication, du commerce maritime, de l'exploration des ressources océaniques et de la sécurité maritime. Les océans ne sont pas seulement des frontières,

justifier un intérêt croissant de la France pour cette région clé : « l'Asie-Pacifique se caractérise notamment par l'importance de ses espaces maritimes et des voies de communication qui les traversent, de la mer Jaune jusqu'au golfe Arabo-Persique. Celles-ci sont vitales tant pour les nations européennes qu'asiatiques et constituent la principale veine jugulaire de la mondialisation²⁸ ».

En 2016, un rapport du Sénat examinant les relations franco-australiennes et le rôle de la France dans le « Nouveau Monde » note la pertinence du concept d'« Indo-Pacifique » pour décrire le continuum économique et sécuritaire formé par les deux océans contigus, reliant l'Europe à l'Asie, et appelle à la mise en place d'une stratégie indopacifique française. Celle-ci est conceptualisée en 2019 par les ministères des Affaires étrangères et de la Défense, après avoir été pour la première fois officiellement évoquée en 2018 lors du discours du président Macron à Garden Island²⁹.

Le concept d'Indo-Pacifique reste éminemment géopolitique et reflète d'abord les intérêts et ambitions des pays qui s'en saisissent. Ainsi, si la France a une définition géographique élargie de la zone (des côtes orientales de l'Afrique à l'ensemble de l'océan Pacifique), les États-Unis n'y incluent pas l'ouest de l'océan Indien, placé sous la responsabilité opérationnelle du *Central Command* (CENTCOM)³⁰ – et non d'INDOPACOM. Contrepoids ou endiguement, les stratégies liées à l'Indo-Pacifique, aussi plurielles soient-elles, ont cependant en commun d'être nées en réaction aux phénomènes de déstabilisation engendrés par l'expansion chinoise dans la région.

Genèse et principes de la posture française en Indo-Pacifique

Trois préoccupations majeures ont motivé la mise en place d'une stratégie indopacifique française : d'abord, protéger les intérêts souverains de la France dans la région ; ensuite, réduire les risques d'instabilité dus aux tensions interétatiques, à l'expansion chinoise et aux risques transversaux ; enfin peser, en tant que puissance internationale responsable, sur l'avenir stratégique de la région.

mais aussi des connecteurs qui lient les régions et les continents. Voir par exemple : « Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans », Rapport d'information n° 674 (2011-2012), Sénat, déposé le 17 juillet 2012, disponible sur : www.senat.fr.

28. « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense, direction des affaires stratégiques (DAS), avril 2012.

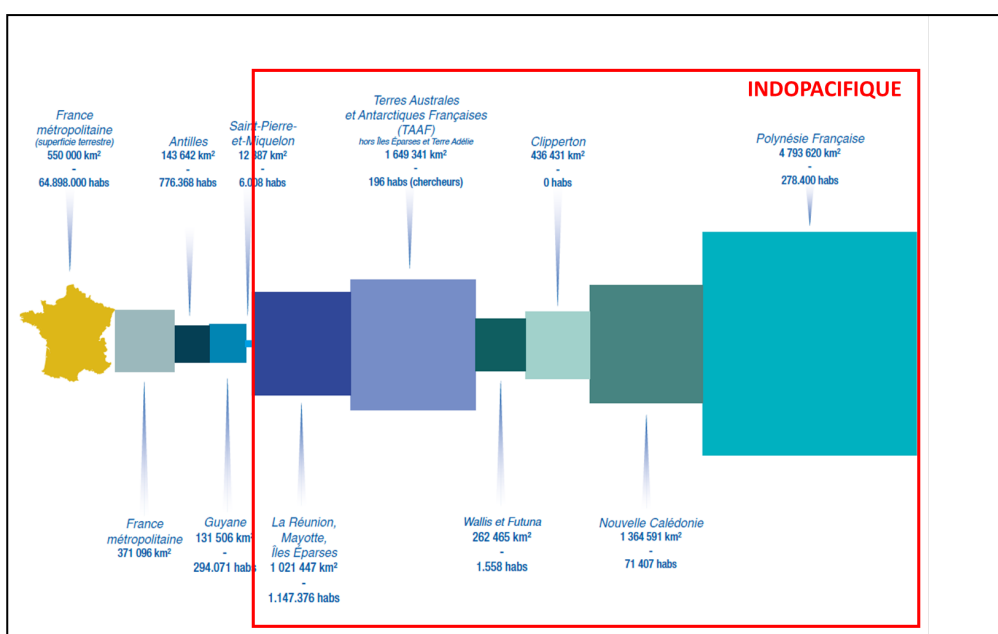
29. « Stratégie française en Indo-Pacifique », ministère des Armées, disponible sur : www.defense.gouv.fr.

30. La zone de responsabilité s'étend de l'Afrique du Nord-Est à l'Asie centrale et du Sud en passant par le Moyen-Orient. « CENTCOM Area of Responsibility », U.S. Central Command, disponible sur : www.centcom.mil.

Protéger les intérêts français

À la différence d'autres pays européens, l'Indo-Pacifique relève d'abord pour la France d'un enjeu de souveraineté et de protection des territoires ultramarins et de leurs domaines maritimes associés, puisque 90 % du domaine maritime français se trouve dans la région indopacifique³¹. Il s'agit également pour Paris d'assurer la protection de ses ressortissants – les plus de 1,6 millions de Français d'outre-mer ou les plus de 200 000 Français vivant dans de nombreux pays de cette région – et, selon les documents officiels, de contribuer activement à la stabilité du voisinage de ses territoires ultramarins, à leur développement durable et à leur prospérité.

Schéma n° 1 : Surfaces des zones économiques exclusives de la France dans le monde



Source : État-major de la marine.

Au-delà de ces intérêts que l'on peut qualifier de « fondamentaux », plusieurs évolutions géostratégiques ont attiré l'attention des autorités françaises au cours de la dernière décennie, faisant craindre pour leurs intérêts dans la région. Au premier rang de ces préoccupations se trouvent l'expansion maritime chinoise dans les mers de Chine orientale et méridionale, et les risques qu'elle pose pour la liberté de navigation et la résolution pacifique des différends³². L'ouverture d'une importante base chinoise à Djibouti en 2017 avait par ailleurs suscité une vive

31. Le domaine maritime de la Polynésie française représente à lui-seul près de 4,8 millions de km² et est aussi vaste que l'ensemble de l'Europe.

32. La posture chinoise est une contestation ouverte de traités qu'elle a elle-même signé et ratifié, tels que la Convention des Nations unies sur le Droit de la mer.

préoccupation. Les risques posés par la mise en œuvre depuis 2013 des Nouvelles routes de la soie, notamment le mécanisme de surendettement des pays en développement ainsi que la dépendance économique et politique qui en résulte, ont par la suite convaincu les ministères des Affaires étrangères et de l'Économie de la nécessité de mieux définir les intérêts nationaux et la stratégie vis-à-vis de la Chine, y compris dans l'Indo-Pacifique³³.

La *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale* de 2017³⁴ identifie les risques liés à la montée en puissance de la Chine, autant en termes d'ambition (« devenir la puissance dominante en Asie » et « égaler ou surpasser la puissance américaine »), que de renforcement militaire (« [Le budget militaire de la Chine] est aujourd'hui plus de quatre fois supérieure à celui de la France ») ou de remise en cause de l'ordre fondé sur des règles de droit (« la mer de Chine demeure le théâtre privilégié de l'affirmation de la puissance chinoise où Pékin invoque des “droits historiques” »). La *Revue Nationale Stratégique* de novembre 2022³⁵ précise la vision française d'une Chine « rival systémique » et note avec inquiétude la convergence stratégique croissante de Pékin avec Moscou.

Le président Macron a par ailleurs souligné à plusieurs reprises, en particulier lors de ses visites dans les territoires français de la région, les risques d'une hégémonie chinoise et de pratiques prédatrices. Cela lui permet de réaffirmer la légitimité de la souveraineté française sur ses territoires ultramarins³⁶. Lors de sa tournée historique dans le Pacifique insulaire en juillet 2023, il évoque³⁷ ainsi la Chine (sans la nommer explicitement) en faisant référence à la « prédation des grandes puissances », aux pratiques de pêche illégale, aux « nombreux prêts aux

33. A. Ekman, F. Nicolas, C. Pajon, J. Seaman, I. Saint-Mézard, S. Boisseau du Rocher et T. Kastouéva-Jean, « La France face aux Nouvelles Routes de la soie chinoise », *Études de l'Ifri*, Ifri, octobre 2018 ; « Les nouvelles routes de la soie », *Trésor-éco*, n° 229, Direction générale du Trésor, ministère de l'Économie et des Finances, octobre 2018, disponible sur : www.tresor.economie.gouv.fr.

34. *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* 2017, octobre 2017, disponible sur : www.vie-publique.fr.

35. *Revue nationale stratégique* 2022, novembre 2022, disponible sur : www.sgdsn.gouv.fr.

36. « Dans cette région du globe, la Chine est en train de construire son hégémonie pas à pas [...], si nous ne nous organisons pas, ce sera quand même bientôt une hégémonie qui réduira nos libertés, nos opportunités et que nous subirons ». Discours du président de la République Emmanuel Macron sur la Nouvelle-Calédonie à Nouméa, 5 mai 2018, disponible sur : www.elysee.fr ; Évoquant la Chine sans la nommer, à Papeete : « Mais je vous le dis très clairement, dans les temps qui s'ouvrent, malheur aux petits, malheur aux isolés, malheur à celles et ceux qui vont subir les influences, les incursions de puissances hégémoniques qui viendront chercher leur poisson, leurs technologies, leurs ressources économiques. » Discours du président de la République à Papeete, Tahiti, 28 juillet 2021, disponible sur : www.elysee.fr ; À Nouméa, le 26 juillet 2023 : « Si l'indépendance, c'est de choisir demain d'avoir une base chinoise ici ou d'être dépendant d'autres flottes, bon courage ! Ça ne s'appelle pas l'indépendance », Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie et l'Indo-Pacifique, à Nouméa le 26 juillet 2023, disponible sur : www.vie-publique.fr.

37. Discours du président de la République, Port Vila, 27 juillet 2023, disponible sur : www.elysee.fr.

conditions léonines [qui] étranglent littéralement les développements » et en dénonçant « en Indo-Pacifique, et tout particulièrement en Océanie, de nouveaux impérialismes qui apparaissent et une logique de puissance qui vient menacer la souveraineté de nombreux États, les plus petits, souvent les plus fragiles ». La stratégie de la France dans cette zone est donc d'abord guidée par une grande vigilance à l'égard de la Chine³⁸.

La sécurité environnementale, la protection de la biodiversité et des océans et la préservation des ressources marines³⁹, énergétiques⁴⁰ et minières⁴¹ sont également des enjeux structurants pour la France dans cette région, en particulier en raison de l'immensité du domaine maritime de ses territoires ultramarins⁴².

Réduire les risques d'instabilité

L'expansion maritime de la Chine dans la région est un facteur d'instabilité, au moins à deux titres.

D'abord, la stratégie chinoise de « fait accompli » a permis à Pékin de prendre pied, de poldériser puis de militariser plusieurs îlots de la mer de Chine méridionale revendiqués par le Vietnam et les Philippines. Ce développement constitue un inquiétant précédent puisqu'il remet en cause la primauté du droit sur la force et menace la liberté de navigation. En 2016, lors du Dialogue Shangri-La à Singapour, Jean-Yves Le Drian soulignait la nécessité de décourager les coups de force unilatéraux en mer de Chine, par crainte que de telles actions ne s'étendent à d'autres régions comme en mer Méditerranée⁴³. Sans prendre officiellement parti sur les contentieux de souveraineté, Paris déploie régulièrement ses navires en mers de Chine méridionale et orientale, à la faveur notamment des missions *Jeanne d'Arc* ou par le biais des frégates de surveillance de classe

38. H. Meijer, « Pulled East. The Rise of China, Europe and French Security Policy in the Asia-Pacific », *Journal of Strategic Studies*, 2021.

39. L'Indo-Pacifique abrite certaines des pêcheries les plus riches au monde, mais la surpêche et la pêche illégale menacent ces ressources. La mise en place de pratiques de pêche durables est essentielle pour préserver les stocks de poissons à un niveau stable.

40. L'Indo-Pacifique possède des ressources énergétiques au fort potentiel, notamment des gisements de pétrole et de gaz en mer de Chine méridionale, dans le golfe du Bengale et en mer d'Arafura. L'exploitation de ces ressources soulève cependant des questions de souveraineté, de partage des ressources et d'impact environnemental.

41. Les fonds marins de l'Indo-Pacifique recèlent de minéraux précieux tels que les nodules polymétalliques. L'exploitation minière sous-marine soulève cependant de nombreuses préoccupations environnementales dans cette région en raison des effets de ces exploitations sur des écosystèmes marins particulièrement fragiles.

42. Voir N. Regaud, « Politique de sécurité climatique du ministère des Armées en Indo-Pacifique : un puissant vecteur de coopération internationale », *Les Champs de Mars*, n° 35, février 2020, pages 199 à 209, disponible sur : www.cairn.info ; A. Bondaz et A. Thaite, « Prendre en compte les enjeux de sécurité environnementale en Indo-Pacifique », *Revue Conflits*, 6 mars 2023.

43. J.-Y. Le Drian, « Statement for the fourth plenary session: The challenges of conflict resolution, 15th Asia Security Summit », The IISS Shangri-La Dialogue, Singapore, 5 juin 2016, disponible sur : www.iiss.org.

Floréal basées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. En juin 2019, le porte-avions *Charles de Gaulle* avait également accosté à Singapour et avait navigué jusqu'au Golfe de Thaïlande. La ministre française des Armées Florence Parly déclarait alors que la France continuerait à défendre le droit international de manière « stable, non conflictuelle mais obstinée⁴⁴, » considérant que toute perturbation des voies maritimes serait dramatique pour la sécurité économique et commerciale de l'Europe⁴⁵.

Le second facteur d'instabilité est le rapport de force en faveur de la Chine dans la région. La France cherche donc à « renforcer l'autonomie stratégique » ou « la souveraineté » de ses partenaires en Asie du Sud-Est – activement courtisés par la Chine comme par les États-Unis – en fournissant des équipements de défense ainsi qu'une assistance au développement sur les questions environnementales et de santé⁴⁶. Outre l'expansion de la Chine, les autorités françaises considèrent en effet la montée en puissance de la rivalité sino-américaine comme un facteur d'instabilité en soi⁴⁷.

La stratégie indopacifique vise donc également à contrer les effets négatifs de cette polarisation croissante en favorisant une approche multipolaire et multilatérale⁴⁸ régie par l'état de droit comme l'expliquait Jean-Yves Le Drian, alors ministre des Affaires étrangères, en 2021 : « au-delà de toute logique de blocs, nous avons l'intention de défendre une troisième voie dans l'Indo-Pacifique pour répondre aux bouleversements actuels avec toutes les puissances de bonne volonté⁴⁹ ». La France n'est donc pas alignée sur la politique américaine élaborée sous l'administration Trump et globalement poursuivie par l'administration Biden, perçue par Paris comme trop militarisée et conflictuelle envers Pékin : « la France refuse les deux extrêmes : refus de toute naïveté quant au comportement de la Chine ; refus d'un alignement sur une politique de confrontation qui alimenterait les tensions⁵⁰ ». Il s'agit en définitive de

44. F. Parly, « Allocution au Shangri-La Dialogue », 1er juin 2019.

45. L'importance de l'Indo-Pacifique sur le marché français est dorénavant de l'ordre de 20 % et a presque doublé en 20 ans. L'augmentation du trafic maritime au cours des 20 dernières années a été tirée par la seule Asie (le flux transatlantique est resté stable durant cette même période).

46. Voir : « Partenariats de la France dans l'Indo-Pacifique », ministère français des Affaires européennes et étrangères, avril 2021, p. 8-9, disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr.

47. « La stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique », 2021, p. 10, disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr.

48. La France fait partie de la Commission de l'océan Indien, de l'Indian Ocean Naval Symposium (IONS), du West Pacific Naval Symposium (WPNS), de l'Indian Ocean Rim Association, du South Pacific Defence Ministers' Meeting (SPDMM), du Heads of Asian Coast Guard Agencies Meeting (HACGAM), est partenaire de dialogue du Forum des îles du Pacifique et partenaire de développement de l'ASEAN.

49. « Partenariats de la France dans l'Indo-Pacifique », ministère français des Affaires européennes et étrangères, avril 2021, p. 8-9, disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr.

50. « Entretien avec Emmanuel Macron, candidat à l'élection présidentielle », *Magazine DSI*, avril 2022, disponible sur : www.areion24.news.

défendre un ordre multipolaire permettant à la France et à l'Europe de suivre leur propre voie tout en ménageant un espace de dialogue avec Pékin⁵¹.

Enfin, les enjeux de sécurité dite « non traditionnelle », tels que les impacts du changement climatique, pèsent de manière croissante sur la stabilité de la zone, fragilisant les populations, retardant le développement et aiguisant les rivalités interétatiques pour l'accès aux ressources naturelles. La France considère que pour répondre à de tels enjeux transnationaux, une démarche inclusive et la recherche permanente de coopération internationale restent indispensables⁵².

Peser sur l'avenir stratégique de la région et restaurer l'influence de la France

La région indopacifique regorge également d'intérêts que l'on peut qualifier « de puissance » pour Paris. Il s'agit notamment de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'organisation des Nations unies, contribue en effet aux missions sous mandat de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Asie, et participe en particulier à la surveillance de l'embargo contre la Corée du Nord⁵³.

La France soutient également le respect du droit international⁵⁴, en particulier la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), et participe à la stabilité stratégique de cette région par le déploiement régulier de capacités aéronavales, notamment dans les mers de Chine méridionale et orientale, dans le détroit de Taïwan et dans le nord de l'océan Indien⁵⁵.

Un autre enjeu d'influence pour la France dans sa vocation à se poser comme acteur international de premier plan est la régulation des nouveaux domaines, tels qu'internet, les océans, le spatial mais aussi les

51. Voir la visite d'État du président Macron en Chine du 5 au 7 avril 2023.

52. S. Banerjee et P. Basu, « Strengthening Partnerships to Counter Non-Traditional Security Threats in the Indo-Pacific », *Special Report*, n° 185, ORF, 3 mars 2022, disponible sur : www.orfonline.org.

53. La France participe à la « North Korea Enforcement Coordination Cell » depuis le Japon, coalition ad hoc sous leadership américain de contrôle de l'embargo mis en place contre la Corée du Nord, sous mandat de l'ONU.

54. C. Monteiro Da Silva, « Falü zhan : la “guerre du droit”, une version chinoise du *lawfare* ? », *Raisons politiques*, vol. 85, n° 1, 2022, disponible sur : www.cairn.info ; A. Férey, « Vers une guerre des normes ? », *Focus stratégique*, n° 108, Ifri, avril 2022.

55. La Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) donne en effet à chaque État le droit de naviguer et d'opérer en dehors des eaux territoriales et dans les détroits internationaux, et la France applique ce droit sans pour autant mener d'opérations conflictuelles, telles que les *Freedom of Navigation* (FONOP) dans les eaux des îles poldérisées par la Chine dans les Spratleys ou les Paracels, à la différence notamment des États-Unis.

nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle⁵⁶. Elle doit être non seulement proactive mais aussi porter une voix originale, pour rester un acteur géopolitique pertinent dans l'ordre mondial façonné par la rivalité sino-américaine.

La stratégie de la France en Indo-Pacifique relève donc d'une « anxiété géopolitique⁵⁷ » face aux évolutions des rapports de force internationaux. S'il s'agit d'abord pour la France de défendre ses intérêts dans la région, l'Indo-Pacifique est aussi perçu comme l'occasion de réaffirmer son rang. C'est cette dimension constructiviste qui permet en partie d'expliquer l'écart entre la rhétorique officielle d'une « priorité » indopacifique pour la France et la réalité des ressources disponibles pour s'y engager concrètement⁵⁸.

L'approche française de l'Indo-Pacifique, particulièrement sous la présidence d'Emmanuel Macron, repose donc d'abord sur le sentiment d'une crise profonde de l'ordre mondial et du cadre multilatéral de 1945, et est alimentée par le désir « d'empêcher le duopole sino-américain, la dislocation, le retour des puissances régionales hostiles⁵⁹ ». Compte tenu du rôle du facteur chinois dans la genèse de l'approche française dans l'Indo-Pacifique, cette approche dite « d'équilibre(s) » a cependant envoyé un message confus quant à l'ambition et au rôle de Paris dans la région, aux partenaires comme aux compétiteurs.

Atouts : présence, capacités, déploiements et partenariats

La France dispose de nombreux atouts pour agir dans l'Indo-Pacifique : sa présence ancienne dans la région et ses territoires insulaires et maritimes d'abord, ses forces prépositionnées et ses déploiements militaires polyvalents ensuite. Enfin, Paris peut s'appuyer sur ses nombreux partenaires stratégiques dans la zone.

56. Cf. récent sommet sur le financement Nord-Sud, sommet de l'ONU sur les océans.

57. Voir l'ouvrage d'Isabelle Saint-Mézard, *Géopolitique de l'Indo-Pacifique*, Paris, PUF, 2022. Elle emprunte le concept d'« anxiété géopolitique » à Chengxin Pan, et la définit comme une anxiété chronique qui touche à l'« être ontologique » des États, c'est-à-dire leur identité et leur récit national.

58. J.-J. Roche, « La France et l'universel », *Annuaire français des relations internationales (AFRI)*, Volume I, 2000, disponible sur : www.afri-ct.org. Jean-Jacques Roche parle à propos de la pratique française d'une « diplomatie schizophrène » qui s'efforce en permanence de résoudre dialectiquement les contradictions nées de la cohabitation entre la recherche d'horizons nouveaux (prestige et puissance, prétention à l'universalisme) et la défense d'intérêts immédiats.

59. « La doctrine Macron : une conversation avec le président Macron », *Le Grand Continent*, 16 novembre 2020, disponible sur : www.legrandcontinent.eu.

Une présence ancienne dans la région

La présence française dans la région est ancienne et remonte à la colonisation de l'île de la Réunion (ancienne île Bourbon) au XVII^e siècle⁶⁰. Au XIX^e siècle, la France établit des colonies et des protectorats : des territoires tels que l'Indochine (Vietnam, Laos, Cambodge), Madagascar, la Nouvelle-Calédonie et une partie de la Polynésie passent alors sous contrôle français. Les mouvements de décolonisation au XX^e siècle, avec des affrontements parfois longs et sanglants en Indochine (1946-1954), marquent ensuite le recul de la présence française.

La France reste toutefois membre de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est) jusqu'en 1964 et joue un rôle important pendant la guerre du Vietnam, avec notamment le discours de Phnom Penh en 1966 et l'accueil des pourparlers de paix à Paris de 1968 à 1973⁶¹. Dans l'océan Pacifique, la présence française perdure, mais est marquée par des controverses, notamment liées aux essais nucléaires des années 1960-1970 et en 1995, ainsi que par des événements tels que les accords de Matignon dans les années 1980 ou l'indépendance des Nouvelles-Hébrides (aujourd'hui le Vanuatu). Dans l'océan Indien, la France a été expulsée de Diego Suarez en 1976, entraînant le rapatriement des forces françaises à La Réunion. L'indépendance des Comores en 1977 a soulevé la question du statut de Mayotte, tout en interrogeant la persistance des Terres australes et antarctiques françaises.

L'engagement français en Asie est donc à « éclipses⁶². » La perte d'influence de la France dans la région est considérée comme problématique alors que les pays asiatiques connaissent une forte croissance économique. Bien que l'Asie ait été qualifiée de « nouvelle frontière » de la politique étrangère française à partir de 1993, le réengagement de la France dans la région est resté limité⁶³, marqué par le vote en faveur de l'embargo contre la Chine après les manifestations de la place Tian'anmen en 1989, et les ventes de frégates à Taïwan. La politique asiatique de la France dans les années 2000 reste sino-centrée, avec le soutien du président Chirac à l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce et la signature d'un partenariat stratégique avec Pékin en 2003. Le président Hollande (2012-2017) a par la suite encouragé

60. P. Bonnichon, P. Geny et J. Nemo (dir.), *Présences françaises outre-mer (XVI^e-XXI^e siècles). Tome I - Histoire : périodes et continents*, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Karthala Editions, 2012.

61. P. Journoud, *De Gaulle et le Vietnam (1945-1969)*, Paris, Tallandier, mai 2011.

62. « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », Rapport d'information n° 723 (2013-2014), Sénat, déposé le 15 juillet 2014, disponible sur : www.senat.fr.

63. R. Dorient, « Un septennat de politique asiatique : quel bilan pour la France ? », *Politique étrangère*, vol. 67, n° 1, Ifri, 2002.

la diversification des partenariats économiques et stratégiques en Asie, évoquant un « pivot asiatique à la française⁶⁴ ».

De la présence coloniale française ne restent cependant que des « confettis d'empire⁶⁵ », des territoires aux statuts diversifiés dont certains servent de points d'appui à une présence militaire. Les activités militaires menées depuis ces points d'appui englobent à la fois des opérations liées à l'Action de l'État en mer⁶⁶ (AEM) dans les zones maritimes des territoires ultramarins, ainsi que des déploiements spécifiques dédiés à la surveillance maritime et des activités de diplomatie navale dans le reste de l'Indo-Pacifique. Les forces de souveraineté ont également un rôle essentiel, non seulement dans la formation professionnelle – grâce au service militaire adapté – mais aussi par le biais d'unités rotatives spécialisées. Ces forces de souveraineté accomplissent également des missions de service public, supervisent des opérations de transport aérien et participent au renseignement régional.

Les territoires français sont souvent considérés par le ministère des Armées comme des atouts en raison de leur localisation géographique et de leur capacité à relayer la puissance française en Indo-Pacifique, souvent assimilés à des « porte-avions » géopolitiques. À l'inverse, le ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay) a plutôt eu tendance à négliger ces territoires, tandis que le ministère des Outre-mer se concentrait davantage sur la gestion sociale. Les collectivités locales et leurs habitants remettent en question ces visions stratégiques imposées depuis la métropole, ceux-ci souhaitant légitimement participer activement à l'élaboration de la stratégie française en Indo-Pacifique.

Les territoires ultra-marins français sont par ailleurs qualifiés par l'Union européenne (UE) de « régions ultra périphériques⁶⁷ » (RUP) ou « pays et territoires d'outre-mer⁶⁸ » (PTOM), selon qu'ils soient ou non parties intégrantes de l'Union européenne. La France rencontre des difficultés pour faire valoir les intérêts de ses territoires à Bruxelles, qui considère que les enjeux de ces territoires sont principalement français et

64. H. Terres, « La France et l'Asie : l'ébauche d'un "pivot" à la française ? », *Notes de l'Ifri*, n° 75, Ifri, avril 2015.

65. E. Tenenbaum, M. Paglia et N. Ruffié, « Confettis d'empire ou points d'appui ? L'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté », *Focus stratégique*, n° 94, Ifri, février 2020.

66. « Action de l'État en mer », Secrétariat général de la mer, disponible sur : www.gouvernement.fr.

67. Les RUP sont des régions situées très loin du continent européen, mais qui font partie intégrante de l'UE. Actuellement, les RUP de l'UE sont les départements français d'outre-mer de Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, ainsi que les Açores et Madère au Portugal et les îles Canaries en Espagne. Ces régions bénéficient de certains avantages, tels que l'accès aux fonds européens pour le développement régional.

68. Les PTOM sont des territoires dépendants de certains États membres de l'UE, mais ne sont pas partie intégrante de l'UE. Ils ont un statut particulier et sont soumis aux politiques de coopération et d'assistance de l'UE. La France a plusieurs PTOM, principalement situés dans le Pacifique insulaire (Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

que l'essentiel des États membres de l'UE ne sont pas concernés par les problématiques spécifiques des RUP et PTOM. Pourtant, considérant leurs richesses naturelles (marines, minières) et les solutions qu'ils peuvent apporter au développement durable des îles océaniques, ces territoires pourraient devenir des vitrines de l'UE dans la région, voire des pôles d'excellence et d'innovation⁶⁹, au-delà de l'intérêt de leur emplacement géographique.

Les ports des territoires ultramarins français se situent par ailleurs sur des routes maritimes secondaires d'intérêt croissant et qui pourraient à terme devenir des hubs régionaux de premier plan. C'est d'ailleurs déjà le cas du grand port maritime de La Réunion, préféré à l'île Maurice par la compagnie CMA-CGM⁷⁰ comme plateforme de transbordement dans l'océan Indien. Avec l'annonce d'un nouveau câble sous-marin avec le Vanuatu, l'expansion des liaisons aériennes vers le Japon, Singapour, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, et l'ouverture prochaine d'un centre de formation régional de sous-officiers, la Nouvelle-Calédonie est par ailleurs en bonne position pour pouvoir devenir un pôle régional en matière de connectivité numérique, de transport maritime et de coopération militaire.

Paris a également encouragé le développement d'une politique de voisinage pour ses territoires ultramarins, y voyant une manière de relayer les intérêts français au sein d'organisations régionales, comme la Commission de l'océan Indien et le Forum des îles du Pacifique, ou de commissions spécialisées en matière d'environnement (Programme régional océanien de l'environnement) ou de pêche (Commission thonière dans l'océan Indien, *South Pacific Regional Fisheries Management Organisation*, dans l'océan Pacifique).

Des déploiements variés et polyvalents

Grâce à des forces armées modernes et polyvalentes, la France a l'opportunité de régulièrement déployer des capacités militaires depuis la métropole et de participer à la stabilité et la sécurité de cette région.

Les capacités d'intervention aéroterrestres et maritimes dans la région indopacifique reposent sur la présence permanente de quatre unités terrestres, à savoir le 2^e Régiment d'infanterie de Marine à la Réunion, le Détachement de Légion étrangère de Mayotte (DLEM), le Régiment d'infanterie de Marine du Pacifique de Nouvelle-Calédonie (RIMaP-NC) et le Régiment d'infanterie de Marine du Pacifique de Polynésie française (RIMaP-P). Les Forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) sont en voie

69. J.-M. Regnault et R. Tevahitua. « Les Outremers dans la stratégie Indopacifique française », *Revue internationale et stratégique*, vol. 129, n° 1, 2023, pp. 83-91.

70. Compagnie maritime d'affrètement – Compagnie générale maritime.

de devenir un pilier central de l'action aéroterrestre dans le Pacifique et la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 prévoit un renforcement significatif de leurs capacités terrestres, incluant une augmentation des effectifs et le déploiement programmé du véhicule blindé multi-rôle léger « Serval » d'ici à 2030.

Chaque année, les forces armées de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française organisent en alternance deux exercices interarmées multinationaux, connus sous les noms de *Marara* et *Croix du Sud*, respectivement depuis la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Ces exercices ont pour thème l'assistance humanitaire et les secours après une catastrophe naturelle (*Humanitarian Assistance and Disaster Relief*, HADR).

Les unités terrestres collaborent par ailleurs régulièrement avec les armées des pays voisins, que ce soit sous forme d'exercices conjoints ou en tirant profit de leurs compétences en matière d'instruction spécialisée. Parmi ces ressources, on compte le centre d'aguerrissement tropical de la Réunion, le centre d'instruction nautique commando de Nouméa et le centre d'aguerrissement Outre-mer et étranger de Tahiti. En outre, les régiments tirent parti de la présence de moyens aériens et maritimes pour conduire des activités de coopération avec des partenaires plus éloignés, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Japon. Ces activités se déroulent soit à partir des bases d'appui dans la région, soit grâce à l'embarquement de troupes en provenance de la métropole, en particulier dans le cadre de la mission *Jeanne d'Arc*. Entre offres de formation et exercices conjoints, les forces terrestres ont établi onze partenariats militaires opérationnels entre 2022 et l'été 2023 avec divers pays partenaires, tels que le Bangladesh, Singapour, l'Indonésie ou les îles Cook. Enfin, la coopération terrestre avec les pays de la région Asie-Pacifique peut également prendre la forme d'actions de coopération menées en métropole, comprenant des formations dans des domaines tels que l'artillerie ou le combat aéroterrestre, ainsi que des exercices conjoints comme l'exercice SHAKTI, mené alternativement sur le territoire des deux pays, la France et l'Inde.

En 2021, la patrouille du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Émeraude*, dans le cadre de la mission *Marianne*⁷¹, avait marqué une rupture avec les pratiques habituelles puisqu'il s'agissait de la première patrouille sous-marine médiatisée depuis 2001⁷². La même année, la mission *Jeanne d'Arc*⁷³ participait à deux exercices majeurs dans le golfe du

71. Un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA *Émeraude*) et un navire de soutien (BSAM *Seine*) ont navigué durant sept mois jusque dans l'océan Indien et le Pacifique en 2020 et 2021.

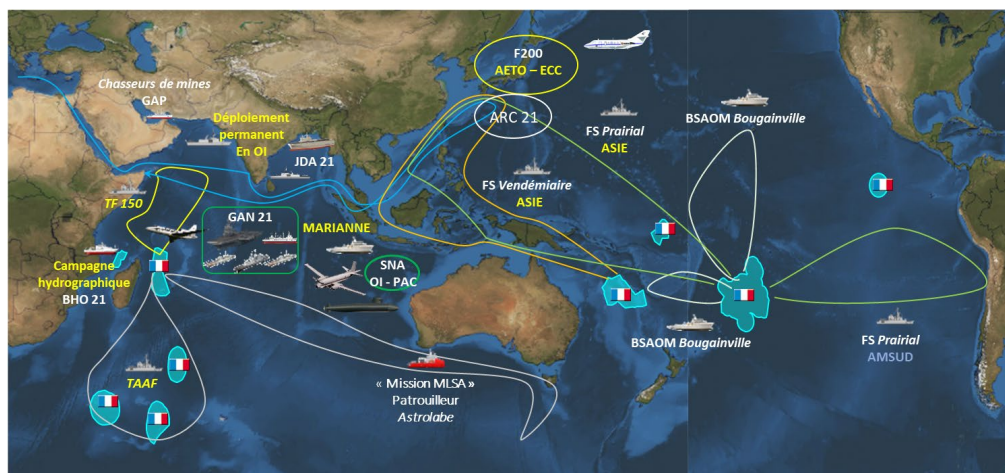
72. V. Groizeleau, « Retour sur le déploiement indopacifique du SNA *Émeraude* et du BSAM *Seine* », *Mer et Marine*, 27 avril 2021.

73. La mission *Jeanne d'Arc* est une opération annuelle de la Marine nationale d'une durée de 5 à 6 mois, qui conclut par ailleurs la formation des officiers de marine.

Bengale (exercice *La Pérouse*) et au Japon (exercice ARC 21)⁷⁴, renforçant ainsi son influence régionale et son degré d'interopérabilité avec ses principaux partenaires régionaux. Le groupe aéronaval français avait au préalable été déployé, en 2019, jusqu'au golfe de Thaïlande – en parallèle du Dialogue Shangri-La⁷⁵ – alors même que venait d'être publiée la première stratégie indopacifique française.

En complément des exercices biannuels *Garuda* avec l'armée de l'Air indienne, depuis 2003, l'armée de l'Air et de l'Espace organisait en 2021 un premier déploiement de trois *Rafale*, deux Airbus Multi-Rôle Tanker Transport (MRTT) *Phénix* et deux A400M *Atlas* en Asie-Pacifique, avec comme point d'orgue l'exercice *Heifara-Wakea*⁷⁶ visant à entraîner les forces et à démontrer les capacités de la France à se déployer rapidement sur zone. En août 2022, puis juin 2023, les déploiements *Pégase*⁷⁷ se sont poursuivis avec jusqu'à 10 *Rafale*, 5 avions MRTT et 4 A400M au travers de plusieurs exercices et des interactions avec les principaux partenaires et alliés de la France dans la région (Japon, Malaisie, Singapour ou États-Unis). En 2024, la mission *Pégase* devrait poursuivre sa montée en puissance progressive, avec deux grands volets structurés autour de l'espace asiatique et du Pacifique nord et oriental⁷⁸.

Carte n° 1 : Déploiements navals français en Indo-Pacifique en 2021



Source : État-major de la Marine.

74. « Coopération navale et terrestre dans l'Indo-Pacifique », Ambassade de France au Japon, disponible sur : www.jp.ambafrance.org.

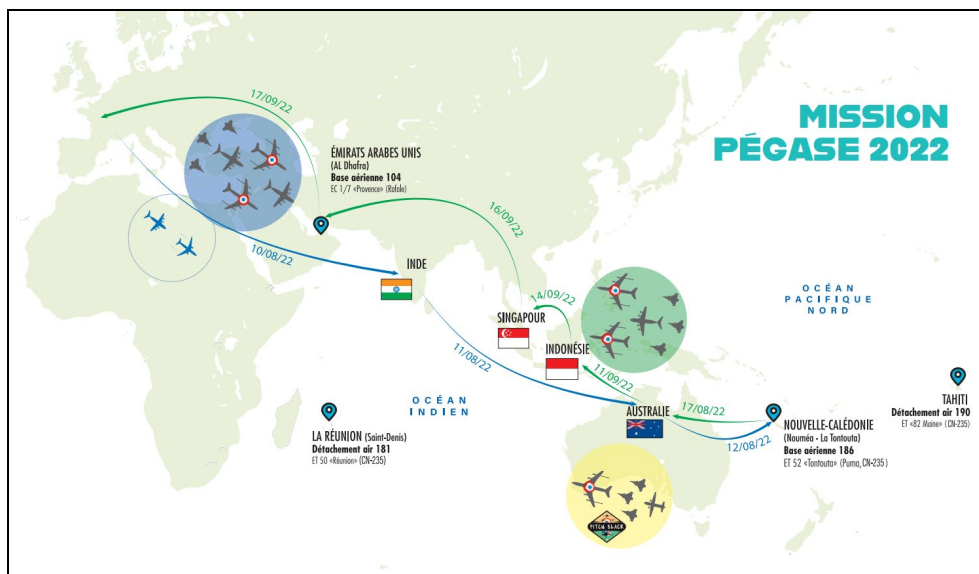
75. « Sommet de Shangri-La : le "Charles de Gaulle", roi du port de Singapour », RFI, 2 juillet 2019.

76. « Mission HEIFARA-WAKEA », ministère des Armées, disponible sur : www.defense.gouv.fr.

77. « Mission PEGASE 2022 », disponible sur : www.air.defense.gouv.fr.

78. Entretiens au sein du ministère des Armées, réalisés entre janvier et avril 2023.

Carte n° 2 : Déploiement *Pégase* en 2022



Source : État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

De nombreux partenariats

La France s'appuie sur un réseau de partenaires stratégiques et promeut des formats de coopération flexibles. Parmi ses partenaires clés figurent l'Inde, le Japon, les États-Unis et l'Australie, mais aussi plusieurs pays d'Asie du Sud-Est dont l'Indonésie, la Malaisie, le Vietnam et Singapour.

Ces partenariats reposent sur des valeurs et des intérêts communs, mais aussi sur des accords de défense et une coopération de sécurité s'appuyant sur un meilleur partage d'informations et le renforcement de leur interopérabilité. Ces partenariats viennent en soutien des déploiements français dans l'Indo-Pacifique et contribuent aux efforts de la France pour surveiller ses territoires.

En mars 2020, malgré la pandémie de Covid-19, un avion de type P-8I *Poséidon* de la Marine indienne visitait ainsi La Réunion pour mener une patrouille maritime coordonnée avec les forces françaises⁷⁹. Les forces armées françaises et indiennes participent également à plusieurs exercices conjoints visant à améliorer leur interopérabilité, tels que l'exercice naval *Varuna* ou l'exercice aérien *Garuda*. Les deux partenaires ont par ailleurs décidé de développer en commun une constellation de satellites pour améliorer la surveillance maritime en océan Indien.

L'Australie est également l'un des partenaires disposant des moyens militaires et industriels susceptibles de fournir un appui aux navires de premier rang français qui se déploient dans le Pacifique. Le partenariat

79. X. Vavasseur, « Indian Navy P-8I MPA in Reunion Island for Combined Training with French Forces », *Naval News*, 5 mars 2020.

stratégique avec Canberra met l'accent sur l'HADR et la sécurité maritime et environnementale⁸⁰. Paris et Canberra coopèrent en ce sens, aux côtés de la Nouvelle-Zélande, au sein du mécanisme FRANZ pour la coordination HADR et, avec Washington, au sein du Quad Pacifique pour la surveillance maritime et la lutte contre la pêche illégale. Après le refroidissement des relations à la suite de l'annonce du pacte AUKUS et de l'abandon du contrat de fourniture de sous-marins par DCNS (aujourd'hui Naval Group), le partenariat stratégique se reconstruit à la faveur de la visite du nouveau premier ministre Albanese en France en juillet 2022 et la mise en place de consultations ministérielles en matière d'affaires étrangères et défense en format 2+2⁸¹.

Le Japon est le troisième partenaire clé de la France dans l'Indo-Pacifique : la coopération bilatérale en matière de sécurité a été progressivement institutionnalisée, un dialogue maritime global a été mis en place et un accord de soutien logistique mutuel⁸², signé en 2019, a permis de faciliter la mise en place d'exercices conjoints plus ambitieux. Les exercices amphibies ARC21, qui ont eu lieu dans les îles du sud-ouest du Japon entre les forces de défense françaises, américaines, japonaises et australiennes en mai 2021, démontraient également des progrès significatifs en termes d'interopérabilité entre les quatre partenaires⁸³. Pour autant, la signature d'une nouvelle feuille de route bilatérale post-2023 est en souffrance, et les négociations relatives à la mise en œuvre d'un accord d'accès réciproque ne progressent que très difficilement.

Des discussions trilatérales (France–Australie–Inde, ainsi que France–Inde–Émirats arabes unis) se développent désormais à partir de ces relations bilatérales.

Bien que réticent à s'associer officiellement au format Quad, Paris organise pour la première fois en avril 2021, puis à nouveau en mars 2023, les exercices navals *La Pérouse* avec les quatre membres du Quad, démontrant ainsi sa capacité à rassembler des puissances navales d'importance⁸⁴.

Même si elle reste parfois mal comprise et l'objet de nombreuses interprétations, la « position d'équilibre(s) » portée par la France peut aussi séduire certains acteurs régionaux qui ne souhaitent pas ou plus être enfermés dans l'étau sino-américain, à l'instar de l'Inde et de certains pays

80. « France and Australia sign landmark space cooperation agreements », *Spacewatch Asia Pacific*, 1^{er} mars 2019, disponible sur : www.spacewatch.global.

81. Déclaration conjointe - Deuxièmes consultations ministérielles France-Australie, Paris, 30 janvier 2023, disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr.

82. E. Pflimlin, « France-Japon : un partenariat d'exception réaffirmé », IRIS, 24 janvier 2022, disponible sur : www.iris-france.org.

83. « Exercise Arc-21 in Japan », *Foreign Legion*, 22 mai 2021, disponible sur : www.foreignlegion.info.

84. X. Vasseur, « Australia France India Japan and the United States Take Part in Exercise La Pérouse », *Naval News*, 6 avril 2021, disponible sur : www.navalnews.com.

d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Singapour) ou du Pacifique insulaire⁸⁵. La posture « d'autonomie stratégique » de l'Europe défendue par le président Macron, qui revendique de ne pas « s'inspirer de l'agenda américain » ni être « suiviste » des États-Unis, est régulièrement mise en avant pour appuyer l'expansion des partenariats stratégiques de la France dans la région – y compris par une recrudescence de contrats d'armements⁸⁶.

Le discours français sur l'importance de l'Indo-Pacifique a également gagné du terrain en Europe. L'Allemagne publie sa stratégie pour l'Indo-Pacifique en septembre 2020, suivie par les Pays-Bas puis par de nombreux autres pays européens, dont l'Italie, la République tchèque ou plus récemment la Lituanie⁸⁷. Paris a également fortement incité l'UE à adopter sa propre stratégie indopacifique, annoncée le 16 septembre 2021⁸⁸. Cette dernière fonctionne à la fois en synergie et en complément de la stratégie française. En effet, l'UE dispose de capacités importantes pour soutenir le développement durable, les infrastructures et le renforcement des capacités, en particulier *via* son initiative *Global Gateway* annoncée en décembre 2021. L'UE a naturellement un plus grand poids dans ce domaine, alors que Bruxelles cherche à devenir un acteur stratégique sur les technologies critiques. Travailler au niveau de l'UE permet donc à la France de promouvoir une stratégie plus transversale dans la région indopacifique. L'UE détient par ailleurs une expertise considérable dans des domaines tels que la lutte contre la piraterie dans la corne de l'Afrique ou contre divers types de trafics – y compris la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) –, ainsi que la surveillance et la sécurisation des routes maritimes. L'UE a également récemment étendu sa coopération de sécurité à l'est de l'océan Indien, notamment en Asie du Sud-Est, grâce aux projets CRIMARIO II⁸⁹ (2020-2023) et *Enhancing Security In and With Asia*⁹⁰ (ESIWA, 2020-2024).

Si la coordination avec les partenaires européens est aussi un moyen d'accroître la visibilité et l'importance des déploiements et activités françaises, la présence maritime coordonnée (PMC) de l'UE reste en revanche pour l'heure un projet inachevé. En effet, la PMC, dont

85. Entretiens à Paris et Singapour avec des experts d'Asie du Sud-Est, avril-mai 2023.

86. « La France renforce sa coopération avec l'Indonésie et veut éviter toute escalade en Asie-Pacifique », *Ouest-France*, 26 novembre 2022.

87. L'Espagne, le Danemark et la Suède travaillent également sur un document cadre s'agissant de leur stratégie en Indo-Pacifique. Si le Royaume-Uni n'a pas à proprement parler de stratégie spécifique à l'Indo-Pacifique, le virage fut cependant très clairement pris à la faveur de l'*Integrated Review* en 2021, disponible sur : www.gov.uk.

88. « Joint Communication to the European Parliament and the Council, The EU strategy for cooperation in the Indo-Pacific », service européen pour l'action extérieure, 16 septembre 2021, disponible sur : www.eeas.europa.eu ; Sur le rôle de la France : P. Morcos, « France: A Bridge between Europe and the Indo-Pacific? », CSIS, 1^{er} avril 2021, disponible sur : www.csis.org.

89. M. Nishihara et C. Pajon, « East Asia Security in Flux. What Régional Order Ahead? », *Études de l'Ifri*, Ifri, mai 2020.

90. « Enhancing Security Cooperation in and with Asia », Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), disponible sur : www.giz.de.

l'application dans le nord-ouest de l'océan Indien avait été décidée lors du Forum ministériel pour la coopération dans l'Indo-Pacifique organisé à Paris en février 2022⁹¹, vise à offrir une nouvelle flexibilité aux États membres intéressés pour établir une présence navale multinationale en matière de signalement politique, de diplomatie navale et de collecte d'information. Plus politique qu'opérationnelle, la PMC n'a cependant pas encore été « activée » par l'un des États membres.

Des faiblesses encore significatives

Plusieurs facteurs mettent à l'épreuve le positionnement français dans l'Indo-Pacifique. D'abord, les tensions liées à son passé colonial, aux enjeux nucléaires et à la préservation de l'identité de ses territoires ultramarins. Ensuite, les limites de ses capacités militaires qui doivent intervenir sur un terrain lointain, de plus en plus instable. Enfin, la posture d'équilibre de la France, entre les États-Unis et la Chine, qui peut prêter à confusion.

Un héritage historique complexe

Plusieurs points de tensions mémoriels persistent entre la métropole et ses territoires d'outre-mer, liés aux processus de décolonisation, aux essais nucléaires dans le Pacifique et à la persistance de différends territoriaux.

En Nouvelle-Calédonie, les tensions se cristallisent autour de la mémoire du passé colonial et du processus de décolonisation toujours en cours. Les accords de Matignon en 1988 ont abouti à la tenue de trois référendums (2018, 2020, 2021) confirmant le souhait des Néo-Calédoniens de rester dans le giron français. Le dernier référendum de décembre 2021 s'est toutefois déroulé dans un contexte controversé, durant la pandémie de Covid-19, avec un boycott des indépendantistes qui a entaché sa légitimité. Ces derniers restent depuis réticents à se joindre aux négociations sur le futur statut de l'île. Cette paralysie institutionnelle nourrit des tensions politiques et alimente les suspicions quant à la volonté des autorités françaises de poursuivre le processus de décolonisation⁹².

Lors de sa visite de juillet 2023 en Nouvelle-Calédonie, le président Macron a appelé à bâtir un « chemin de pardon » en mettant en place une commission vérité et réconciliation pour construire une mémoire unifiée⁹³. Ce premier pas doit être suivi de gestes symboliques forts pour permettre de relancer les relations avec ce territoire sur des bases saines. De même, si le président a

91. Forum ministériel pour la coopération dans l'Indo-Pacifique, Paris, 22 février 2022, disponible sur : www.diplomatie.gouv.fr.

92. S. Mohamed-Gaillard, « Nouvelle-Calédonie, et maintenant ? Innover politiquement et mobiliser un acteur de l'Indo-Pacifique », *Lettre du Centre Asie*, n° 95, Ifri, 16 décembre 2021.

93. Discours du président de la République, Nouméa, 26 juillet 2023, disponible sur : www.elysee.fr.

reconnu qu'il existait des voix dissidentes après les trois référendums d'autodétermination et exhorté à un consensus permettant l'avancée des discussions sur un nouveau statut pour le « Caillou », son discours a semblé trop partial pour les indépendantistes de l'Union calédonienne, qui ont refusé de le rencontrer et souhaitent que la Cour internationale de Justice se prononce sur la légitimité du dernier référendum⁹⁴.

En Polynésie française, un point de tension mémoriel persiste concernant les essais nucléaires menés par la France dans la région entre 1966 et 1996. Ces essais ont suscité des préoccupations environnementales, sanitaires et sociales, et ont entraîné des demandes de réparations et de reconnaissance des victimes. Les discussions sur les conséquences des essais nucléaires et les indemnités appropriées restent des sujets de contentieux⁹⁵, malgré la reconnaissance par le président Macron lors de son déplacement à Papeete en juillet 2021 d'une « dette » de la France à l'égard de la Polynésie et sa promesse d'une meilleure indemnisation des victimes⁹⁶. Par ailleurs, l'arrivée au pouvoir au niveau local des forces indépendantistes en 2023 relance le débat sur une plus grande autonomie de la Polynésie vis-à-vis de la métropole⁹⁷.

Ces territoires participent à des groupements sous-régionaux revendiquant l'identité et l'indépendance de ses membres, et contribuent à remettre en question la légitimité de la présence française. L'autre crainte, croissante, est celle des tentatives d'influence ou d'entrisme économique et politique de la Chine dans les territoires ultramarins français, en s'appuyant sur les diasporas historiquement présentes dans certaines îles (La Réunion) ou sur des mouvances indépendantistes⁹⁸ (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française).

Dans un autre contexte, il faut noter l'instabilité de certains territoires comme Mayotte, liée à la grande précarité et aux conséquences de l'immigration clandestine⁹⁹ sur la cohésion de la société mahoraise, qu'elles soient démographiques, sociales, économiques ou sécuritaires.

94. C. Nooten et N. Guibert, « Nouvelle-Calédonie : les indépendantistes plaident leur cause à l'ONU et jouent leur va-tout devant la Cour internationale de justice », *Le Monde*, 13 juin 2023.

95. S. Philippe et T. Stadius, *Toxique. Enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie*, Paris, PUF, mars 2021.

96. « Essais nucléaires en Polynésie française : Emmanuel Macron reconnaît “une dette” de la France », *Le Monde*, 28 juillet 2021.

97. N. Guibert, « Polynésie : la victoire indépendantiste complique la stratégie de Paris dans l'Indo-Pacifique », *Le Monde*, 1^{er} mai 2023.

98. Cela peut impliquer un soutien indirect aux mouvements séparatistes ou une utilisation de la diplomatie pour influencer les débats politiques locaux. Voir B. Lassauce, « Chine : quelles sont ses influences en Nouvelle-Calédonie ? », *Nouvelle Calédonie La Première*, 23 octobre 2021 ; H. Eudeline et J.-M. Hung, « L'influence de la République populaire de Chine dans les îles du Pacifique », *Rapport 26*, Institut Thomas More, juillet 2022.

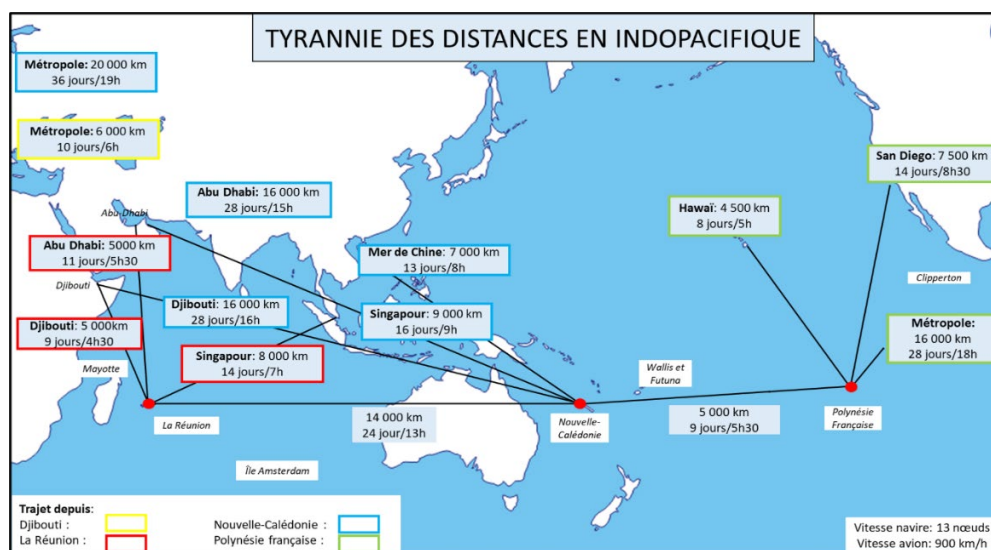
99. En 2017, 48 % de la population de Mayotte était de nationalité étrangère. En 2022, plus de 25 000 personnes ont été reconduites à la frontière. 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. R. Prudent, « Mayotte : précarité, immigration, violence... Cinq graphiques pour comprendre la situation “hors norme” de l'archipel », *France Info*, 24 avril 2023.

Enfin, de nombreuses autres contestations relatives à la présence française persistent en Indo-Pacifique, qu'il s'agisse des revendications de Maurice sur l'île de Tromelin, de Madagascar sur les îles Éparses du canal de Mozambique, des Comores sur Mayotte, du Vanuatu sur les îlots Matthew et Hunter, ou du Mexique sur Clipperton¹⁰⁰.

Des capacités limitées et des élongations importantes

En dépit d'une rhétorique politique faisant de l'Indo-Pacifique une priorité, les ressources mobilisables par la France dans la région demeurent très limitées. En raison de la grande distance séparant la métropole de la région, le déploiement de tout moyen militaire nécessite des efforts considérables et un temps incompressible – près de trois semaines de navigation de Toulon à Singapour par exemple.

Carte n° 3 : La tyrannie des distances en Indo-Pacifique



Source : État-major de la Marine.

Les forces souveraines prépositionnées à La Réunion, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie sont par ailleurs déjà saturées par leurs missions territoriales et les indispensables activités de voisinage, qu'il s'agisse de coopération en matière de maintien de l'ordre, d'aide humanitaire ou de diplomatie militaire. Le Groupement des industries de construction et activités navales rappelait¹⁰¹ à ce titre que le nombre de patrouilleurs de la Marine nationale prévu pour surveiller sa zone

100. F. Floche, « Madagascar : la restitution des îles Éparses de retour au cœur de la diplomatie », *Réunion La Première*, 14 janvier 2022 ; B. Lassauce, « Retour en histoire sur les enjeux de Matthew et Hunter », *Nouvelle Calédonie La Première*, 2 août 2023.

101. M. Cabirol, « Surveillance de la zone ultramarine : la France patauge », *La Tribune*, 2 janvier 2017.

économique exclusive (ZEE) est « à peu près l'équivalent de deux voitures de police pour surveiller le territoire de la France ».

De la même manière, les avions tactiques de transport CN-235 (CASA 235) déployés en outre-mer n'ont ni l'élongation ni la capacité de transport suffisante pour soutenir les activités de coopération opérationnelle des régiments déployés dans ces territoires avec des partenaires éloignés à Hawaï ou au Japon.

Carte n° 4 : Le domaine maritime de la Polynésie française aussi vaste que l'Europe



Source : Carte de J.C. Gay, retouches Géoconfluences, 2022¹⁰².

Tandis que le président Macron annonçait en janvier 2023 une augmentation du budget des armées, pour un montant total de 413 milliards d'euros entre 2024 et 2030¹⁰³, une priorité était donnée aux forces de souveraineté des territoires ultramarins. Celles-ci sont en effet en décroissance continue depuis la fin de la guerre froide, en volume comme en capacités. La Marine nationale a même été confrontée au début des

102. Disponible sur : www.geoconfluences.ens-lyon.fr.

103. N. Barotte, « Emmanuel Macron promet 413 milliards d'euros aux armées », *Le Figaro*, 20 janvier 2023.

années 2020 à une rupture temporaire de contrat entre le retrait des patrouilleurs de type P400 et la livraison progressive des Patrouilleurs d'outre-mer (POM)¹⁰⁴ de classe Auguste Bénébig. Sur le plan qualitatif, le durcissement des nouvelles plateformes navales est par ailleurs très réduit en matière d'armement, qu'il s'agisse des bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer de classe d'Entrecasteaux ou des POM¹⁰⁵. L'augmentation du tonnage de ces programmes témoigne cependant d'une meilleure capacité à durer en mer, plus loin et plus longtemps.

Le remplacement des frégates de classe *Floréal* est également prévu pour le début des années 2030, après près de 40 années de service. Le programme *European Patrol Corvette*¹⁰⁶, qui devait initialement permettre de remplacer ces frégates, reste peu probable considérant l'incertitude relative à leurs systèmes embarqués en matière de lutte-anti-sous-marine¹⁰⁷. À défaut, les corvettes de type *Gowind* seraient une alternative crédible et permettraient tout autant de mener des missions de forces expéditionnaires et anti-sous-marines que d'AEM dans les ZEE des territoires ultramarins¹⁰⁸. Quel que soit le choix finalement opéré, les navires prévus pour remplacer les frégates de classe *Floréal* devront être durcis en matière d'autodéfense, de lutte antiaérienne et antinavire et surtout de lutte anti-sous-marine – un indispensable saut qualitatif pour maintenir la crédibilité des navires « sentinelles » au plus près des zones de crise dans cette région.

La capacité amphibie fait aussi défaut dans les territoires ultramarins français alors qu'elle serait essentielle pour faire face aux besoins grandissants en matière de HADR. Une telle capacité permettrait également de pouvoir déposer une compagnie d'infanterie partout où cela serait nécessaire, d'éviter la contestation d'un territoire par un pays tiers et d'apporter des vivres ou des moyens de premiers secours sur des îles reculées. Initialement non prévu dans le projet de LPM, celle-ci prévoit

104. Le premier de six nouveaux patrouilleurs qui doivent être déployés dans l'océan Indien et le Pacifique est arrivé à son nouveau port d'attache en avril 2023, Nouméa. Six patrouilleurs sont prévus à terme en Indo-Pacifique d'ici 2025 (2 en Polynésie, 2 à la Réunion, 2 en Nouvelle-Calédonie).

105. Le POM est armé d'un canon téléopéré de 20 mm, de deux mitrailleuses de 12,7 mm et deux de 7,62 mm.

106. Le projet *European Patrol Corvette* (EPC) était porté dans le cadre d'un programme de coopération structurée permanente, sous supervision du Portugal avec la Grèce, le Danemark et la Norvège. Associant Fincantieri, Naval Group et Navantia, il visait à développer un navire de 3 000 tonnes « intelligent, innovant, abordable, durable, interopérable et flexible ». Trois versions étaient prévues au regard des besoins exprimés par les pays participants, mais les capacités de lutte anti-sous-marine n'étaient pas considérées à la hauteur des attentes françaises.

107. Entretiens au sein du ministère des Armées, réalisés entre janvier et avril 2023.

108. La corvette *Gowind* dispose d'un hangar pour hélicoptère et d'une zone d'envol capable de ravitailler des hélicoptères lourds. L'armement est basé sur un système surface-air VL MICA (seize missiles), huit missiles antinavire Exocet MM40 Block 3, une tourelle de 76 mm, deux canons de 20 mm et des tubes lance-torpilles. Elle dispose d'un sonar de coque, ainsi qu'un sonar remorqué. Son rayon d'action est de 3700 nautiques à 15 nœuds.

finallement qu'un « programme de navires de projection de force, de type BATRAL (bâtiment de transport léger), doit être envisagé pour disposer, lors de la prochaine décennie, de quatre unités stationnées dans nos outre-mer¹⁰⁹ », dont trois en Indo-Pacifique (Polynésie, Nouvelle-Calédonie et possiblement Mayotte).

Les territoires ultra-marins ne disposent par ailleurs d'aucune capacité en matière de défense aérienne, ce qui pourrait se révéler particulièrement important dans l'hypothèse de l'extension d'un conflit dans le Pacifique insulaire¹¹⁰. Ce déficit pourrait devoir impliquer le déploiement d'un plot air type *Pégase* (4 *Rafale* et 1 *Phénix*)¹¹¹ ou, à défaut, d'une frégate de défense aérienne de classe *Horizon* pour les défendre d'une recherche de profondeur stratégique au-delà de la seconde chaîne d'île de la part de la Chine en cas de conflit. Cela sous-tendrait de disposer d'un point d'appui en Nouvelle-Calédonie pour le ravitaillement en armes et munitions et réaliser des maintenances lourdes pour tenir dans la durée.

S'agissant des futurs avions de surveillance maritime « Dassault Aviation Falcon 2000 Albatros » (programme AVSIMAR), prévus de remplacer les Falcon 200 Guardian, ceux-ci doivent être livrés entre 2025 et 2031. Ils permettront un vrai saut technologique s'agissant des systèmes embarqués – en matière d'optronique et de systèmes de direction de combat notamment. Ces nouveaux aéronefs permettront par ailleurs une meilleure élongation pour participer activement à des exercices et opérations dans le nord de l'Indo-Pacifique, une plus grande autonomie et une potentielle capacité à larguer des munitions air-sol de petite taille de type BAT-120LG (construites par Thales). Le missile antinavire AM39 Exocet Block 2 pourrait également être intégré sur cet avion en cas de nécessité.

En matière de surveillance maritime, le développement d'une filière drone semble inéluctable. Le drone à voilure fixe *Diane* de Survey Copter, lancé par catapultes et récupéré par filet (Systèmes de mini-drones pour la Marine) participe de cet effort, mais reste encore insuffisant en raison de sa relative autonomie et du gigantisme des eaux devant être surveillées. Un investissement dans les drones de surface et les sous-marins de grandes dimensions semble en particulier nécessaire¹¹². En dépit du coût indéniable (financier et humain) d'une telle acquisition, le MQ-9B *Sky Guardian*, ou équivalent, serait un pas de géant pour les territoires ultramarins français,

109. LOI n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030, paragraphe 2.2.3, disponible sur : www.legifrance.gouv.fr.

110. T. Yoshihara, « Chinese Lessons From the Pacific War », Center for Strategic and Budgetary Assessments (CSBA), 2023, disponible sur : www.csbaonline.org.

111. Le plot air de type *Pégase* (4 *Rafale* et 1 A330) permettrait de surveiller un espace de près de 1 700 000 km² (400 nautiques de rayon d'action).

112. La Marine américaine en expérimente plusieurs (le démonstrateur XLUUV de Boeing et le Sea Hunter opéré par un navire mère) et Naval Group a conçu un démonstrateur de drone sous-marin qui pourra disposer d'une autonomie de plusieurs semaines. Un programme a par ailleurs été lancé par la DGA pour un drone océanique depuis avril 2023, disponible sur : www.opex360.com.

du fait de sa spécialisation en matière de sécurité maritime et de sa capacité en matière de lutte anti-sous-marine. Un rôle accru des ballons et des aérostats pourrait aussi être envisagé pour la surveillance des ZEE françaises dans les territoires ultramarins.

Par-delà l'enjeu des drones, d'autres vecteurs doivent être mobilisés pour accroître les moyens de surveillance maritime. L'échelon satellitaire est essentiel et des sociétés satellitaires de suivi des activités illégales telles qu'« UNSEENLABS¹¹³ » peuvent s'avérer particulièrement utiles dans les ZEE françaises des territoires ultra-marins, en complément du système de surveillance satellitaire Marine *Trimaran*. À terme, des antennes linéaires spécifiques pourraient également être déployées pour surveiller des zones spécifiques. Les câbles de communication pourront également être mis à contribution en utilisant le DAS (*Distributed Acoustic Sensing*)¹¹⁴ ou des hydrophones.

Les forces de souveraineté ne disposent par ailleurs d'aucun aéronef de combat¹¹⁵ et voient le nombre d'aéronefs de transport progressivement diminuer de moitié, ce qui pourrait engendrer des problèmes de réactivité – donc de crédibilité – en cas de crise ou de demande de soutien d'un pays voisin lors d'une catastrophe naturelle (tsunami, typhon, etc.). L'arrivée progressive des A400M devrait permettre une amélioration qualitative mais restera probablement insuffisante sur le plan quantitatif. Un besoin d'aéronefs de type CARACAL – ou assimilé – reste en effet toujours prégnant en matière de transport, en particulier en Océanie.

Une posture politique ambiguë

Depuis 2017, le président Macron indique qu'il souhaite restaurer l'influence mondiale de la France en défendant ses valeurs et ses principes¹¹⁶. Pour ce faire, il souhaite que la France joue un rôle de puissance d'équilibre(s), ceci afin « d'empêcher le duopole sino-américain, la dislocation, le retour des puissances régionales hostiles¹¹⁷ ».

Cette rhétorique est parfois source de confusion, impliquant souvent de réexpliquer la position française et ses objectifs en Indo-Pacifique. Certains partenaires identifient par exemple la « troisième voie » à une forme d'équidistance en dépit d'une dénégation systématique de la part du président

113. Système de détection par radiofréquence spatial pour détecter et caractériser en quasi-temps réel la signature électromagnétique passive d'un navire, qu'il émette ou non AIS.

114. Phénomène de rétrodiffusion du signal dans une fibre optique, lié aux imperfections de la fibre et fonction des contraintes subies, dont la pression acoustique.

115. La France dispose cependant d'un escadron de *Rafale* à Abu Dhabi et d'un escadron de 2000-5 à Djibouti.

116. Discours du président de la République à la conférence des Ambassadeurs, Paris, 29 août 2017, disponible sur : www.elysee.fr.

117. « La doctrine Macron : une conversation avec le président Macron », *op. cit.*

de la République¹¹⁸. La traduction anglaise de puissance d'équilibre(s) (*balancing power*) prête aussi à des malentendus puisqu'elle fait écho dans l'esprit de nombreux commentateurs à l'idée de non-alignement ou de multi-alignement, fluctuant au gré des opportunités, avec d'éventuels renversements de partenaires, faussant dès lors la perception du véritable positionnement de la France¹¹⁹. D'autres encore, comme le Japon, sont préoccupés par le fait qu'une telle posture pourrait venir compliquer ou parasiter la coordination avec les États-Unis¹²⁰.

Cette confusion est alimentée par certains commentaires du président Macron, comme ceux concernant les tensions dans le détroit de Taïwan alors qu'il revenait de Chine en avril 2023 : « la pire des choses serait de penser que nous, Européens, devrions être suivistes » et qu'il nous faille « nous adapter au rythme américain et à une surréaction chinoise »¹²¹. Ces propos, vivement commentés et critiqués par les alliés et partenaires de la France¹²², jettent le doute sur l'analyse que Paris fait de la situation stratégique autour de Taïwan, et sur le rôle de la France en cas de conflit dans cette région. Une telle posture offre par ailleurs à Pékin l'opportunité d'utiliser la rhétorique française pour tenter de diviser les partenaires occidentaux.

Cette approche « d'équilibre(s) » de la France dans l'Indo-Pacifique est par ailleurs difficile à tenir vis-à-vis de ses alliés historiques, en raison de la détérioration significative de l'environnement sécuritaire ces dernières années. La radicalisation du régime autoritaire de Xi Jinping, les révélations sur les violations des droits de l'homme au Xinjiang, la gestion de la pandémie par Pékin, la répression de la démocratie à Hong Kong et les frictions répétées dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale ont conduit à une détérioration de l'image de la Chine à l'étranger. Ces événements ont en partie déclenché la décision de l'Australie de mettre fin au contrat de sous-marins avec la France puis de conclure un pacte de réassurance avec le Royaume-Uni et les États-Unis pour développer des sous-marins nucléaires *via* le pacte AUKUS, pour mieux se renforcer face à la menace chinoise. La posture de la France face à de tels développements lui font courir le risque d'être politiquement isolée alors même que la rivalité sino-américaine s'accélère. Certaines réactions européennes à l'époque, désapprouvant l'« européenisation » de la crise AUKUS¹²³, avaient d'ailleurs montré la réticence des partenaires européens à s'aligner sur une

118. Notamment dans le discours aux ambassadeurs de septembre 2022, disponible sur www.elysee.fr ; et d'août 2023, disponible sur : www.elysee.fr.

119. Par exemple : L. Abboud et B. Hall, « The Week Macron's Grand Diplomatic Project Floundered », *Financial Times*, 14 avril 2023.

120. Entretiens avec des experts et officiels japonais, 2022, 2023.

121. N. Barré, « Emmanuel Macron : "L'autonomie stratégique doit être le combat de l'Europe" », *Les Echos*, 9 avril 2023.

122. L. Abboud et B. Hall, « The Week Macron's Grand Diplomatic Project Floundered », *op. cit.*

123. I. Vock, « Why EU Support for France over Aukus has been Muted », *The New Stateman*, 22 septembre 2021.

approche française de l'Indo-Pacifique favorisant l'autonomie stratégique, au détriment des relations avec Washington. Cette tendance s'est encore accentuée avec la guerre en Ukraine, mettant en évidence l'importance fondamentale d'un engagement de sécurité américain durable en Europe. Dans le même temps, les grands partenaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en Asie Pacifique (Australie, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande) se sont rapprochés de l'Alliance atlantique pour étoffer leur éventail dissuasif face à la Chine¹²⁴.

Si la France adopte une approche trop dogmatique de l'« autonomie stratégique », elle pourrait finir par être marginalisée. Paris, tout en maintenant des partenariats étroits et dynamiques avec les quatre membres du Quad, a par exemple jusqu'à présent refusé d'être politiquement associé au groupe, de près ou de loin, préférant garder toutes les options ouvertes et promouvoir ses propres initiatives. De même, bien qu'ayant été consultée par les États-Unis dans le cadre de leur initiative *Partners in the Blue Pacific*¹²⁵ – visant à coordonner les politiques dans les régions des îles du Pacifique avec des partenaires partageant les mêmes idées –, la France a décidé de ne pas y adhérer formellement, au motif que cela enverrait un signal négatif à la Chine¹²⁶. Cela a créé une certaine incohérence alors même que des pays comme l'Allemagne ou la Corée du Sud ont rejoint ce groupe, si bien que la France court le risque d'apparaître plus isolée qu'indépendante, en particulier en l'absence d'une alternative crédible à offrir¹²⁷.

La France a adopté la stratégie de l'Indo-Pacifique dans le but de défendre ses intérêts, tout en réduisant les potentiels risques d'instabilité dans une région géopolitiquement complexe. Cette démarche s'appuie sur plusieurs atouts, notamment sa présence militaire et diplomatique, ainsi que ses moyens logistiques et ses partenariats avec des pays clés de la région. Cependant, ces atouts restent largement sous-dimensionnés par rapport aux enjeux stratégiques de cette région, théâtre de rivalités géopolitiques majeures et de défis sécuritaires importants, notamment en ce qui concerne les revendications territoriales en mer de Chine méridionale, la montée en puissance de la Chine et les préoccupations liées à la sécurité maritime. La France se trouve dorénavant face à la nécessité d'accroître ses capacités militaires et diplomatiques pour jouer un rôle significatif dans les développements stratégiques de la région. Cela nécessite un effort conséquent pour renforcer ses moyens et ses infrastructures, particulièrement dans les territoires ultramarins de l'Indo-Pacifique. Toutefois, il est essentiel que la France maintienne une approche

124. J. Garrick, « Building Indo-Pacific Security at NATO's Vilnius Summit », ASPI, 7 juillet 2023, disponible sur : www.aspistrategist.org.au.

125. D. J. Krittenbrink et K. M. Campbell, « Readout of The Partners in the Blue Pacific (PBP) Ministerial », U.S. Department of State, septembre 2022, disponible sur : www.state.gov.

126. Entretiens à l'EMA réalisés entre janvier et avril 2023.

127. M. Drouin, N. Samaranayake, Z. Cooper et C. Pajon, « The United States and France: Partners for the Pacific Islands Region? », CSIS, 30 novembre 2022, disponible sur : www.csis.org.

pragmatique et réaliste. En dépit de discours ambitieux sur la « troisième voie », il est crucial que ces déclarations ne compromettent pas la posture concrète de la France dans la région. La France doit notamment s'engager de manière résolue aux côtés de ses partenaires du Quad (États-Unis, Japon, Australie, Inde) ainsi qu'avec d'autres acteurs régionaux qui partagent des préoccupations similaires en ce qui concerne la montée en puissance chinoise et la stabilité de l'Indo-Pacifique.

Crises potentielles et facteurs de risques

L'Indo-Pacifique représente l'espace le plus productif au monde, générant 60 % du PIB mondial¹²⁸. La zone compte six puissances du G20 et, dans sa définition étendue, cinq puissances du G7. Entre 15 % et 20 % du commerce international et un tiers du transport de pétrole brut mondial transitent par les détroits de Malacca et de Singapour et par la mer de Chine méridionale¹²⁹.

En même temps qu'il affirmait sa centralité géoéconomique, cet espace devenait en vingt ans le théâtre de tensions géopolitiques majeures autour de l'avenir de la compétition stratégique globale. Comprendre ces zones géographiques est donc devenu essentiel dans la perspective d'une posture de défense efficiente, pour la France comme pour l'Europe. Les tensions territoriales et maritimes sont susceptibles de dégénérer en affrontements militaires, exacerbées par la rivalité sino-américaine, notamment dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale. Un conflit dans la péninsule coréenne pourrait également déstabiliser l'ensemble de la région et potentiellement aboutir à un conflit nucléaire. Plus à l'Ouest, toute escalade significative dans le Golfe arabo-persique aurait des répercussions majeures pour l'Europe, en particulier dans le secteur de l'énergie. Enfin, les défis environnementaux, tels que le changement climatique, l'élévation du niveau des océans, la dégradation des écosystèmes marins et la surexploitation des ressources naturelles, pourraient également créer des zones de crise en Indo-Pacifique.

Dans l'analyse à suivre, nous allons examiner les risques et menaces jugés cruciaux dans le contexte géopolitique actuel de l'Indo-Pacifique. Tout d'abord, nous aborderons les risques de crise et d'affrontement à court terme, puis explorerons les défis posés par les crises multiformes de moyen terme. Les enjeux et défis traités dans cette partie ne sont évidemment pas les seuls présents mais sont considérés comme les plus susceptibles d'impacter les intérêts français à court et moyen termes. Ils dimensionnent notamment les intérêts français et européens en matière de sécurité économique et énergétique ou de connectivité, comme synthétisés dans le tableau ci-dessous.

128. C. Penot, « Indopacifique : 9 questions pour comprendre la stratégie de la France dans la région », Ambassade de France en Argentine, 12 août 2022, disponible sur : www.ambafrance.org.

129. F. Nicolas, « Commerce mondial : les nouvelles routes maritimes », Ifri, 24 avril 2020, disponible sur : www.storymaps.arcgis.com.

Synthèse des enjeux stratégiques en Indo-Pacifique partie 1

	Mer Rouge et Bab-el-Mandeb	golfe Persique et nord-ouest de l'océan Indien	Sud-ouest de l'océan Indien	Golfe du Bengale et est de l'océan Indien	Détroits de Malacca et de Singapour	Mer de Chine méridionale
Type de risque dominant	1. Trafics, 2. Actions hybrides	1. Haute intensité, 2. Trafics, 3. Actions hybrides	1. Trafics, 2. Actions hybrides	1. Trafics, 2. Actions hybrides	1. Trafics et actions hybrides, 2. Blocus, 3. Haute intensité si conflit US/Chine, 4. Cyber	1. Haute intensité, 2. Actions hybrides, 3. Cyber
Acteurs probables	États riverains Houthis	Iran Monarchies du Golfe États-Unis Israël Chine	Acteurs non étatiques Chine Inde	Acteurs non étatiques Chine Inde Birmanie	Acteurs non étatiques États riverains Chine États-Unis Inde	Chine États riverains Proxys États-Unis, Australie
Probabilité à court et moyen terme	Moyenne à élevée	Élevée	Faible à moyenne	Faible à moyenne	Moyenne	Moyenne
Calendrier du ou des pics de risque	Dès 2023	Dès 2023 si échec des négos. JCPoA	Moyen terme	Long terme	Moyen terme	Moyen terme
Pertinence pour l'Europe	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	Élevée	Élevée
Pertinence pour la France, y compris DROM COM	Moyenne	Moyenne	Moyenne à élevée pour Réunion Mayotte	Moyenne	Moyenne à élevée	Moyenne à élevée
Secteur(s) le(s) plus impacté(s)	Énergie Transport maritime	Énergie Transport maritime	Commerce international Transport maritime	Commerce international Transport maritime	Commerce international Transport maritime	Commerce international Transport maritime
Risque pour les intérêts français	R. moyen à élevé	R. élevé à court et moyen termes	R. moyen	R. faible à moyen	R. moyen	R. moyen à élevé

Synthèse des enjeux stratégiques en Indo-Pacifique partie 2

	Voisinage de Taïwan	Mer de Chine Orientale, golfe de Bohai, mer du Japon	Pacifique sud- ouest	Pacifique centre et est
Type de risque dominant	1. Haute intensité, 2. Blocus, 3. Actions hybrides, 4. Cyber	1. Haute intensité, 2. Blocus, 3. Actions hybrides, 4. Cyber	1. Trafics et actions hybrides, 2. Haute intensité si conflit US/Chine	1. Trafics et Actions hybrides, 2. Haute intensité si conflit US/Chine
Acteurs probables	Chine Taïwan États-Unis Japon Australie	Corée Nord/Sud Chine Japon États-Unis, Australie Russie	Chine États-Unis Australie Japon	Chine États-Unis Australie
Probabilité à court et moyen terme	Élevée	Moyenne	Faible à moyenne	Faible
Calendrier du ou des pics de risque	2023-2030 selon projections	Dès 2023	Moyen terme	Moyen terme
Pertinence pour l'Europe	Élevée	Élevée	Faible ou nulle	Faible ou nulle
Pertinence pour la France, y compris DROM COM	Élevée	Élevé	Moyenne/élevée pour la N. Calédonie et Wallis et Futuna	Moyenne/élevée pour la Polynésie française
Secteur(s) le(s) plus impacté(s)	Commerce international Transport maritime Finance Industrie	Commerce international Transport maritime Finance Industrie	Transport maritime Pêche Câbles sous-marins Appro. minerais stratégiques	Transport maritime Pêche Câbles sous-marins
Risque pour les intérêts français	R. élevé à court et moyen termes	R. moyen à élevé	R.moyen	R. moyen

Principaux risques de conflits de haute intensité

Sur l'ensemble de la région indopacifique, quatre zones à haut risque de conflit dit de « haute intensité » se distinguent particulièrement pour les intérêts de la France : le détroit de Taïwan, la mer de Chine méridionale, le pourtour de la péninsule coréenne et le nord de l'océan Indien (autour de la question iranienne). La « haute intensité » renvoie ici à un type d'engagement déployant un haut niveau d'énergie cinétique dans un espace et une durée limités, couplé à un niveau soutenu de sophistication technologique des équipements employés et un important niveau de létalité (triptyque énergie-technologie-létalité)¹³⁰.

Le risque de conflit dans le détroit de Taïwan

L'unification de Taïwan avec la République populaire de Chine est aujourd'hui l'un des objectifs prioritaires de Pékin. Certains experts et officiels américains estiment¹³¹ que la Chine pourrait décider d'exploiter une fenêtre d'opportunité, entre l'instant où ils se jugeraient prêts sur le plan militaire (à partir de 2027 selon de nombreux experts) et celui où la capacité de riposte de la part des États-Unis et de leurs alliés serait jugée trop avancée pour risquer une telle aventure (2033 à 2035 environ).

Les risques de crise majeure sont dorénavant plus importants que jamais : la détermination de Xi Jinping à avancer vers l'unification, au besoin par la force¹³², est appuyée par d'importantes capacités militaires. La mer et l'espace aérien autour de Taïwan sont encombrés et il existe un risque accru d'incidents pouvant dégénérer en conflit armé, en particulier en l'absence de canaux de communication militaire entre Pékin et Washington. Par ailleurs, l'importance stratégique de Taïwan se renforce : acteur essentiel des chaînes d'approvisionnement mondiales de haute technologie produisant par exemple 70 % des semi-conducteurs, l'île bénéficie aussi d'une situation géographique clé, en verrou de la « première chaîne d'îles ». Le contrôle de Taïwan offrirait à Pékin une possible base pour ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, qui pourraient alors se diluer rapidement dans le Pacifique et ainsi faire peser une menace sur les États-Unis, que ceux-ci jugent inacceptable. La prise de l'île

130. É. Tenenbaum, « Haute intensité : quels défis pour les armées françaises ? », *Notes de l'Ifri*, Ifri, juillet 2023.

131. K. Amonson et D. Egli, « The Ambitious Dragon. Beijing's Calculus for Invading Taiwan by 2030 », *Journal of Indo-Pacific Affairs*, mars 2023, disponible sur : www.media.defense.gov ; J. Sneider, « China is Readying Military for 2027 War with Taiwan, says US Think Tank », *New Zealand Herald*, 16 avril 2023.

132. Xi Jinping, « Rapport au XX^e Congrès du Parti communiste chinois », 16 octobre 2022, disponible sur : www.fmprc.gov.cn.

permettrait en outre de surveiller, voire de contrôler, le détroit stratégique de Luçon qui relie la mer de Chine méridionale à l'océan Pacifique occidental.

Si l'Armée populaire de libération (APL) chinoise se prépare à mener une action cinétique contre Taïwan depuis 70 ans, on observe une nette intensification des manœuvres militaires dans le détroit de Taïwan depuis 2020, sous le mandat de Tsai Ing-wen, élue présidente de Taïwan en 2016 et membre du Parti démocrate progressiste. Au lendemain de la visite controversée de la présidente de la Chambre des Représentants, Nancy Pelosi, en août 2022, l'APL avait notamment établi des « zones d'exclusion » autour de l'archipel et conduit des exercices de tir réel – dont onze missiles balistiques dans six zones entourant les voies navigables et aériennes internationales entre Taïwan et les îles du Sud de l'archipel japonais¹³³. L'APL poursuit dans le même temps l'objectif de tenir à distance les États-Unis et leurs alliés *via* une stratégie de déni d'accès (A2/AD), visant une neutralisation temporaire ou permanente des capacités de projection américaines *via* des frappes à longue distance et des moyens non cinétiques (notamment cyber et de guerre électronique).

La stratégie américaine privilégie pour sa part la fourniture à Taïwan des moyens leur permettant de se défendre dans les premières semaines d'une confrontation avec la Chine. Les livraisons d'armes, ainsi que l'assistance et la formation militaires, ont en effet récemment progressé en quantité comme en qualité. Washington cherche aussi à maintenir l'accès au théâtre face aux capacités chinoises d'interdiction. Pour ce faire, les États-Unis s'appuient sur un réseau de bases et points d'appui – soit souverains (Guam), soit auprès de partenaires (Corée du Sud, Japon ou Philippines) – et sur ses groupes aéronavals. Le président Biden a par ailleurs déclaré à trois reprises en 2021 et 2022, que les États-Unis défendraient Taïwan en cas d'attaque, atténuant progressivement l'ambiguïté stratégique qui prévalait jusqu'alors et confirmant un solide consensus bipartisan entre démocrates et républicains sur le soutien devant être apporté à Taipei. Ce point a été réaffirmé dans la dernière stratégie nationale de sécurité américaine¹³⁴, qui se fixe d'ailleurs comme objectif général de gagner la compétition stratégique contre la Chine.

Les scénarios permettant d'aboutir à l'unification par la force sont multiples, pouvant aller de la simple subversion à la prise progressive de gages territoriaux proches de la Chine continentale (îles de Matsu et Kinmen notamment), au blocus maritime temporaire¹³⁵ ou durable (dans le

133. V. Robert, « Les exercices chinois sur Taïwan, une menace autant militaire qu'économique », *Les Echos*, 4 août 2022.

134. « La stratégie de sécurité nationale de l'administration Biden-Harris », 12 octobre 2022, disponible sur : www.state.gov.

135. Simple contrôle des cargaisons ou interdiction de l'ensemble de tout ou partie des voies maritimes, comme déjà mis en œuvre du 8 au 10 avril 2023 lors du déplacement de la rencontre de Tsai Ing-wen avec le sénateur Mc Carthy aux États-Unis.

seul détroit ou avec encerclement), ou à une invasion militaire dûment planifiée¹³⁶. La Chine pourrait aussi accentuer la pression sur les autorités taïwanaises en multipliant l'intensité et le volume des agressions : coupures de câbles sous-marins, cyberattaques sur les infrastructures critiques, déploiement massif de navires de pêche et de milices maritimes dans les eaux taïwanaises, etc. Une confrontation armée sur Taïwan poserait par ailleurs rapidement la question du franchissement du seuil nucléaire. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait engendrer une escalade des tensions et un possible embrasement régional, voire mondial.

En cas d'action cinétique, la Chine ne pourrait cependant pas se permettre d'échouer. Une défaite militaire entraînerait en effet une déstabilisation politique majeure, mettant en péril la survie même du Parti communiste. Dans un scénario favorable à la Chine, Pékin serait en mesure de tenir à portée d'armes les forces américaines d'Okinawa et de Guam et de faire siennes les mers environnantes, tandis qu'il renforcerait sa domination en Asie du Sud-Est. En déployant des unités militaires à Taïwan, Pékin serait également bien placé pour empêcher les États-Unis et leurs alliés de maintenir une présence avancée dans le Pacifique. Le résultat serait une plus grande liberté d'action de la Chine en Asie Pacifique, et au-delà, pour poursuivre de nouvelles ambitions.

Pour autant, le défi est de taille pour Pékin, et les simulations existantes, même avec les projections hautes du renforcement capacitaire de l'APL, laissent entrevoir une opération pour le moins périlleuse¹³⁷. Si, compte tenu de son coût et de son résultat incertain, la voie militaire ne semble pas être l'option privilégiée par la Chine, elle fait cependant l'objet d'une préparation active de Pékin qui entend garder toutes les options en mains. Plusieurs éléments pourraient accélérer la décision de recourir à la force. D'abord, la détérioration de la situation économique et démographique de la Chine, dont on voit les prémices¹³⁸, qui pourrait nourrir des tensions politiques et pousser Pékin à tenter une aventure nationaliste permettant de faire oublier les difficultés domestiques. Ensuite, la perception d'une évolution à terme défavorable du rapport de force avec les États-Unis et leurs alliés pourrait inciter la Chine à hâter une action cinétique afin de profiter d'une éventuelle « fenêtre de supériorité ».

L'évolution de la posture américaine et de son opinion publique, ainsi que la position de l'Union européenne en cas de remise en cause du *statu quo* dans le détroit de Taïwan, sont des variables qui pèsent également dans les calculs chinois. À cet égard, Pékin pourrait avoir tiré des leçons de la

136. L'invasion de l'île pourrait elle aussi prendre plusieurs formes, avec différents degrés d'intensité – allant d'opérations spéciales à terre à un débarquement amphibie massif.

137. M. Cancian et E. Heginbotham, « The First Battle of the Next War: Wargaming a Chinese Invasion of Taiwan », CSIS, janvier 2023.

138. S. Leplatre, « En Chine, les ressorts d'une crise économique inédite qui inquiète le monde », *Le Monde*, 19 août 2023.

guerre en Ukraine, prenant acte de l'unité et de la cohérence occidentale face à l'invasion russe. Cette guerre a par ailleurs pointé des faiblesses militaires russes, qu'il s'agisse du combat interarmées ou de la rigidité excessive du commandement, qui pourraient bien s'appliquer aussi à l'APL. Enfin, la résistance ukrainienne montre qu'un conflit, même fortement dissymétrique au regard des moyens, n'est jamais gagné d'avance.

Les tensions en mer de Chine méridionale

La mer de Chine méridionale (MCM) fait l'objet de différends territoriaux et maritimes qui suscitent des tensions croissantes entre pays riverains. Ligne de communication stratégique, sa configuration de mer semi-fermée et ses passages obligés par des détroits (Malacca, Singapour, la Sonde) la rendent très vulnérable au brigandage, au terrorisme, aux attaques cyber-maritimes ou encore à un éventuel blocus maritime. Les tensions relatives à la MCM s'expliquent aussi par la compétition régionale pour l'accès aux ressources énergétiques (pétrole et gaz) et halieutiques. Les pratiques de surpêche et de pêche illégale ont raréfié les stocks de poissons dans certaines zones telles que la mer Jaune, le golfe du Tonkin ; le nombre de navires de pêche continue pourtant de croître chaque année¹³⁹.

Pékin revendique 85 % de la mer de Chine méridionale au travers de la « ligne à neuf traits ». De leur côté, le Vietnam et les Philippines contestent la position chinoise et défendent leurs propres revendications – elles-mêmes en conflit l'une par rapport à l'autre – sur le fondement de la CNUDM. La Malaisie et Brunei réclament eux aussi une partie de l'archipel des Spratleys, mais conservent une approche plus discrète vis-à-vis de la Chine. Les désidératas de Taïwan sont par ailleurs très proches de ceux de Pékin, ce qui rajoute à la cacophonie¹⁴⁰. La revendication chinoise sous couvert de « droits historiques » a été réfutée par l'arrêt de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye en 2016¹⁴¹. Cependant, Pékin entend progressivement y imposer son interprétation restrictive de la liberté d'action des navires et aéronefs militaires et du droit de passage inoffensif dans ses « eaux territoriales¹⁴² ». La Chine mène une politique de « fait accompli » reposant sur une action coordonnée des garde-côtes chinois, de la milice maritime, de navires de recherche et de prospection, ainsi que des navires de la Marine de l'APL, en appui dissuasif. Cette approche vise très

139. K. Harrington, « South China Sea May Run Out of Fish at this Rate of Overfishing », *Channel News Asia*, 5 février 2022, disponible sur : www.channelnewsasia.com. Les navires de pêche chinois sont estimés entre 10 000 et 17 000, mais le chiffre exact reste difficile à obtenir et varie selon les sources.

140. Si Taipei changeait ses revendications, cela pourrait être considéré comme un acte de séparatisme de la part de Pékin.

141. « The South China Sea Arbitration (The Republic of Philippines v. The People's Republic of China) », sur le site internet de « The Permanent Court of Arbitration of the Hague », disponible sur : www.pca-cpa.org.

142. C. Prazuck, « Mer de Chine et droit de la mer », *Éditoriaux de l'Ifri*, Ifri, 7 mai 2021.

graduellement (tactique dite du « salami ») à accaparer des îles, îlots et récifs¹⁴³, sans représenter de *casus belli* mais en transformant *de facto* la situation. Pékin utilise ses « flottilles de navires de pêche comme autant de milices officieuses et subventionne la pêche en eaux contestées – mais souvent pauvres en poisson – pour faire valoir ses revendications¹⁴⁴ ».

Pékin a progressivement poldérisé et militarisé certaines de ces îles¹⁴⁵. La Chine a également renforcé ses capacités de surveillance, notamment aux principaux goulets et détroits de la région, par tous les moyens à disposition, qu'il s'agisse de radars sur les récifs militarisés, d'hydrophones, de capteurs océanographiques ou de drones sous-marins. De même, elle déploie massivement des navires de recherche et de prospection sous-marine et contrôle la pose de câbles sous-marins ou les forages pétroliers. La combinaison de ces éléments conduit à une appropriation progressive de la mer de Chine méridionale, ce qui – couplée à une militarisation croissante de cette mer – accroît les risques de conflit.

La construction d'installations militaires par Pékin intensifie encore la perception de menace chez des pays voisins, qui investissent davantage dans leur défense. Les négociations Chine-ASEAN relatives à la mise en place d'un code de conduite¹⁴⁶ sont laborieuses depuis 2019, même si en 2023¹⁴⁷ les deux parties ont achevé la deuxième lecture du texte et adopté un ensemble de lignes directrices. Ni l'un ni l'autre n'ont cependant été publiés. Pékin visait initialement, sans le dire explicitement, un droit de veto sur les activités navales des pays non riverains, suscitant de vives préoccupations quant au maintien de la liberté de circulation dans la région. Les tensions restent palpables et les fréquents incidents aériens et navals rappellent le risque d'escalade, volontaires ou non.

La menace nord-coréenne

Après six essais nucléaires entre 2006 et 2017, la Corée du Nord est désormais considérée comme un État nucléaire *de facto*¹⁴⁸. Ses progrès en matière de miniaturisation des charges et de sophistication des vecteurs balistiques semblent désormais la doter de moyens de frappes pouvant atteindre le

143. R. Haddick, « America has No Answer to China's Salami-Slicing », *War on the Rocks*, 6 février 2014, disponible sur : www.warontherocks.com.

144. F. Grare, « Le contrôle des pêches dans l'Indo-Pacifique », *Les carnets du CAPS*, CAPS, juillet 2020, pp. 181-193.

145. Voir les analyses et les cartes de l'Asia Maritime Transparency Initiative du think-tank américain CSIS, disponible sur : www.amti.csis.org/.

146. Ce code de conduite, discuté depuis 2001, a pour finalité de régir les activités des États riverains de la mer de Chine méridionale, afin de prévenir les conflits, de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir la liberté de circulation conformément au droit international.

147. Voir : I. Storey, « The Code of Conduct for the South China Sea: Movement in lieu of Progress », *Fulcrum*, 20 juillet 2023, disponible sur : www.fulcrum.sg.

148. V. Narang et A. Panda, « North Korea Is a Nuclear Power. Get Used to It. », *The New York Times*, 12 juin 2018.

territoire américain. Après une très relative détente à la fin de la décennie, la tension est remontée en 2022, avec plus de 90 missiles tirés par Pyongyang sur cette seule année¹⁴⁹, la plupart du temps en réponse aux exercices militaires conjoints menés par la Corée du Sud et les États-Unis. Il s'agissait aussi pour Pyongyang de tester de nouvelles armes et de prendre la mesure des réactions américaines et asiatiques. La République populaire est aujourd'hui capable de fixer des ogives nucléaires non seulement sur des missiles balistiques¹⁵⁰, mais se targue également de pouvoir le faire sur des missiles de croisière¹⁵¹ et drones sous-marins¹⁵². Le nombre de têtes nucléaires nord-coréennes aurait par ailleurs augmenté d'environ 75 % entre 2017 et 2022, avec l'acquisition d'environ six armes nucléaires par an¹⁵³.

En réponse, la Corée du Sud intensifie sa coopération militaire avec les États-Unis et ouvre la voie à un rapprochement inattendu avec le Japon¹⁵⁴, permettant la mise en place d'un « téléphone rouge » entre Washington, Séoul et Tokyo en août 2023¹⁵⁵. Depuis 2014, les États-Unis et la Corée du Sud avaient déjà mis en œuvre un accord sur le partage d'informations concernant la planification nucléaire de la Corée du Nord, en ce qui concerne les essais, les lancements de missiles et d'autres développements liés à son programme d'armement. Le groupe aéronaval américain USS *Nimitz* accostait par ailleurs pour la première fois en six ans dans la base navale sud-coréenne de Busan en 2023, suivi peu après de deux sous-marins nucléaires d'attaque américain¹⁵⁶.

Alors que Pyongyang devient de plus en plus menaçant, martelant sa volonté de frapper la Corée du Sud¹⁵⁷, l'option de se doter d'une capacité nucléaire gagne du terrain dans l'opinion publique¹⁵⁸, même si la Corée du

149. G. Bernal, « North Korea Keeps Building More Powerful Weapons, with no End in Sight », Lowy Institute, 4 avril 2023, disponible sur : www.lowyinstitute.org.

150. « Respected Comrade Kim Jong Un Guides Work for Mounting Nuclear Warheads on Ballistic Missiles », disponible sur : www.rodong.rep.kp.

151. Voir : M. Aldebert, « Missiles de croisière et missiles balistiques : cet arsenal que développe la Corée du Nord pour une « contre-attaque nucléaire » », *Le Figaro*, 13 octobre 2022.

152. « La Corée du Nord affirme avoir testé un nouveau drone d'attaque nucléaire sous-marin, les experts sceptiques », *Le Monde*, 24 mars 2023.

153. D. Albright, « North Korean Nuclear Weapons Arsenal: New Estimates of its Size and Configuration », Institute for Science and International Security, 10 avril 2023, disponible sur : www.isis-online.org.

154. Le Japon est en effet tout aussi inquiet que la Corée du Sud et développe une nouvelle série de destroyers AEGIS ainsi que des capacités d'interception de missiles hypervéloces et développe des missiles hypervéloces.

155. « La Corée du Sud, le Japon et les États-Unis resserrent leurs liens à Camp David face à la Chine », *Ouest France*, 18 août 2023 .

156. Voir : H. Shin, « Second US Submarine Arrives in South Korea amid North Korea Tensions », Reuters, 24 juillet 2023.

157. R. Hémez, « La paix par la force. La défense de la Corée du Sud sous la présidence Moon Jae-in », *Note de l'Ifri*, Ifri, 4 mai 2022.

158. Voir : C.-C.-Hun, « In a First, South Korea Declares Nuclear Weapons a Policy Option », *The New York Times*, 12 janvier 2023.

Sud est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pays non doté.

Cette dynamique rend peu probable un retour à la table de négociations à moyen terme¹⁵⁹ et laisse craindre une dégradation de la situation pouvant dégénérer à tout instant en conflit avec un important risque escalatoire¹⁶⁰.

Le risque d'embrasement des tensions avec l'Iran

Le programme nucléaire iranien¹⁶¹, le soutien supposé de Téhéran à des groupes armés non étatiques (Hamas, Hezbollah au Liban, Houthis au Yémen...) et des intérêts stratégiques divergents au Moyen-Orient opposant Téhéran et Washington nourrissent des tensions qui présentent un risque d'embrasement toujours préoccupant. L'Iran menace par ailleurs les États-Unis d'instituer un blocus dans ses eaux territoriales du détroit d'Ormuz, alors qu'elles représentent une voie maritime clé pour lier les producteurs de pétrole du Moyen Orient à l'Amérique du Nord, à l'Europe et à l'Asie, sur le modèle de la guerre des tankers qui opposa l'Iran à l'Irak entre 1980 et 1988¹⁶². En 2019, six navires avaient fait l'objet d'attaques ciblées. En dépit de la reprise des négociations sur le dossier nucléaire après l'arrivée de l'administration Biden en 2021, sept nouvelles attaques ont été recensées entre 2021 et 2023.

La situation intérieure en Iran demeure une poudrière et pourrait conduire les dirigeants religieux et les gardiens de la révolution à chercher des exutoires. La négociation du *Joint Comprehensive Plan of Action* (JCPoA)¹⁶³ risque d'échouer et pourrait pousser l'Iran à accentuer ses capacités d'enrichissement nucléaire. Téhéran s'est par ailleurs rapproché de la Russie à l'occasion la guerre en Ukraine en lui fournissant des drones et en lui achetant des avions de chasse. La guerre secrète avec Israël, par opérations clandestines interposées, risque par ailleurs de dégénérer en crise majeure si l'État hébreu devait décider d'une action significative contre l'Iran et son programme nucléaire.

159. Les dernières discussions entre le dirigeant américain et le dirigeant nord-coréen sont celles des sommets de Singapour, en juin 2018, et de Hanoï, en février 2019.

160. G. Bernal, « North Korea Keeps Building More Powerful Weapons, with No End in Sight », *op. cit.*

161. L'Iran a cependant toujours maintenu que son programme nucléaire était destiné à des fins pacifiques, notamment la production d'énergie électrique et des activités de recherche, mais qu'il n'y avait pas de programme de fabrication d'une bombe nucléaire.

162. « Strait of Hormuz », International Crisis Group, 21 août 2023, disponible sur : www.crisisgroup.org.

163. Le Joint Comprehensive Plan of Action est un accord sur le programme nucléaire iranien conclu à Vienne le 14 juillet 2015, entre l'Iran, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis), complétés de l'Allemagne (P5+1) et de l'Union européenne.

Dans un contexte où la dépendance énergétique des États-Unis vis-à-vis du Moyen-Orient s'est réduite, le redéploiement des forces américaines vers le Pacifique est de nature à rebattre les cartes, certains acteurs clés comme les monarchies du Golfe étant amenés à réévaluer leurs liens économiques, politiques voire militaires avec Moscou et Pékin, *via* le groupe des BRICS ou l'Organisation de coopération de Shanghai. Ce nouveau « grand jeu », avec des puissances régionales de plus en plus autonomes, comporte des risques de crise élevés avec un impact fort pour les intérêts européens.

Les principaux risques de conflictualité sur le moyen terme

Les enjeux de sécurité maritime, de sécurité environnementale et de gestion des communs sont d'ores et déjà sources de tensions importantes. Ils renforcent les risques de conflit, menaçant la stabilité régionale et impactent les relations interétatiques. Enfin, la désinformation, les luttes d'influence, l'utilisation de mécanismes juridiques (également appelée « *lawfare* ») brouillent plus encore la « zone grise » entre guerre et paix¹⁶⁴.

Risques multidimensionnels de sécurité maritime

Les perspectives d'exploitation économique de la mer, de raréfaction des ressources halieutiques, minières et énergétiques conduisent de plus en plus d'États de l'Indo-Pacifique à revendiquer des territoires maritimes, parfois par la force. Il existe trois grandes catégories d'enjeux : de souveraineté d'abord, quand il s'agit de faire reconnaître son domaine maritime et d'y faire respecter ses droits ; économiques ensuite, liés à l'exploitation des ressources à l'intérieur de ces mêmes frontières, et au commerce par voie maritime ; militaires enfin, avec la capacité de forces aéronavales à se déplacer, agir et se ravitailler dans cette région.

La CNUDM est de plus en plus contestée en MCM et aiguise les tensions interétatiques. La pression sur les ressources halieutiques est un facteur important de frictions entre acteurs nationaux. Le réchauffement des océans, la pêche illégale et la surpêche ont déjà causé des conséquences dramatiques, avec un épuisement progressif des zones de pêche traditionnelles, notamment en Indo-Pacifique¹⁶⁵. La pêche INN y relève le plus souvent d'une activité dans des zones maritimes contestées (cas de la frontière Inde-Pakistan, MCM, de la zone au nord du Canal du Mozambique, etc.), d'un braconnage d'espèces protégées (tels que des

164. A. Ferey, « Vers une guerre des normes ? Du *lawfare* aux opérations juridiques », *Focus stratégique*, n° 108, Ifri, avril 2022.

165. T. Woody., « The Sea is Running out of Fish, Despite Nations' Pledges to Stop It », *National Geographic*, 8 octobre 2019.

poissons juvéniles, légines, langoustes, ormeaux, holothuries, tortues marines...) ou d'une activité de flottes de pêche exploitées par des réseaux criminels organisés.

L'absence d'organisations régionales de gestion des pêches dans cette région explique que, sans cadre réglementaire appliqué, les pays riverains ne parviennent à se mettre d'accord sur des quotas ou des zones de pêche. Les eaux vietnamiennes de la MCM sont par exemple devenues totalement improductives, en l'absence de gestion responsable des ressources depuis plusieurs décennies, si bien que les pêcheurs sont contraints d'aller pêcher au-delà de leur propre ZEE, jusqu'en Micronésie et possiblement à terme dans les eaux de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française¹⁶⁶. L'épuisement plus relatif des stocks de poissons près des côtes chinoises a également poussé la flotte de pêche chinoise à s'éloigner de plus en plus de son domaine, vers des zones telles que le Pacifique insulaire ou le canal du Mozambique – avec comme conséquence un soutien chinois aux revendications de Madagascar sur les îles Éparses sous souveraineté française¹⁶⁷.

Au-delà du déport d'activités de pêche vers des eaux plus poissonneuses, la pêche INN engendre une série de conséquences délétères puisque la diminution des ressources entraîne des mouvements migratoires accrus (internes ou internationaux), une baisse de revenus et conséquemment l'augmentation d'activités criminelles en mer. À ces infractions liées à la pêche, il convient d'ajouter les atteintes récurrentes aux droits humains sur les navires de pêche¹⁶⁸ (travail forcé, traite d'êtres humains, salaires non versés, maltraitance, etc.), en particulier ceux possédés par des armateurs chinois.

Un autre enjeu majeur posant de nombreux défis environnementaux, juridiques et géopolitiques est l'exploration et l'exploitation des fonds marins. Rendu possible par les progrès techniques, l'accès à ces ressources requiert en effet une appropriation maritime. Il s'agit aussi bien de ressources marines que de l'extraction d'hydrocarbures (pétrole, gaz, hydrate de méthane), ou encore l'exploitation minière (nodules polymétalliques, sulfures hydrothermaux, encroûtements cobaltifères, terres rares, etc. particulièrement recherchés pour l'industrie des semi-conducteurs, de la transition énergétique et des véhicules électriques). Or, la réglementation juridique sur l'exploitation des fonds marins reste lacunaire. Par ailleurs, la topographie des fonds marins est encore mal

166. A. M. Song *et al.*, « “Blue Boats” and “Reef Robbers”: A New Maritime Security Threat for the Asia Pacific? », *Asia Pacific Viewpoint*, vol; 60, n° 3, décembre 2019.

167. F. Giovalucci et J. Ramasy, « La Chine à Madagascar. Entre opportunisme politique discret et trafics intenses », *Notes de l'Ifri*, Ifri, novembre 2022.

168. « The Everwidening Net: Mapping the scale, nature and corporate structures of illegal, unreported and unregulated fishing by the Chinese distant-water fleet », Environmental Justice Foundation, 30 mars 2022, disponible sur : www.ejfoundation.org.

connue¹⁶⁹. Cette situation a pour effet d'entretenir des zones d'incertitudes sur les limites des droits d'exploitation, en particulier dans les régions où les frontières maritimes sont contestées. Une exploration des dorsales par les navires de recherche chinois est par exemple régulièrement observée du golfe du Bengale à l'océan Pacifique.

Ces évolutions supposent de potentielles tensions régionales à terme, avec en particulier des sources métallifères répertoriées entre Taïwan et le Japon, ainsi que dans les ZEE des îles du Pacifique insulaire, en Nouvelle-Calédonie et Polynésie-française¹⁷⁰.

Déstabilisation régionale liée au changement climatique

Le réchauffement climatique entraîne une hausse de la température des océans, ce qui engendre de multiples conséquences : la dilatation des océans, la mise en danger de la biodiversité, ainsi qu'une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. L'élévation du niveau des océans, d'un à trois mètres d'ici 2100, entraînerait de nombreuses submersions et de nombreux flux migratoires.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française seraient parmi les régions les plus affectées, alors que la montée des eaux actuelle est en moyenne de 12 mm/an dans le Pacifique insulaire, soit un taux quatre fois supérieur à la moyenne mondiale¹⁷¹. Entre 6 et 12 % des 1 269 îles océaniques françaises pourraient ainsi être totalement submergées à cette échéance¹⁷². Le réchauffement climatique est d'ailleurs identifié comme la première menace de sécurité par les États insulaires du Pacifique depuis la déclaration de Boe en 2018¹⁷³.

La submersion permanente d'îlots entraînerait par ailleurs la disparition progressive d'importantes superficies de ZEE et de mers

169. On estime que seul 15 à 20 % de la superficie des fonds marins ont été explorés. Y. Fouquet et D. Lacroix, « Les ressources minérales marines profondes – étude prospective à l'horizon 2030 », 2012, disponible sur : www.quae.com.

170. Les principaux gisements économiquement intéressants se trouvent dans le Pacifique, dont une partie dans les zones sous juridiction française en Polynésie. Leur exploitation ne débutera cependant pas à court terme, et la capacité technique de le faire ne devrait pas être atteinte d'ici 20 à 30 ans.

171. C. Bellard, C. Leclerc et F. Courchamp, « Potential Impact of Sea Level Rise on French Islands Worldwide », *Nature Conservation*, 2013, disponible sur : www.natureconservation.pensoft.net.

172. « Sea Levels are Rising at an Extraordinary Pace. Here's what to know », *National Geographic*, avril 2023.

173. Le 20 septembre 2018, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, réunis à Nauru ont approuvé la Déclaration de Boe (du nom d'une localité de l'île). La Déclaration de Boe identifie les domaines prioritaires pour l'action collective de la région, dont la sécurité régionale, la résilience au changement climatique et aux risques de catastrophe, la pêche ainsi que la gestion et la conservation des océans.

territoriales¹⁷⁴. Certaines populations n'auraient pas d'autre choix que de migrer ou d'artificialiser leurs terres pour pouvoir rester, avec des questions juridiques complexes sur la survivance d'un État au territoire englouti¹⁷⁵. Outre les conséquences humaines et économiques majeures liées à la littoralisation – en 2030, 50 % de la population mondiale vivrait à moins de 100 km de côtes¹⁷⁶ –, l'avancée de la mer sur les terres causerait des conséquences irréversibles sur l'environnement, avec notamment la disparition de mangroves, la dégradation de nappes phréatiques et l'infertilité des sols.

L'élévation de la température et l'acidification des océans auraient par ailleurs de multiples conséquences sur les ressources halieutiques. En particulier, les espèces tropicales migreront vers des mers plus froides, engendrant un déplacement progressif des zones de pêche. Ces conséquences se cumuleraient avec celles de la surexploitation, exacerbant la concurrence pour une ressource déjà en voie d'épuisement.

Les effets de la montée du niveau des océans se combineront également avec ceux d'événements climatiques d'intensité et de fréquence croissantes, tels que les tempêtes tropicales et cyclones de catégorie 4 et 5¹⁷⁷. L'augmentation de ces risques aboutirait nécessairement à une multiplication des missions d'assistance aux populations (HADR) comme lors de l'opération *Beryx* à Sumatra en 2005, au Mozambique en 2019, mais aussi plus récemment dans le Pacifique Sud lors du séisme au Tonga en janvier 2022 qui fut l'occasion de mettre en œuvre l'accord FRANZ avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Consciente de ces risques, la France organise régulièrement des exercices avec un thème humanitaire comme IMEX 22 en océan Indien qui avait réuni les nations de l'*Indian Ocean Naval Symposium* au large de Goa du 28 au 30 mars, ou les exercices *Marara*¹⁷⁸ et *Croix du Sud*¹⁷⁹ organisées en alternance dans le Pacifique insulaire depuis la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

L'assistance humanitaire et de secours en cas de catastrophe pourrait donc bientôt devenir une partie cruciale des missions opérationnelles des armées. Les marines pourraient également être de plus en plus sollicitées pour des missions de maintien de l'ordre – lutte contre le trafic illicite, la pêche INN, la pollution maritime – ainsi que des opérations de surveillance et de

174. Impacts du changement climatique : Littoral et milieu marin, 29 septembre 2022, disponible sur : www.ecologie.gouv.fr.

175. G. Giraudeau, *Nations of Water*, Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques, 2023, disponible sur : www.cessma.org.

176. C. Small et R. J. Nicholls, « A Global Analysis of Human Settlement in Coastal Zones », *Journal of Coastal Research*, vol. 19, n° 3, pp. 584-599.

177. Avec des vents supérieurs à 360 km/h et des vagues de huit à neuf mètres sur le littoral.

178. « Marara 2022 : Manœuvre logistique des forces armées en Polynésie française pour l'exercice multinational MARARA 2022 », *Cols bleus*, 13 mai 2022, disponible sur : www.colsbleus.fr.

179. « "CROIX DU SUD 2023" : Réagir en cas de catastrophe naturelle dans le Pacifique », Armée de l'Air et de l'Espace, 26 avril 2023, disponible sur : www.defense.gouv.fr.

reconnaissance. Les forces armées doivent donc dorénavant se préparer à anticiper les conséquences du changement climatique¹⁸⁰.

Enfin, plus au nord, la disparition progressive de la banquise permet l'ouverture de l'espace arctique par la route maritime du Nord, alternative aux détroits de l'Indo-Pacifique permettant notamment de relier l'Europe à l'Asie. La durée du trajet de Yokohama à Rotterdam serait ainsi réduite de près de 40 %¹⁸¹. Cette ouverture impliquerait une nouvelle géographie des flux et une nouvelle course d'accès aux ressources. C'est cette perspective qui a motivé en avril 2022 la publication de la première stratégie polaire de la France, baptisée « Équilibrer les extrêmes »¹⁸².

Anticiper les effets des crises potentielles en Indo-Pacifique

La région de l'Indo-Pacifique est d'une importance cruciale pour le commerce mondial en raison de sa position géographique stratégique et de son réseau de voies maritimes vitales à l'ensemble des économies mondiales. Cependant, les tensions géopolitiques et les crises potentielles de cette région peuvent avoir des effets significatifs sur le transport maritime, l'approvisionnement énergétique et le flux numérique.

Un transport maritime perturbé

Les crises potentielles en Indo-Pacifique présentent des risques pour les voies maritimes, qui transportent plus de 80 % du commerce mondial, y compris les flux intra-Asie-Pacifique¹⁸³.

La zone indopacifique contient notamment des goulets d'étranglement essentiels pour la sécurité, le développement économique, les liens commerciaux, les transports ainsi que la sécurité énergétique de la France et de l'Europe¹⁸⁴. Ils deviennent d'autant plus critiques en l'absence d'itinéraire alternatif. Ces routes sont vulnérables à une série de risques et de menaces telles que la piraterie (golfe d'Aden et bassin somalien), le brigandage (détroit de Singapour, ports de Manille, Dumai, Belawan,

180. M. Levallant, « Diplomatie de défense et sécurité environnementale : perspective de coopération en Indo-Pacifique », L'Institut des hautes études de défense nationale (L'IHEDN), 2021, disponible sur : www.ihedn.fr/.

181. « Arctique », Direction générale des relations internationales et de la stratégie, ministère des Armées, disponible sur : www.defense.gouv.fr.

182. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur pour les pôles et les enjeux maritimes, « Équilibrer les extrêmes, stratégie polaire de la France à horizon 2030 ».

183. M. Yang et A. Fifić, « Emerging Geopolitical Challenges in the Indo-Pacific: Implications for Maritime Trade and Connectivity », *Journal of Marine Science and Engineering*, vol. 9, 2021

184. D. Roy et S. Das, « Maritime Security in the Indo-Pacific Region: Challenges and Responses », *Man and the Economy*, vol. 7, n° 1, 2020, p. 91-106.

Chattogram, Jakarta, etc.), le crime organisé et le terrorisme¹⁸⁵ (dans la province de Cabo Delgado au Mozambique, ou en mers de Sulu et de Célèbes aux Philippines).

Le détroit de Taïwan reste aujourd'hui une route majeure pour les compagnies maritimes, permettant à l'Europe de desservir les ports chinois, mais aussi ceux du Japon et de la Corée du Sud. Une action cinétique dans le détroit de Taïwan embraserait la région et engendrerait de fait une baisse drastique des volumes transportés depuis ou vers la Chine. Un déni d'accès aux côtes chinoises, avec d'importantes zones d'exclusion de navigation, mettrait le trafic des navires commerciaux sous forte contrainte. La pression militaire à l'intérieur de la MCM exposerait les équipages et les navires.

Ces nombreux risques pour la sécurité maritime pourraient entraîner une augmentation des coûts d'assurance et des mesures de sécurité renforcées, avec un impact significatif sur les opérations commerciales. Un conflit de « haute intensité » pourrait également entraîner des restrictions à la libre circulation des navires, des blocus ou des embargos sur certains ports ou régions. Cela pourrait par ailleurs perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, modifier les itinéraires empruntés par les armateurs pour éviter les zones de risques et, ainsi, allonger les temps de transit. Cela augmenterait également significativement les coûts logistiques.

La baisse des volumes transportés depuis la Chine imposerait par ailleurs une réduction drastique du nombre de navires de commerce pour les compagnies européennes, puisqu'aucun pays de la zone, individuellement ou combinés, ne parviendrait à se substituer à la Chine, aussi bien en termes de volumes que de diversifications de production¹⁸⁶.

Des approvisionnements énergétiques contrariés

L'importance et la sécurisation des liaisons énergétiques entre l'Europe et l'Asie doivent être considérées dans un contexte accru de « décontinentalisation » des flux énergétiques après l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁸⁷. La mer Rouge et le golfe d'Aden sont ainsi devenus des zones de transit énergétiques majeures pour l'Europe avec l'augmentation de l'approvisionnement en hydrocarbures en provenance des pays du Golfe.

Par ailleurs, l'Inde devient un fournisseur important en termes de produits pétroliers raffinés – accroissant de fait l'importance stratégique de l'océan Indien et du détroit d'Ormuz pour l'approvisionnement européen.

185. S. E. Lee, « Maritime Security Challenges in the Indo-Pacific Region: Implications for Korea », *Proceedings of the International Conference on Information Networking*, 2020, p. 29-34.

186. Ni le Vietnam, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie ou la Malaisie, qui possèdent pourtant des infrastructures industrielles, ne seraient en effet en mesure de prendre le relais de la Chine.

187. « La décontinentalisation des flux énergétiques en Europe », *Brèves Marines*, n° 274, Centre d'études stratégiques de la Marine, ministère des Armées, disponible sur : www.defense.gouv.fr.

Un éventuel conflit dans le nord de l'océan Indien affecterait alors très fortement l'approvisionnement d'hydrocarbures vers l'Europe¹⁸⁸.

La Chine, deuxième consommateur mondial de pétrole et de gaz après les États-Unis, voit également ses besoins en termes d'importation de produits raffinés croître considérablement, pour la majorité par voie maritime¹⁸⁹. La Chine reste cependant moins exposée que d'autres – notamment européens – aux risques sur les importations de produits raffinés¹⁹⁰. En dépit d'importants investissements, la question du stockage chinois induit encore une très grande exposition, pour encore au moins une décennie, à toute rupture des flux d'hydrocarbures en provenance de l'océan Indien, en particulier s'agissant du gaz¹⁹¹. Cette situation complexifie toute velléité de blocus d'action cinétique de la Chine sur Taïwan, considérant qu'un blocus maritime dans le détroit de Malacca ou d'Ormuz pourrait engendrer en matière d'approvisionnement énergétique. La réussite du double gazoduc Force de Sibérie/Force de Sibérie 2 serait déterminant pour jauger de la capacité de Pékin à limiter à terme son exposition aux flux maritimes¹⁹².

Des coupures de flux de données numériques

99 % des communications Internet passent par des câbles sous-marins, avec une vitesse de circulation de l'information près de 1 000 fois supérieure à celle des satellites¹⁹³. Le trafic numérique est aujourd'hui essentiel tout à la fois pour notre vie quotidienne mais également pour la stabilité financière et économique.

Trois millions de kilomètres de câbles sous-marins sont actuellement posés dans le monde, soit 450 câbles au total, dont 44 en mers de Chine méridionale et orientale. Plus de 8 000 *Data Centers* sont recensés¹⁹⁴, dans le monde, dont 867 dans la seule zone Asie (415 pour la seule Chine, dont 120 localisés à Hong Kong)

188. V. Gallucci, « Geopolitics and Energy Security in the Asia-Pacific Region », *The Routledge Handbook of Energy Security*, 2019, p. 162-172.

189. La Chine importe chaque année plus de 150 milliards de dollars de pétrole brut, 99 milliards de dollars de minerai de fer, 36,6 milliards de dollars d'essence et 31,7 milliards de dollars de cuivre raffiné. Une majorité de ces ressources arrive par voie maritime, par l'océan Indien.

190. La Chine dispose d'importantes capacités de raffinage domestique. La Chine est en tête du classement de la capacité de raffinage du pétrole en 2022, avec 924 millions de tonnes, soit 18,5 millions de barils par jour. Cette autosuffisance partielle réduit sa vulnérabilité aux fluctuations des marchés internationaux.

191. En 2021, la Chine ne disposait encore que d'une capacité de stockage égale à 7 % de sa consommation, contre plus de 30 % de la consommation pour la France.

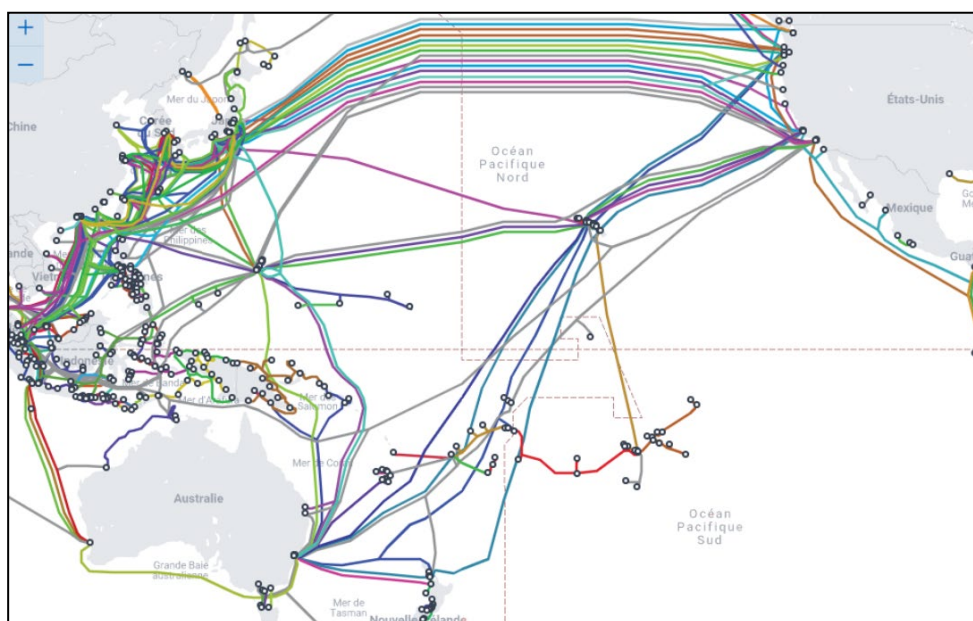
192. À terme, la Russie pourrait théoriquement injecter près de 90 M^{m3} annuels vers la Chine, soit 24 % de sa consommation actuelle.

193. Les satellites ne deviennent dès lors que de simples outils de communication secondaires, ou une alternative limitée en cas de rupture ou de dysfonctionnement des câbles.

194. C. Morel, *Les câbles sous-marins*, Paris, CNRS Éditions, 2023.

Géographiquement, la région indopacifique se caractérise par des eaux peu profondes, des côtes accidentées et des zones sismiques actives qui peuvent rendre difficile la pose de câbles sous-marins et augmenter le risque de dommages en cas de catastrophes naturelles. Par exemple, en 2022, l'île de Tonga avait été coupée du reste du monde durant quelques jours après le passage d'un tsunami. Le facteur géopolitique est également important, en particulier en Asie-Pacifique, zone caractérisée par la compétition sino-américaine et la volonté d'utiliser ces câbles à de possibles fins de surveillance ou de perturbation des communications du compétiteur. En 2021, les États-Unis, l'Australie et le Japon avaient par exemple financé un câble sous-marin pour relier les littoraux des États fédérés de Micronésie, Nauru et Kiribati afin d'empêcher l'installation d'un câble financé par la Chine¹⁹⁵.

Carte n° 5 : Câbles sous-marins en Asie-Pacifique



Source : <https://www.submarinecablemap.com/>.

En Asie, 90 % des câbles étaient historiquement posés par trois grandes compagnies : le français Alcatel Submarine Networks, l'américain Subcom et le japonais NEC. Depuis dix ans, on assiste à l'émergence d'un quatrième acteur, chinois, au travers de Huawei Marine Networks, désormais Hengtong. Depuis 2018, la Chine interdit par ailleurs aux câbliers étrangers de poser de nouveaux câbles en MCM. Or, chaque année, en moyenne, deux câbles doivent être changés et ne peuvent dorénavant l'être que par des câbliers chinois¹⁹⁶. À ce

195. C. Morel, « Le Pacifique insulaire pris dans la toile mondiale ? Géopolitique des câbles sous-marins en Océanie », *Études de l'Ifri*, Ifri, septembre 2022.

196. Pourtant, en janvier 2022, lors d'une rencontre entre Clément Beaune (secrétaire d'État français responsable des affaires européennes) et le ministre des Affaires étrangères de Chine Wang Yi, ce dernier avait confirmé l'interdiction de la pose de nouveaux câbles en mer de Chine méridionale, mais autorisait les compagnies étrangères historiques à assurer la maintenance des câbles existants.

rythme d'ici à 2030, tous les câbles qui traverseront la mer de Chine méridionale auront été installés par Hengtong. Les câbliers américains n'ont par ailleurs plus l'autorisation d'accéder à Hong Kong, *hub* majeur de l'Internet régional (les deux tiers du réseau internet chinois passent par Hong Kong), si bien que les projets de nouvelles infrastructures de câbles avec un segment devant relier Hong Kong sont dorénavant à l'arrêt.

En bloquant ainsi l'octroi des permis, la Chine s'assure une mainmise sur l'infrastructure des communications sous-marines de la région, mais contrôle également les données océanographiques, bathymétriques et géologiques de la MCM¹⁹⁷. De plus, les « *smart cables* », avec capteurs à usage dual scientifique et militaire, se développent et peuvent permettre un contrôle des trafics de submersibles, d'où la volonté de Pékin de les interdire en MCM¹⁹⁸.

L'évolution de la situation géopolitique entre la Chine et Taïwan pourrait par ailleurs avoir un impact significatif sur les câbles sous-marins. La Chine, parce qu'elle cherche à exercer une influence sur l'île, a en effet déjà été accusée d'utiliser des attaques informatiques pour perturber les communications sur l'archipel. Selon les analystes militaires taïwanais, les câbles sous-marins de Taipei pourraient également être coupés par des drones chinois et les terminaux terrestres attaqués avec des roquettes ou des forces spéciales. « L'invasion de la Chine tenterait sans nul doute de modifier les paramètres de communication de Taïwan », déclarait ainsi Richard Hu, général à la retraite et expert militaire à l'Université nationale de Chengchi¹⁹⁹. En cas de conflit, la Corée du Nord pourrait aussi chercher à perturber les câbles sous-marins qui relient la Corée du Sud au reste du monde. En somme, si un conflit de grande ampleur devait éclater, le réseau sous-marin pourrait être directement menacé, ce qui impacterait la connectivité régionale, voire mondiale.

Au regard des menaces, des zones de potentielles conflictualité et des importants facteurs de risques identifiés dans cette région, la posture de défense française semble devoir être adaptée, permettant tout à la fois de renforcer sa légitimité et son efficacité opérationnelle. Pour ce faire, les forces armées doivent être en mesure de répondre aux enjeux de compétition dans le bas du spectre de la conflictualité, tout en étant capables de prévenir ou de faire face à l'hypothèse d'une interaction violente telle qu'un accrochage, un dérapage volontaire ou involontaire, ou un conflit de haute intensité.

197. Les câbliers doivent en effet effectuer des analyses bathymétriques extrêmement précises le long de la trajectoire du projet de dépose de câble.

198. À la demande des Taïwanais, le projet de câble entre le sud de Taïwan et le nord des Philippines, dans le détroit de Luçon, devra supporter cinq types de capteurs. Officiellement, ceux-ci permettent d'anticiper les impacts des tremblements de terre et des tsunamis, mais peuvent possiblement détecter également les mouvements de sous-marins.

199. « Taiwan Seeks Satellite Solutions after Cables Cut », *Taipei Times*, 18 avril 2023, disponible sur : www.taipeitimes.com.

Vers une posture pragmatique pour la défense française

Au regard des zones de potentiels conflits et facteurs de risques identifiés, Paris pourrait évoluer vers une démarche plus pragmatique en multipliant les coopérations et en cherchant à modifier la dynamique de certaines coopérations multilatérales de l'intérieur plutôt que de s'en désolidariser. De même, les enjeux de l'Indo-Pacifique requièrent que la France, puissance résidente, y renforce ses capacités de défense et y adapte sa gouvernance militaire pour accroître son efficacité et son degré d'influence.

Identifié dans la *Vision stratégique* du chef d'état-major des Armées en 2021²⁰⁰, le triptyque « compétition-contestation-affrontement » implique par ailleurs que la posture française de défense en Indo-Pacifique puisse répondre à des enjeux de coopération et de compétition, tout en étant capable de faire face à un engagement majeur de haute intensité. Sans s'inscrire dans une logique d'accentuation de la polarisation sino-américaine, la France doit adapter son organisation en matière de commandement et de contrôle (C2) et de logistique, ainsi que ses zones de déploiements et ses capacités à la réalité d'un contexte plus que jamais marqué par l'incertitude.

Agir dans les champs de la coopération et de la compétition

Avec plus de 7 000 soldats stationnés de manière permanente en Indo-Pacifique, la France y est de loin la première puissance européenne en matière de ressources humaines militaires, le second pays européen – le Royaume-Uni – ne cumulant que 1 650 militaires de façon durable. Pourtant, pour améliorer leur empreinte physique et leur influence régionale, les forces armées françaises ne peuvent plus passer outre une réflexion relative à la gouvernance des forces armées, ses points d'appui, ses partenariats et le niveau (nombre/type) des capacités déployées dans cette région.

200. « Vision stratégique du chef d'état-major des Armées », ministère des Armées, 2021, disponible sur : www.defense.gouv.fr.

Clarifier la ligne politique dans la rivalité sino-américaine

L'ambition stratégique²⁰¹ de la France dans l'Indo-Pacifique d'agir en tant que « puissance d'équilibre(s) » apparaît difficile à réaliser dans le contexte géostratégique actuel. Paris ne dispose en effet ni des capacités ni du poids diplomatique permettant de jouer un tel rôle²⁰². Cet écart croissant entre les paroles et les actes nuit par ailleurs à la crédibilité de la stratégie française dans l'Indo-Pacifique et doit être résolu. Paris devrait donc adopter une posture plus modeste et réaliste en se positionnant comme « acteur constructif de l'Indo-Pacifique » et être clair sur le fait que, s'il partage les valeurs fondamentales de Washington, il souhaite cependant conserver une marge de manœuvre vis-à-vis de certains choix américains.

Cette posture de clarté, plutôt que de confusion, permettrait à la France de s'associer à des initiatives ou regroupements dont elle s'est jusqu'alors tenue éloignée au prétexte que la vision américaine y apparaissait comme trop proéminente. Cela permettrait aussi de renforcer la coordination transatlantique, notamment à travers le dialogue de haut niveau de EU-États-Unis sur l'Indo-Pacifique mis en place à l'automne 2021.

L'OTAN est aussi considérée comme une plateforme essentielle pour de nombreux partenaires européens afin d'agir dans le domaine de la sécurité et de la défense en Indo-Pacifique, ce à quoi Paris s'oppose régulièrement²⁰³. Plusieurs partenaires de l'Indo-Pacifique intensifient leur engagement avec l'OTAN et le considèrent comme une instance pertinente pour discuter des questions de sécurité dans la région avec des partenaires transatlantiques²⁰⁴. Au-delà, l'intérêt opérationnel majeur du rapprochement de l'OTAN avec les pays dits « AP4 » (Australie, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Japon) au sein de l'Indo-Pacifique réside également dans l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes et des procédures avec les alliés et partenaires régionaux.

201. C. Pajon, « France: the Leading European Power in the Indo-Pacific » in J. Bowen (dir.), *Europe's Indo-Pacific Embrace: Global Partnerships Pour Regional Resilience*, Perth US-Asia Center/Konrad Adenauer Stiftung, 16 septembre 2021, disponible sur : www.perthusasia.edu.au ; N. Barré, « Emmanuel Macron : "L'autonomie stratégique doit être le combat de l'Europe" », *op. cit.*

202. « La stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », Rapport d'information n° 285, Sénat, 25 janvier 2023.

203. L'Allemagne et les Pays-Bas mentionnent le rôle de l'OTAN dans leurs stratégies sur l'Indo-Pacifique, à l'inverse de la France.

204. Y. Hayashi, « Japanese FM : It's Time to Deepen Cooperation », *Politico*, 5 avril 2023, disponible sur : www.politico.eu ; H. Legarda, « China and Russia Bring Nato and the Indo-Pacific Together », *Internationale Politik Quarterly*, 14 juillet 2022, disponible sur : www.ip-quarterly.com.

Travailler avec la 7^e flotte américaine reste en effet plus complexe car celle-ci n'applique pas les standards OTAN²⁰⁵.

La coordination peut également signifier davantage de complémentarité avec les États-Unis. La France et l'UE peuvent offrir aux nations de l'Indo-Pacifique une option solide et crédible - axée sur les besoins des pays de la région et sur les domaines où elles peuvent apporter une valeur ajoutée, tels que le renforcement des capacités en matière de sécurité maritime, l'établissement de normes et de règles, le financement des infrastructures, la gouvernance cybernétique ou la résilience des chaînes de production ²⁰⁶. Ainsi, la France et l'UE peuvent compléter une approche américaine souvent trop militaro-centrée. Une telle focalisation sur les besoins des pays et la coopération fonctionnelle de la France avec les États-Unis serait d'ailleurs facilitée par des stratégies sous-régionales²⁰⁷.

Pour être convaincante, la stratégie française devrait par ailleurs s'inscrire dans une approche renforcée de l'UE dans l'Indo-Pacifique. La capacité de l'Union à exister dans l'Indo-Pacifique dépend de sa cohésion interne et de sa volonté d'agir en tant que puissance géopolitique²⁰⁸. Étant donné la diversité des intérêts qui coexistent au sein de l'UE, la stratégie indopacifique devrait être portée de manière plus ambitieuse par un noyau dur de pays volontaires : la France devrait jouer un rôle accru dans ce domaine et capitaliser sur sa posture spécifique d'acteur européen de premier plan dans l'Indo-Pacifique pour agir comme puissance de rassemblement.

Enfin, considérant les tensions croissantes dans le détroit de Taïwan, Paris doit continuer à montrer avec constance son attachement à la liberté d'accès aux espaces communs, tout en menant régulièrement des signalements stratégiques²⁰⁹ démontrant que la France se rangerait du côté des États-Unis en cas d'agression chinoise sur Taïwan ou en MCM. De tels messages devraient être compris comme un moyen de maintenir le *statu quo* et la stabilité de la région, et compliquer le calcul stratégique de la Chine.

205. La 7^e flotte travaille avec des partenaires régionaux qui n'opèrent pas selon les procédures standards de l'OTAN.

206. Z. Paikin, G. Kembara, A. Mantong et S. Blockmans, « The South China Sea and Indo-Pacific in an Era of "Multipolar" Competition: A More Targeted EU Response? », *JOINT Research Papers*, n° 14, CEPS, 6 février 2023, p. 25.

207. « La stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », Sénat, *op. cit.*

208. D. Fiott et L. Simón, « Centre of Gravity: Security and Defence in the Indo-Pacific - What Role for the European Union? », *CSDS-In Depth*, décembre 2022, disponible sur : www.brussels-school.be.

209. J. Bachelier, H. Fayet, A. Jonnekin et F. Renaud, « Le signalement stratégique : un levier pour la France dans la compétition entre puissances ? », *Focus stratégique*, n° 114, Ifri, mai 2023.

Ajuster la gouvernance interarmées et les zones de responsabilités

La stratégie française en Indo-Pacifique parue en 2019 n'a pas été suivie d'ajustement s'agissant des structures de commandements et chaînes de gouvernance dans cette région. L'actuelle organisation semble pourtant peu lisible, spécialement dans le Pacifique, considérant les menaces et les facteurs de risques préalablement identifiés. Elle reste par ailleurs peu compréhensible et lisible de la part des partenaires et alliés de la France dans cette région²¹⁰. Elle nécessiterait donc d'être tout à la fois ajustée et simplifiée.

Situation actuelle du Commandement militaire français en Indo-Pacifique

Les commandements actuels de l'Indo-Pacifique sont constitués de trois « forces de souveraineté », avec à leur tête des Commandements supérieurs, (COMSUP) des Forces armées dans la Zone-sud de l'océan Indien (FAZSOI), des Forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) et les Forces armées en Polynésie française (FAPF). S'y ajoutent deux « forces de présence » basées sur un territoire étranger, à savoir les Forces françaises stationnées à Djibouti (FFDJ) et les Forces françaises aux Émirats Arabes Unis (FFEAO).

Carte n° 6 : Organisation de la gouvernance interarmées en Indo-Pacifique



Source : DGRIS, ministère des Armées.

Chaque COMSUP couvre une Zone de responsabilité permanente (ZRP) étendue intégrant des pays de la sous-région. Il existe enfin, deux grandes zones maritimes correspondants aux bassins de l'océan Indien et du Pacifique et commandés respectivement par le COMSUP FFEAU, baptisé Amiral pour l'océan Indien (ALINDIEN), et le COMSUP FAPF, désigné Amiral pour le Pacifique (ALPACI), la frontière géographique de leurs zones se situant dans le golfe du Bengale.

Dans le Pacifique, ALPACI/COMSUP FAPF et COMSUP FANC ont le même niveau de responsabilité dans leurs zones respectives, sachant qu'outre sa zone autour de la Polynésie, ALPACI est responsable de la zone maritime qui couvre le nord du Pacifique sur une zone allant du golfe du Bengale aux côtes ouest-américaines. ALPACI commande 1 200 militaires (dont 900 dans le cadre des FAPF), le COMSUP FANC environ 1 500, le COMSUP FAZSOI environ 1 700 et ALINDIEN près d'un millier.

Le commandement opérationnel reste toujours une prérogative du chef d'état-major des armées, à la différence d'INDOPACOM – basé à Hawaï qui répond directement à l'autorité politique. Dans leurs zones respectives, ces autorités sont cependant responsables des missions de souveraineté, des relations militaires bilatérales et du contrôle opérationnel des moyens militaires qui y sont basés ou déployés, quelle que soit leur base d'origine (France métropolitaine, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, etc.).

Des incohérences au regard du contexte stratégique

ALPACI, basé en Polynésie, est chargé de gérer les relations avec la plupart des nations asiatiques. Cependant, il se trouve à une grande distance de la VII^e Flotte américaine, qui opère en Asie depuis Yokosuka, au Japon, à une distance d'environ 9 500 km. Cette distance complique les interactions opérationnelles et logistiques entre ALPACI et la VII^e Flotte. En plus de cette contrainte géographique, le décalage horaire pose également un défi supplémentaire pour l'état-major d'ALPACI.

Le COMSUP FANC, basé à Nouméa, assume la responsabilité des relations opérationnelles avec l'Australie, avec une zone de compétence qui s'étend jusqu'au nord de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Cependant, pour l'Australie, les enjeux de sécurité sont principalement maritimes et se concentrent dans son voisinage immédiat mais également en mers de Chine, une zone qui n'est pas couverte par le COMSUP FANC mais par ALPACI.

La relation opérationnelle avec le troisième partenaire stratégique de la France dans la région, le Japon, ainsi qu'avec l'ensemble des pays d'Asie du Sud-Est est également sous la responsabilité d'ALPACI. Considérant les élongations, le relatif isolement de la Polynésie française (plus de 30 heures de vol sont nécessaires en avion commercial pour se rendre en Asie du Sud-Est depuis la Polynésie française), les rencontres physiques d'ALPACI avec ses homologues de la région sont rares et comptées, et essentiellement réalisées en

marge des escales des bâtiments de la Marine nationale. Cette rareté ne permet pas d'établir des relations stables et de confiance avec des partenaires asiatiques pour lesquels des rencontres physiques sont indispensables²¹¹.

Le dimensionnement humain de l'état-major, quelques dizaines de personnes, est également nettement insuffisant, celui-ci étant majoritairement happé par la protection des intérêts souverains et la surveillance de l'immense domaine maritime en Polynésie française. Un tiers de l'effort logistique d'ALPACI est par ailleurs mobilisé pour la surveillance permanente de l'ancien Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) sur l'atoll de Mururoa, d'où ont été conduits plus de 180 essais nucléaires de 1966 à 1996²¹².

Pour un ajustement des zones de responsabilité

Ce constat conduit à formuler plusieurs recommandations.

D'abord, le couplage de COMSUP FANC avec celle d'un officier général en charge de la zone Asie (nommé « OGASIE » dans le reste de l'étude). Cet état-major serait situé en Nouvelle-Calédonie, et couvrirait une zone de responsabilité allant de la frontière Bangladesh-Inde à l'île de Samoa. Une telle reconfiguration permettrait tout à la fois d'assurer la cohérence des relations opérationnelles avec les principaux alliés français de cette région, qu'il s'agisse du Japon, de l'Australie, des États-Unis (via la VII^e flotte américaine) ou de l'ensemble des pays du Sud-Est asiatique, tout en conservant une empreinte physique sur les territoires ultra-marins français – essentielle considérant les enjeux « fondamentaux » de la France dans cette région.

Ensuite, afin de renforcer l'empreinte française en Asie, OGASIE pourrait mettre en place un état-major détaché en Asie du Sud-Est, avec à sa tête un Amiral (nommé ALASE dans le reste de l'étude, comme « Amiral en charge de l'Asie du Sud-Est »). ALASE pourrait se voir déléguer de la part d'OGASIE une triple responsabilité régionale en matière d'influence, de logistique et de sécurité maritime, sur une zone allant du golfe du Bengale à l'est du Japon. La présence d'ALASE en Asie du Sud-Est, en sous-ordre d'OGASIE, permettrait de porter la voix française avec plus de régularité²¹³ et d'incarner avec plus de constance les forces armées françaises dans les forums, les exercices et les cénacles régionaux auxquels la France est conviée. Il pourrait également assumer le soutien logistique régional des forces militaires déployées en Asie, et pourrait superviser une cellule de sécurité maritime permettant de faire vivre la « coopération

211. Entretiens à l'EMA réalisés entre janvier et avril 2023.

212. *Ibid.*

213. Selon les entretiens réalisés à l'EMA entre janvier et avril 2023, les autorités françaises, dans nombre de forums et enceintes, changent trop régulièrement et ne permettent pas toujours d'apporter une constance dans la parole française.

navale volontaire »²¹⁴ – contrôlée au niveau central par le *Maritime Information Cooperation and Awareness (MICA) Center*²¹⁵ avec les armateurs, opérateurs et affréteurs français et européens qui ont des intérêts économiques dans cette région. Il pourrait, à terme, également détenir le contrôle opérationnel des capacités déployées dans cette région, par délégation d'OGASIE.

Cet état-major décentralisé pourrait aussi mieux coordonner l'action de formation et de « *capacity building* »²¹⁶ que la France pourrait être amenée à dispenser aux partenaires régionaux, en relation avec le Royaume-Uni, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et les États-Unis, tous déjà bien présents dans ce domaine. Une telle présence permettrait par ailleurs d'établir une relation personnelle, stable et constructive, avec les autorités militaires des pays partenaires comme avec les alliés traditionnels. Un tel état-major offrirait également la chance de développer les aspects de communication et de signalement stratégique en soutien de l'EMA. Cet état-major pourrait enfin soutenir l'action des missions de défense et d'OGASIE pour développer un certain nombre des points d'appui (voir ci-dessous) qui font aujourd'hui défaut aux forces armées françaises dans cette région.

ALASE et son état-major pourraient idéalement être basés à Singapour. Eu égard aux nombreux liens de confiance établis entre les forces armées françaises et singapouriennes²¹⁷ ces dernières années, aux facilités aéroportuaires et au positionnement stratégique de Singapour à l'entrée de la mer de Chine méridionale, la mise en œuvre d'un tel état-major dans cette ville-État semblerait le plus pertinente. La mise en place de cet état-major réduit sur la base de Sembawang²¹⁸ au nord de Singapour offrirait par ailleurs l'avantage d'une relation quotidienne avec des officiers britanniques, américains, néo-zélandais et australiens et faciliterait la connexion logistique avec la VII^e flotte, via le *Commander Logistics Group Western Pacific* (CLWP, *Task Force 73*²¹⁹). Des facilités, tels que des

214. « Les accords portant l'action du MICA Center », Maritime Information Cooperation & Awareness Center, disponible sur : www.mica-center.org.

215. « Qu'est-ce que le MICA Center ? », Maritime Information Cooperation & Awareness Center, disponible sur : www.mica-center.org.

216. Le « *capacity building* » des garde-côtes et des marines consiste en un soutien permettant une meilleure efficacité des capacités, des marins et d'une gouvernance pour exécuter les missions en matière d'action de l'État en mer.

217. « La stratégie de défense », La France à Singapour, Ambassade de France à Singapour, disponible sur : www.sg.ambafrance.org.

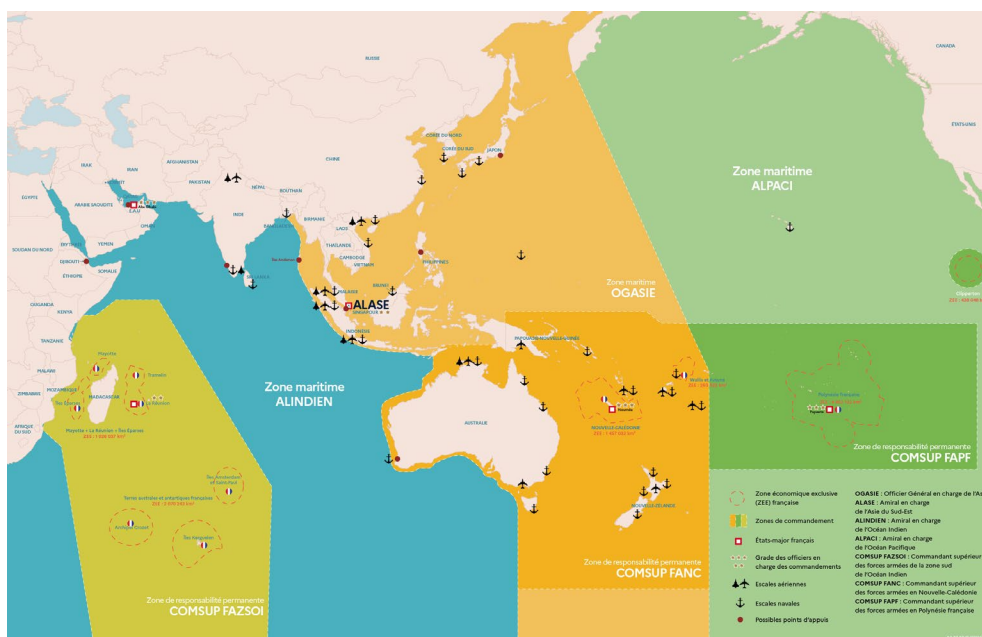
218. La base navale de Sembawang a été construite par le gouvernement britannique dans les années 1920 et 1930. Cette base comprend la réparation, le ravitaillement en carburant et le réapprovisionnement des navires des marines australienne, britannique et néo-zélandaise ainsi que ceux d'autres pays du Commonwealth sous les auspices de l'accord FPDA (*Five power Defense agreement*). Dans le cadre d'un accord de 1990 entre Singapour et les États-Unis, les forces militaires américaines (principalement navales et aériennes) ont ensuite utilisé les installations de la base de Sembawang. La Task Force 73 (et le Commander Logistic Group Western Pacific), qui fait partie de la 7^e flotte américaine, a son siège à Sembawang depuis 1992.

219. La Task Force 73/CLWP est le fournisseur en matière de logistique de la 7^e flotte américaine.

entrepôts, pourraient également permettre de stocker des pièces de rechange en cas de nécessité.

ALPACI resterait pour sa part en Polynésie française mais aurait une zone de responsabilité resserrée sur le Pacifique central et oriental. Cela lui permettrait de porter une attention accrue aux partenaires d'Amérique latine, souvent jugés moins prioritaires dans l'actuelle zone de responsabilité ALPACI, mais de grande importance pour les intérêts français, qu'il s'agisse des enjeux inhérents au canal de Panama, à la préservation des intérêts français en ZEE de Clipperton, aux enjeux du flux de cocaïne transpacifique ou de lutte contre la pêche INN sur le pourtour de la ZEE de Polynésie (essentiellement en provenance d'Amérique du Sud).

Carte n° 7 : Organisation proposée en matière de gouvernance à l'échelle de l'Indo-Pacifique



Source : carte originale réalisée par le service de cartographie du CESM.

Le rehaussement et l'uniformisation au grade d'officier général trois étoiles (Vice-Amiral ou Général de division) d'ALPACI, d'ALINDIEN et d'OGASIE serait par ailleurs souhaitable pour signaler aux partenaires comme aux compétiteurs l'importance croissante que revêt la région indopacifique pour la France. Le seul fait d'augmenter le nombre et le grade des principaux commandants de ZRP serait perçu comme un signal fort. ALASE serait pour sa part proposé au grade de Contre-Amiral, lui permettant de dialoguer d'égal à égal avec le CLWP et avec nombre de ses homologues régionaux.

Comme l'appellation des différentes autorités le sous-entend, il est souhaitable qu'ALPACI et ALASE soient Amiraux, considérant que l'essentiel des enjeux et facteurs de risques dans leurs zones de responsabilité respectives est maritime.

Une autre option, que cette étude écarte mais qui pourrait également être porteuse de sens, aurait été de placer ALPACI (au grade de Contre-Amiral) en sous-ordre d'un OGASIE (au grade de Vice-Amiral ou Général de division) qui aurait alors une zone de responsabilité allant du golfe du Bengale aux côtes américaines. ALPACI comme ALASE seraient alors placés en sous-ordre d'OGASIE. Cela présenterait l'avantage de ne pas scinder la zone d'US INDOPACOM²²⁰ en deux commandements français distincts et favoriser ainsi la relation opérationnelle entre Français et Américains en cas de crise ou de conflit, notamment avec PACAF (*Pacific Air Forces*)²²¹, MarForPac (*Marine Forces Pacific*)²²² et USARPAC (*United States Army Pacific*)²²³. Pour autant, placer l'autorité militaire française suprême en charge de l'ensemble des activités militaires en Asie-Pacifique à Nouméa enverrait un signal possiblement négatif au gouvernement de Polynésie française, laissant à penser que la Nouvelle-Calédonie revêt un intérêt supérieur à celui de la Polynésie française. Cela enverrait par ailleurs un signal ambigu à l'adresse des pays d'Amérique latine qui pourrait desservir les intérêts français dans la région du Pacifique oriental, notamment Clipperton.

Ajuster et renforcer les points d'appui et les partenariats

Un point d'appui à l'étranger n'est pas nécessairement une emprise logistique au sol, comme c'est par exemple le cas à Djibouti ou aux EAU. Il peut aussi s'agir d'un accord permettant d'obtenir l'autorisation diplomatique d'accès à une infrastructure (portuaire ou aérienne) avec un faible préavis, de 2 à 4 jours contre 10 à 12 jours en l'absence d'accord de défense spécifique. Il peut aussi s'agir de facilités administratives d'entrée sur les zones, et de l'éventuelle mise à disposition d'entrepôts permettant de déposer des stocks de pièces à des fins de maintenance. Une telle flexibilité pourrait ainsi permettre de réaliser des réparations, des rechargements de missiles, des transferts de munitions et de renforcer le soutien logistique régional.

Ces points d'appui peuvent être des bases, des ports ou des installations situées à proximité de zones d'intérêt stratégique pour la France, là où ses forces armées pourront utilement se ravitailler et entretenir leurs équipements considérant la fréquence de leurs déploiements. De tels appuis logistiques font

220. « Area of responsibility », US INDOPACOM, mars 2022, disponible sur : www.pacom.mil.

221. PACAF est l'un des commandements majeurs de l'United States Air Force (USAF) et est responsable de l'ensemble des opérations aériennes, de la sécurité et de la défense aérienne dans la région du Pacifique.

222. MarForPac est une composante du United States Marine Corps (USMC) et est chargée des opérations et des missions marines dans la région du Pacifique.

223. USARPAC est responsable des opérations terrestres de l'United States Army dans la région de l'Indo-Pacifique.

aujourd'hui grandement défaut en Indo-Pacifique, ce qui empêche les forces françaises d'avoir l'agilité requise dans un cadre opérationnel.

Un réseau homogène de points d'appui permettrait de réduire les délais de transit et d'augmenter la réactivité des forces en cas de besoin d'intervention rapide. Une proximité géographique avec les zones de déploiement permettrait également de maximiser le temps d'engagement opérationnel. Ces points d'appui peuvent être obtenus grâce à des accords de coopération et de défense et sont – au-delà de l'avantage opérationnel que les points d'appui procurent – un moyen de renforcer la confiance, la collaboration et la coordination entre les pays concernés.

L'Australie, l'Inde, le Japon, les Philippines et Singapour pourraient être considérés comme des points d'appui préférentiels aux déploiements français menés dans le nord de l'Indo-Pacifique, et ce dès la phase de coopération-compétition.

Singapour a un partenariat stratégique avec la France depuis 2012 et offre d'importantes facilités d'escales, comme cela fut démontré tout à la fois par l'escale du *Charles de Gaulle* en 2019 à la faveur du Dialogue Shangri-La, ou par les facilités octroyées durant la période de Covid-19 – à la différence d'autres partenaires régionaux plus réticents²²⁴. Son port en eau profonde sur la base navale de Changi au Sud-Est de Singapour peut accueillir tous les bâtiments de la Marine nationale.

La France fut également le premier pays à affecter un officier de liaison auprès de l'*Information Fusion Center* (IFC) de Singapour, en 2019, dédié à la sécurité maritime régionale²²⁵. Singapour a par ailleurs l'avantage de sa localisation stratégique, à la jonction de l'océan Indien et de l'Asie. Des hangars et de nombreux entrepôts sont présents sur la base de Sembawang et pourraient probablement permettre un stockage d'appoint pour la maintenance des bâtiments et aéronefs déployés dans cette région si cela devait être nécessaire. L'aval singapourien à la mise en œuvre d'une telle souplesse diplomatique pourrait probablement être obtenu : la France et Singapour fêtent cette année leurs 25 ans d'un partenariat stratégique qui connaît une dynamique très positive, dernièrement avec un accord mutuel de soutien logistique (MLSA) en marge du Dialogue Shangri-La de juin 2022. Un point d'appui exclusif à Singapour présenterait cependant, en cas de conflit en Asie, un important risque de saturation des quais et un risque politique, faible mais non nul, de refus d'accès des moyens français par souci de neutralité des autorités singapouriennes en cas de crise impliquant la Chine.

La France a par ailleurs signé un partenariat stratégique avec l'Inde depuis 1998, et les coopérations se sont significativement accélérées depuis la visite d'Emmanuel Macron en Inde en mars 2018. Au-delà des coopérations

224. Entretiens au sein du ministère des Armées, réalisés entre janvier et avril 2023.

225. É. Tenenbaum, « Confettis d'empire ou points d'appui », *op. cit.*

structurelles et capacitaires, notamment dans le domaine aéronautique au travers du contrat *Rafale*, la coopération opérationnelle et régionale est un point clé de l'avancement de la relation. Les deux pays avaient signé dès 2006 un accord de défense prévoyant la possibilité d'un accès réciproque aux bases militaires, renforçant la coopération et les interactions entre les forces armées françaises et indiennes.

Les deux pays ont ensuite signé un « accord de coopération logistique donnant un accès aux bases navales françaises de La Réunion, des Émirats arabes unis et de Djibouti aux forces navales indiennes²²⁶ », qui s'est traduit dès 2020 par le déploiement à la Réunion d'un avion de patrouille maritime indien de type P-8I *Poséidon*. Parallèlement, le caractère stratégique de l'archipel des îles Andaman et de Nicobar²²⁷, situé au débouché ouest du détroit de Malacca, a conduit l'Inde à y accroître sa présence militaire dès 2019, avec la construction d'une piste d'aviation d'une longueur de 3 000 mètres permettant d'accueillir ces mêmes avions de patrouille maritime P-8I *Poséidon* ainsi que des avions de combat (base aéronavale de Shibpur au nord des Andaman)²²⁸.

D'un point de vue logistique, à part du carburant et de l'eau, Port-Blair n'apporte pour l'instant qu'un service limité pour le soutien d'un navire de premier rang telle qu'une frégate. Pour autant, cela doit pouvoir s'améliorer dans le moyen terme, et la France pourrait y travailler conjointement avec le partenaire indien. L'île de Nicobar pourrait par ailleurs apporter un soutien utile aux aéronefs français et européens (à l'identique du Japon qui devrait prochainement y déployer ses avions de patrouille maritime dès lors que les travaux aéroportuaires seront finalisés²²⁹), et *a minima* pour les avions de patrouille maritime. Sa position autoriserait une participation plus active à la sécurisation des flux maritimes dans le golfe du Bengale et le détroit de Malacca, tout en restant en dehors de la première chaîne d'îles.

La France bénéficie déjà d'un accès temporaire aux installations militaires australiennes lorsqu'elle mène des opérations conjointes, des exercices militaires avec Canberra ou à la faveur du ravitaillement de la base scientifique en Terre Adélie par le navire *Astrolabe*. La France avait également envisagé un projet de point d'appui à Darwin avant AUKUS²³⁰. Les tensions politiques s'étant désormais apaisées, l'idée mériterait d'être rediscutée en vue de fournir des solutions dans le cadre des déploiements « loin et longtemps », et plus encore dans quelques années lorsque deux bases navales nucléaires (dont la

226. L. Lagneau, « L'Inde va déployer un avion de patrouille maritime à la Réunion pour des missions de surveillance », *Zone militaire*, 30 octobre 2019.

227. I. Saint-Mézard, « Les Andaman-et-Nicobar : la timide ouverture d'un archipel au cœur de l'Indo-Pacifique », *Hérodote*, n° 189, La Découverte, 2023.

228. L'Inde dépend en effet des principaux détroits de la zone indopacifique pour son commerce dont 95 % est réalisé par la mer, et pour son approvisionnement en énergie.

229. Entretiens avec des chercheurs d'Asie du Sud-Est, avril-mai 2023.

230. Entretiens à l'EMA réalisés entre janvier et avril 2023.

base de Stirling, près de Fremantle sur la côte ouest) seront en mesure d'accueillir des navires à propulsion nucléaire. De telles infrastructures pourraient s'avérer particulièrement utiles, voire stratégiques, pour la France si celle-ci devait à terme accentuer le déploiement de ses SNA ou de son porte-avions en Asie-Pacifique.

Un point d'appui au Japon semblerait également pertinent en Extrême-Orient. Sans que cela ne soit explicitement écrit, la présence de l'UNC-R (*United Nations Command-Rear*)²³¹ à Sasebo et Yokosuka offre déjà une première perspective en la matière. La France est en effet signataire du *Status of Forces Agreement* (SOFA) permettant de conduire des opérations sous mandat de l'ONU à partir des bases UNC au Japon – et possède donc déjà un cadre légal permettant d'opérer à partir de Sasebo ou Yokosuka. En 2019, la frégate française *Vendémiaire* avait par exemple fait escale dans le cadre de l'UNC à Sasebo, ce qui lui avait permis de bénéficier de facilités douanières pour la logistique et les mouvements de personnel ainsi que l'accès à la base américaine, en théorie sous les ordres de l'UNC. Il a en outre pu bénéficier du soutien de la base de Sasebo. Un accord d'accès réciproque devrait dorénavant être soutenu diplomatiquement à tous les niveaux du gouvernement pour faciliter et mieux structurer cette relation bilatérale, à l'identique de ce qu'ont récemment réalisé l'Australie²³² et le Royaume-Uni²³³. Celui-ci permettrait d'aller dans tous les ports japonais avec un faible préavis – et plus uniquement les bases UNC-R. Un appui sur la base de Yokosuka, aujourd'hui en mesure d'accueillir des unités nucléaires américaines, serait un intéressant point d'appui naval à l'avenir²³⁴. La base aérienne de Nyutabaru pourrait par ailleurs être utilisée pour soutenir les éventuels déploiements aériens, comme ce fut le cas lors du déploiement *Pégase* 2023.

Enfin, les Philippines pourraient être un point d'appui essentiel, notamment pour conduire des opérations du groupe aéronaval en Asie-Pacifique, considérant les facilités aéronavales permises par ce territoire, qu'il s'agisse de leurs terrains de dégagement pour *Rafale*, en cas de besoin ou d'urgence, ou de l'accès à la base navale de Subic Bay. La mise en place d'un attaché de Défense serait cependant un préalable si Paris veut progresser dans la relation de Défense et envisager de renforcer son partenariat.

231. Le Commandement arrière de l'ONU a été créé en 1957 à la suite du transfert du Commandement de l'ONU du Japon vers la Corée du Sud après la guerre de Corée. En pratique, *UN Command-Rear* est une couverture juridique créée pour empêcher l'expiration de l'accord sur le statut des forces de 1954 entre les États-Unis (fonctionnant sous le nom de « Commandement unifié ») et le Japon, qui prévoit son auto-extinction lors du retrait des forces des Nations unies du Japon.

232. « Accord d'accès réciproque (RAA) Japon - Australie », Ambassade du Japon en France, 6 janvier 2022, disponible sur : www.fr.emb-japan.go.jp.

233. « Signing of Japan-UK Reciprocal Access Agreement », ministère des Affaires étrangères du Japon, 11 janvier 2023, disponible sur : www.mofa.go.jp.

234. L'accès à la base américaine de la 7^e flotte à Yokosuka serait également intéressant, comme récemment lors du déploiement de la *Lorraine* en Indo-Pacifique.

Renforcer l'intégration des collectivités territoriales

La France devrait s'efforcer d'associer ses départements, régions et collectivités d'outre-mer à la construction de son approche indopacifique.

Dans le Pacifique, les gouvernements locaux sont des acteurs stratégiques incontournables dans la zone, à l'épicentre des intérêts fondamentaux de la France (citoyens et territoires). Jusqu'alors, la stratégie conçue à Paris était diffusée outre-mer sans consultation, engendrant confusion et malentendus²³⁵. Les collectivités disposent aujourd'hui de compétences importantes en matière de gestion de leurs ZEE (gestion environnementale et création de parcs marins notamment). Elles se sont engagées activement dans l'exercice de ces compétences. La stratégie indopacifique de la France doit se construire en concertation étroite avec les collectivités élues.

Si une posture militaire plus visible dans les collectivités du Pacifique n'est pas forcément souhaitée par le gouvernement, une intégration renforcée des collectivités territoriales aux actions scientifiques ou humanitaires menées par les forces armées serait en revanche appréciée des élus locaux²³⁶. Pour autant, le dispositif de service adapté que la France conduit à travers les RSMA de Nouvelle-Calédonie, de Tahiti, de la Réunion et de Mayotte (GSMA-M) constitue un outil militaire d'intégration et d'implication des collectivités et de la population au bilan reconnu qui mériterait probablement d'être renforcé. Aujourd'hui exclusivement terrestre, il pourrait gagner à être élargi à l'interarmées pour proposer des formations adaptées aux réalités locales, ce qui renforcerait la posture militaire de coopération structurelle de la France avec ses collectivités d'outre-mer.

Le gouvernement pourrait par ailleurs poursuivre la dynamique mise en place dans les années 1990, favorisant l'intégration régionale de ses collectivités locales²³⁷. Dans l'ensemble des territoires français d'outre-mer, de manière différenciée, les collectivités élues et leurs exécutifs voient leurs compétences accrues en matière de coopération régionale voire internationale. En Nouvelle-Calédonie, le gouvernement local a, sous certaines conditions, le pouvoir de négocier et de signer des accords internationaux, la faculté de participer aux organisations régionales, de nommer des représentants placés dans les ambassades de France des États

235. Voir notamment le « Rapport de la mission d'information portant sur l'impact des stratégies de la France dans l'espace indopacifique, sur les collectivités françaises du Pacifique », Assemblée de la Polynésie Française, mars 2023, disponible sur : www.assemblee.pf.

236. Voir le « Rapport de la mission d'information portant sur l'impact des stratégies de la France dans l'espace indopacifique, sur les collectivités françaises du Pacifique », *op. cit.*

237. C. Lechervy, « L'intégration régionale de la France dans le Pacifique océanien, une diplomatie multimodale », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 140, janvier-juin 2015.

voisins²³⁸. Pour autant, le mode de représentation et d'action de certains des territoires d'outre-mer, tant dans les organisations régionales qu'au sein des instances de dialogues et de coopération mises en place par les pays intéressés, est à clarifier et repenser. Les ambiguïtés du *modus operandi* actuel peuvent en effet compliquer les coopérations dans la région avec des partenaires stratégiques de la France.

En juillet 2023, dans une démarche inédite, le président Macron s'est rendu au Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée aux côtés des dirigeants indépendantistes de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, les faisant participer aux rencontres bilatérales de haut niveau²³⁹. Il a également publiquement soutenu la collaboration universitaire, numérique et industrielle entre la Nouvelle-Calédonie et les deux nations indépendantes. Pour autant, il n'a pas évoqué dans quelles mesures les outre-mer seraient consultés *en amont* de toute inflexion ou évolution de la stratégie indopacifique française.

Le gouvernement devrait « acclimater²⁴⁰ » sa stratégie indopacifique en prenant en compte les préoccupations de sécurité de ses territoires ultramarins, centrées sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, plutôt que sur les rivalités de puissance et s'engager dans une démarche de cogestion de cette stratégie avec les collectivités locales²⁴¹. Il est notamment souhaitable pour la France d'anticiper ces risques et de mettre en place des mesures d'adaptation, ou d'atténuation, à un phénomène climatique qui paraît dorénavant inéluctable.

La France devrait, enfin, aborder son histoire coloniale avec honnêteté et transparence dans la région, car sa légitimité à agir et sa crédibilité dans l'Indo-Pacifique découlent en grande partie de ses territoires ultramarins²⁴². Cela permettrait à Paris de mieux assumer sa position dans l'Indo-Pacifique et enverrait un signal positif au « Sud global », largement séduit par les rhétoriques anti-occidentales de la Chine et de la Russie²⁴³. À cet égard, lors de sa visite de juillet 2023 en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu, le président Macron a regretté le passé colonial de la France,

238. S. Mohamed-Gaillard, « “La Calédonie dépasse la Calédonie” : ancrage régional et perspectives internationales d'un Outre-mer français », *Asie.Visions*, n° 132, Ifri, décembre 2022.

239. J.-T. Faatau, « Accompagner le président Macron au Vanuatu et en Papouasie : une “reconnaissance” et l'opportunité de “synergies” pour Louis Mapou et Moetai Brotherson », *Outremer 360*, 28 juillet 2023

240. « La stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », rapport d'information n° 285 (2022-2023), Sénat, déposé le 25 janvier 2023, disponible sur : www.senat.fr.

241. B. Gicheru Kinyua, « For Indo-Pac Islands, Sea Level Matters More Than US-China Rivalry », *The Maritime Executive*, 2 avril 2023, disponible sur : www.maritime-executive.com.

242. H. Kundnani, « Le passé impensé : pour un récit critique européen », *Le Grand Continent*, 26 octobre 2021.

243. D. Sim, « China Backs Argentina's Falklands Claim, Calls for End to “Colonial Thinking” », *South China Morning Post*, 21 juin 2023.

faisant référence²⁴⁴ à une « histoire d'appropriation de richesses et d'exploitation des populations » et « un passé de souffrances et d'aliénation ».

Zones grises : agir face à la contestation des espaces maritimes

Participer au renforcement des capacités des pays du sud-est asiatique

En MCM, la Marine nationale dispose d'une compétence reconnue en matière de sécurité maritime et d'Action de l'État en mer (AEM). Or, les moyens et l'expertise des marines ou garde-côtes des pays riverains de cette région (excepté Singapour) s'avèrent être encore nettement insuffisants considérant l'ampleur des enjeux auxquels ils sont confrontés.

Leur gouvernance en matière d'AEM est généralement peu structurée et relativement désordonnée. Leurs ressources humaines sont par ailleurs insuffisamment formées et entraînées et leur recrutement pas assez qualifié compte tenu de la complexité croissante des bâtiments mis en œuvre et la diversité des missions conduites. Une formation en matière de gouvernance pourrait utilement leur être proposée par la France, et en particulier par la Marine nationale (qui assume tout à la fois une compétence de marine à vocation mondiale et un rôle majeur dans la « fonction garde-côtes » française) pour les aider à mener des activités du bas (sécurité maritime, lutte contre la pêche illégale, lutte contre la pollution, etc.) comme du haut du spectre (lutte antinavire, anti-sous-marin et antiaérienne, guerre des mines, etc.).

La présence permanente d'un navire militaire français dans cette région, à l'instar du Royaume-Uni avec ses bâtiments de combat HMS *Tamar* et *Spey* déployés en permanence dans la zone Asie-Pacifique depuis 2021²⁴⁵, permettrait de mener des activités de rayonnement et d'influence et de participer à des activités de *capacity building*²⁴⁶ et de formation (voire de *shipriding*²⁴⁷ à l'instar des pays anglo-saxons si le

244. Discours du président de la République, Vanuatu, 27 juillet 2023, disponible sur : www.elysee.fr.

245. « Patrol Ships Farewell to Portsmouth as they begin Indo-Pacific Deployment », Royal Navy, 7 septembre 2021, disponible sur : www.mod.uk.

246. Cette expression désigne l'ensemble des efforts déployés pour améliorer les compétences, les ressources, les infrastructures et les connaissances d'une organisation, telle qu'une marine ou des garde-côtes, afin de les rendre plus efficaces dans leurs missions et responsabilités en matière de sécurité maritime, de surveillance des côtes, de sauvetage en mer et d'autres opérations liées à la protection de leurs eaux territoriales.

247. Une telle activité fournit une formation et une expérience aux personnels embarqués, et permet d'améliorer la coopération, la coordination et l'interopérabilité.

cadre légal de la France devait s'assouplir²⁴⁸), tout autant auprès des marines que des garde-côtes des pays du sud-est asiatique que du Pacifique insulaire (dont Fidji). Le bâtiment déployé dans une telle zone devrait être moderne, polyvalent et de taille similaire aux capacités navales des marines et garde-côtes de la région. Une corvette de type *Gowind* serait un choix idéalement calibré pour la zone et les acteurs présents, constituerait une vitrine du savoir-faire industriel et opérationnel français, pourrait jouer un rôle en matière de lutte anti-sous-marine et ce sans élever le niveau de tension avec la Chine. Option souvent évoquée, la présence permanente d'un bâtiment de type porte-hélicoptères amphibie pourrait élever le niveau de tension et être considéré comme démesurée, voire assez déconnectée, des besoins des pays d'Asie du Sud-Est qui sont essentiellement de l'ordre de l'AEM dans leurs eaux sous juridiction. En revanche, un tel bâtiment offrirait l'intérêt d'avoir un moyen pré-positionné en cas de besoin d'évacuation de ressortissants. Un tel bâtiment pourrait en revanche être déployé sur alerte dans cette région dès l'apparition des prémices d'une crise ou d'un conflit.

Un soutien discret au renforcement des capacités de résilience pourrait également être envisagé au profit de Taïwan, mais aussi de pays riverains de la MCM, tels que les Philippines, notamment à travers des formations civilo-militaires. S'agissant de Taïwan, une formation spécifique et discrète pourrait également leur être fournie afin de permettre de renforcer leur résilience en cas d'action cinétique (médical, connectivité, stocks alimentaires et énergétiques), mais également un soutien en matière de commandement, contrôle, de renseignement et de surveillance (C4ISR), en particulier en matière cyber et satellitaire, ou de combats en zone urbaine.

Développer un pilier régional de sûreté maritime en Asie

La sécurisation des voies maritimes en Indo-Pacifique est essentielle à la résilience économique de la France et de l'UE. Ces menaces criminelles transnationales, qui touchent aussi les territoires français dans la région, requièrent une coopération internationale en matière de partage d'information maritime pour contenir le phénomène.

248. Il y a une forte attente des pays insulaires du Pacifique comme de certains pays d'Asie du Sud-Est de pouvoir embarquer du personnel de leurs pays respectifs pour des missions de police des pêches dans leurs eaux. En droit interne français, les dispositions constitutionnelles interdisent tout transfert de souveraineté au profit d'autorités d'un autre État (décision du 25 juillet 1991 du Conseil constitutionnel rappelant que des agents étrangers ne disposent pas du droit d'interpellation sur le territoire français).

Placé sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major de la Marine, en charge des opérations, le Maritime Information Cooperation and Awareness Center (MICA Center) est depuis 2016 le centre d'expertise français dédié à la sûreté maritime au sein de la Marine nationale. Il contribue directement au soutien des équipages des navires et de leurs armateurs, opérateurs ou affréteurs dans le cadre de protocoles de « coopération navale volontaire²⁴⁹ » passés avec la Marine nationale. Le MICA Center procède aux échanges d'informations maritimes avec les « centres de fusion de l'information maritime » (IFC, *Information Fusion Center*) établis dans le monde, en particulier à Singapour, en Inde, à Madagascar et au Pérou. Les officiers de liaison français placés au sein de ces organismes internationaux alimentent pour leur part les Commandants de zones maritimes (CZM), qui eux-mêmes transmettent leurs analyses au MICA Center.

Les Commandants de zones, notamment ALPACI et ALINDIEN, sont les experts en matière de sécurité maritime dans leurs zones de responsabilité respectives. À ce titre, ils entretiennent localement des contacts avec les acteurs maritimes privés et sont responsables de la tenue à jour, au profit du MICA Center et de ses clients, de l'évaluation sécuritaire de leur zone de responsabilité. Afin de renforcer leur action, les CZM créent des structures dédiées et s'appuient sur des relais pour l'animation locale de la coopération maritime telle que la cellule MARSEC (*Maritime Security Cell*) mise en place par ALINDIEN à Abu Dhabi ou les officiers insérés dans les IFC. Ces dispositions ne se substituent pas au MICA Center mais viennent alimenter son information et appuyer son action par sa connaissance locale du monde maritime.

La mise en œuvre d'une franchise régionale du MICA Center en océan Indien depuis Abu Dhabi, et en Asie du Sud-Est depuis Singapour, permettrait de mieux structurer la « coopération navale volontaire », en étant plus près du terrain, et de renforcer le rôle de la France en matière d'influence et de coordination régionale auprès de ses partenaires et alliés. Il renforcerait également la crédibilité de la France en tant qu'observateur (obtenu depuis 2022) au sein du groupe de travail « sécurité maritime » de la conférence des ministres de la Défense de l'ASEAN élargie (ADMM+)²⁵⁰ et appuierait le projet européen CRIMARIO ²⁵¹. Ces structures seraient placées sous la responsabilité d'ALINDIEN et d'ALASE, dans le cadre de la gouvernance renouvelée.

249. La France a établi des protocoles de « coopération navale volontaire » entre la Marine française et plusieurs acteurs maritimes afin d'échanger autour des enjeux de sûreté maritime.

250. Voir : « About the ADMM-Plus - ASEAN Defence Minister's Meeting (ADMM) », 10 janvier 2023, disponible sur : www.admm.asean.org.

251. Le projet vise à promouvoir la coopération, la coordination et l'interopérabilité entre les différents acteurs maritimes de la région, en organisant des événements conjoints, des formations et des exercices de renforcement des capacités.

Investir les enceintes régionales ou minilatérales de sûreté maritime

La volonté de la France de ne pas s'associer à des initiatives américaines pouvant être perçues comme antichinoises pourrait finir par la marginaliser en Indo-Pacifique. Une association *ad hoc* à certains projets régionaux devrait être envisagée, là aussi sans dogmatisme, dès lors qu'ils ne sont pas ostensiblement tournés contre la Chine et qu'ils contribuent à l'un des objectifs stratégiques de la France.

La France a par exemple décidé de ne pas adhérer formellement à la plateforme *Partners in the Blue Pacific* – initiative visant à coordonner les politiques dans le Pacifique insulaire – au motif qu'elle enverrait un mauvais signal stratégique à la Chine, et a préféré se positionner comme simple observatrice. Pourtant, dans le même temps, des pays tels que l'Allemagne, le Canada ou la République de Corée adhèrent à ce projet, sans qu'il n'y ait eu d'émotions ou de remontrances spécifiques de la part de Pékin. La France risque d'apparaître isolée en ne s'associant pas à de tels projets – d'autant qu'il n'existe pas réellement d'alternatives crédibles dans cette région²⁵².

Le Quad a par ailleurs lancé en mai 2022 l'*Indo-Pacific Maritime Domain Awareness* (IPMDA)²⁵³, dont l'objectif est de construire une « image opérationnelle commune » permettant de suivre l'activité maritime en temps quasi réel. Pour mener à bien un tel projet, IPMDA s'appuie sur les quatre centres régionaux de fusion d'informations existants : l'IFC-IOR en Inde, l'IFC à Singapour, l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique aux Îles Salomon et le *Pacific Fusion Center* au Vanuatu. L'objectif de l'IPMDA est de renforcer la confiance entre les parties prenantes et de proposer sa plateforme « *SeaVision* » comme tissu conjonctif entre les centres de surveillance maritime, régionaux mais aussi nationaux. Pour pouvoir transmettre des informations maritimes sur une plateforme commune, les informations partagées sont non classifiées. L'objectif est d'abord de développer en Indo-Pacifique une culture démocratique de partage d'informations qui fonctionne sur la base du « besoin de partager » plutôt que du « besoin de savoir », essentiel pour garantir les échanges entre pays²⁵⁴. S'il ne s'agit pas pour la France de se précipiter sur cette initiative, l'évolution de la nature du Quad, avec l'élargissement de ses domaines de coopération, offre des opportunités pour la France (et l'UE, à travers le projet CRIMARIO II notamment) de coopérer sur une base *ad hoc*, notamment

252. M. Droin, N. Samaranayake, Z. Cooper et C. Pajon, « The United States and France: Partners for the Pacific Islands Region? », *op. cit.*

253. « FACT SHEET: Quad Leaders' Tokyo Summit 2022 », Maison-Blanche, 23 mai 2022, disponible sur : www.whitehouse.gov.

254. A. Stenek, « PacNet #28 - A Principled Approach to Maritime Domain Awareness in the Indo-Pacific », Pacific Forum, disponible sur : www.pacforum.org.

dans les champs de la sûreté maritime et du changement climatique²⁵⁵. La France, forte de son expertise, devrait pouvoir s'associer aisément à cette initiative via les CZM et le MICA²⁵⁶.

Soutenir les alliés en matière de « connaissance et anticipation »

Sans attendre l'émergence d'un conflit, la France doit renforcer son autonomie stratégique en matière de renseignement, ou – à défaut de capacités ou de ressources humaines en nombre suffisant – initier des accords de partages de renseignement avec les pays alliés et partenaires de la région afin de diversifier ses sources et de ne pas se reposer sur les seuls Américains. Des partenaires tels que le Japon, Singapour ou les Philippines pourraient probablement apporter des contributions complémentaires pour diversifier la source des renseignements obtenus. Le format d'échanges de renseignement « E3 + Japon + Italie » pourrait probablement s'avérer pertinent compte tenu des liens de confiance entre l'ensemble de ces acteurs.

Comme initié lors du déploiement *Marianne*²⁵⁷ en 2021, la France pourrait par ailleurs envisager d'augmenter la fréquence des déploiements de SNA en Indo-Pacifique. Une telle augmentation de SNA, discrets par nature mais doués d'une forte signification en matière de signalement stratégique, permettrait à la France d'entretenir une bonne connaissance des opérations sous-marines dans la zone, et de s'intégrer rapidement à une force aéromaritime en cas de besoin. Un tel effort démontrerait par ailleurs un réel investissement de la France dans le haut du spectre, permettrait d'établir un lien stratégique structurant tout autant avec les États-Unis qu'avec l'Australie, le Japon et l'Inde, mais également de soutenir la base industrielle de défense française, en profitant à terme des points d'appui nucléaires sur le sol australien.

Anticiper les lignes d'action en cas d'affrontement

Si l'effort de dissuasion et de riposte militaire à une éventuelle action cinétique chinoise dans le détroit de Taïwan, ou à l'éclatement d'une crise de sécurité en Corée du Nord, en mer de Chine méridionale ou dans le Pacifique insulaire, repose aujourd'hui essentiellement sur les États-Unis, l'Europe ne peut rester passive devant la perspective d'un conflit en Indo-Pacifique.

255. M. Abensour, « Indopacifique : un même concept, des approches différenciées », *Revue Internationale et Stratégique*, vol. 1, n° 129, 2023, p. 146.

256. « FACT SHEET: Quad Leaders' Tokyo Summit 2022 », *op. cit.*

257 La mission *Marianne*, du sous-marin nucléaire Émeraude *Marianne*, a été conduite en 2021 et visait à démontrer la capacité française d'envoyer des moyens du haut du spectre loin de la métropole, la capacité française dans l'acquisition d'une plus grande autonomie et à valoriser le savoir-faire français auprès des principaux alliés et partenaires français de la région.

L'impératif de souveraineté : renforcer les bases arrière des territoires ultramarins

En cas de déclenchement d'un conflit sino-américain, et considérant le risque de recherche de profondeur stratégique de la Chine dans le Pacifique²⁵⁸, la France devrait être en mesure d'assumer, possiblement seule, la protection de ses territoires et de ses ressortissants sur zone.

La prochaine loi de programmation militaire 2024-2030 prévoit un renforcement des infrastructures. Sur les 13 milliards d'euros prévus pour l'Outre-mer au cours de la prochaine LPM, 800 millions d'euros seront dédiés à l'infrastructure, hors logements et hébergements, prioritairement consacrés à la réparation ou au remplacement des bâtiments où la sécurité du personnel ou l'intégrité du matériel ne sont plus garanties, à l'accueil des nouvelles capacités aéromaritimes, à la modernisation des capacités d'entraînement, de soutien et de maintien en condition opérationnelle des unités (régiments, bases navales, bases aériennes) et à l'amélioration de la protection des emprises militaires²⁵⁹.

Pour autant, la question capacitaire des forces de souveraineté reste névralgique en cas d'extension du conflit jusqu'au Pacifique insulaire. Un renforcement en matière de lutte sous-marine est à ce titre fondamental, compte tenu du probable déploiement de sous-marins chinois près des côtes australiennes. L'absence de capacités de défense aériennes à terre comme en mer serait en effet préjudiciable si un conflit devait prendre une ampleur régionale et atteindre le Pacifique insulaire. En l'absence de capacités de défense aérienne à terre ou en mer, le renforcement des systèmes embarqués sur les bâtiments qui remplaceront les frégates de surveillance dans les territoires ultramarins serait essentiel pour le temps de paix. En cas d'affrontement, la France devrait sans nul doute déployer d'autres capacités que les seules forces de souveraineté pour protéger ses territoires ultramarins.

Les infrastructures portuaires et aériennes actuelles des territoires ultramarins, en particulier dans le Pacifique, nécessiteraient par ailleurs d'être adaptées pour servir de base arrière en cas de conflit en Asie orientale. Comme le rappelle la guerre du Pacifique durant la Seconde Guerre mondiale, le rôle de point d'appui de la Polynésie comme de la Nouvelle Calédonie pourrait en effet s'avérer essentiel pour les partenaires régionaux, marine américaine en premier lieu, mais aussi pour les moyens français qui seraient alors déployés. Les infrastructures portuaires et aériennes actuelles ne permettent en effet pas d'accueillir durablement des

258. T. Yoshihara, « Chinese Lessons from the Pacific War », *op. cit.*

259. Plus précisément, ce budget sera prioritairement consacré à la réparation ou au remplacement des bâtiments où la sécurité du personnel ou l'intégrité du matériel ne sont plus garanties, à la poursuite des projets d'infrastructures débutés lors de la LPM précédente, à l'accueil de nouveaux équipements (remplacement et arrivée de nouvelles capacités aéronavales), à la modernisation des capacités de stationnement, d'entraînement, de soutien et de maintien en condition opérationnelle des unités (régiments, bases navales, bases aériennes) et à l'amélioration de la protection des emprises militaires, à la fois vis-à-vis des menaces et des risques naturels.

capacités en nombre et d'apporter un soutien logistique aux alliés régionaux. Elles nécessiteraient *a minima* d'être adaptées afin de prendre en compte la réalité de ce que pourrait impliquer un conflit aux portes du Pacifique insulaire. Il faudrait notamment renforcer les moyens de défense et de surveillance (il n'y a par exemple pas de radar de surveillance AIR sur la base aérienne de Tontouta en Nouvelle-Calédonie), renforcer les moyens d'action (avec des batteries côtières antinavires de type « Futur missile antinavire » déployables) et développer les infrastructures portuaires de Nouméa et de Papeete (grues, quai, dragage, etc.).

Quel(s) engagement(s) réaliste(s) de la France et de l'UE en cas de conflit ?

Toute action cinétique chinoise sur Taïwan impliquerait des réactions européennes plus ou moins coordonnées dans les champs diplomatique, économique (sanctions), cybernétique, informationnel (lutte contre la désinformation) et spatial. Rien de clair en revanche s'agissant du rôle militaire pouvant être joué par l'Europe en cas de conflit de haute intensité dans le détroit de Taïwan ou en MCM²⁶⁰. Au-delà de capacités comptées et d'importantes élongations, le déploiement de forces européennes à grande distance impliquerait par ailleurs de faire face à des problèmes logistiques complexes, avec une importante dépendance auprès des États-Unis et de leurs alliés. Or, les renforts américains qui seraient redéployés vers l'Asie en cas de conflit dans le détroit de Taïwan et/ou en mers de Chine utiliseraient la plupart de « l'espace disponible » à quai (Hawaï, Japon, Guam, Singapour et éventuellement Philippines) – et ne laisseraient probablement que peu de place pour d'éventuelles capacités aéronavales européennes.

Dans ce cadre contraignant, une réflexion mérite d'être conduite sur le degré d'implication et le possible rôle des armées françaises comme européennes, pour définir une gamme d'options stratégiques réalistes. Eu égard à ses intérêts et sa présence militaire dans la zone, la France pourrait être le moteur d'une telle réflexion stratégique, et une éventuelle puissance de rassemblement pour coordonner une réponse collective de la part des pays européens dotés de volonté politique et de capacités aéronavales suffisantes. Des options stratégiques françaises puis européennes pourraient ainsi être mises sur la table, permettant de faire face avec cohérence à toute éventualité de conflit. Stimuler les échanges dans le cadre du format E3 (France, Allemagne, Royaume-Uni), éventuellement élargi à l'Italie et aux Pays-Bas, constituerait un point de départ pour des discussions avec les partenaires américains, indiens, japonais et australiens. Cette réflexion devrait intégrer le fait que États-Unis ont abandonné depuis 2018 l'ambition de mener « deux guerres simultanées » et laisseraient

260. H. Boyd *et al.*, « Taiwan, Cross-Strait Stability and European Security: Implications and Response Options », IISS, mars 2022, disponible sur : www.iiss.org.

l'Europe gérer son voisinage immédiat pour mieux redéployer ses capacités sur le théâtre indopacifique, jugée prioritaire au niveau politico-stratégique. Au niveau européen, une possibilité pourrait donc être d'assurer la sécurité des routes maritimes stratégiques dans une zone allant du Canal de Suez au golfe du Bengale.

Protéger les lignes de communication maritime

L'Europe devrait *a minima* assurer la sécurité et le contrôle des flux maritimes et surveiller « les bases arrière » entre Suez et Malacca en cas de conflit en Asie.

Il s'agirait de décourager tout mouvement opportuniste qui profiterait d'un basculement des forces des 5^e et 6^e flottes américaines vers l'Est pour déstabiliser la zone ou créer un effet de diversion²⁶¹. La grande dépendance de la Chine aux routes maritimes pour ses importations d'hydrocarbures et de minerais constituerait par ailleurs en cas de conflit une vulnérabilité critique pour son effort de guerre, et au-delà, sa stabilité économique et donc politique. Les marines européennes qui opéreraient dans la zone allant du détroit de Bab-El-Mandeb à l'ouvert du détroit de Malacca dans le golfe du Bengale pourraient ainsi contraindre les approvisionnements stratégiques de Pékin tout en préservant les intérêts énergétiques européens, sans pour autant s'engager trop à l'est. Une telle option impliquerait *a minima* le déploiement continu de groupes aéronavals européens, autour des porte-avions et porte-aéronefs français, britannique et italien pour assurer un contrôle accru des flux, voire un blocus au niveau des goulets d'étranglement, à l'ouvert du détroit de Malacca entre l'Indonésie et la Malaisie, en mer d'Arabie à l'ouvert du golfe Arabo-Persique ou dans le détroit de Bab-El-Mandeb.

Du fait des intérêts énergétiques et économiques respectifs dans cette région du nord de l'océan Indien, une telle permanence de porte-avions a déjà été évoquée lors du dernier sommet franco-britannique²⁶², puis confirmée par le Royaume-Uni dans l'*Integrated Review Refresh 2023*²⁶³. La participation du porte-aéronefs italien pourrait soutenir le couple franco-britannique. Plusieurs autres pays européens pourraient y associer des bâtiments escorteurs, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou des Pays-Bas,

261. Dans l'océan Indien occidental, la Marine joue déjà un rôle de pourvoyeur de sécurité maritime et est intégrée à l'*US Navy* via la 5^e flotte. Des frégates FLF ou FREMM sont régulièrement déployées depuis la métropole et assurent une présence quasi-permanente auprès des opérations ATALANTA, HERACLES\MER, AGENOR ou à la Task Force 150.

262. « Déclaration conjointe – 36^e Sommet franco-britannique », Élysée, 10 mars 2023, disponible sur : www.elysee.fr.

263. « Integrated Review Refresh 2023: Responding to a more contested and volatile world », 16 mai 2023, « Through the March 2023 UK-France Summit we have strengthened our cooperation with France in the Indo-Pacific, including by establishing the basis of a permanent European maritime presence in the region through coordinated carrier deployments », disponible sur : www.gov.uk.

mais plus largement de tous les pays européens qui souhaitent jouer un rôle dans la préservation de leurs intérêts économiques et énergétiques dans cette région.

On ne peut par ailleurs exclure qu'un conflit éclate à la périphérie plutôt qu'au centre de l'espace indopacifique. Un tel déploiement pourrait donc aussi être envisagé comme une mesure préventive, qui permettrait par ailleurs d'envoyer un signal stratégique²⁶⁴ auprès des partenaires comme des compétiteurs, et de compenser l'absence (relative) des forces américaines dans cette zone. La permanence d'un groupe aéronaval dès « le temps de paix » permettrait par ailleurs de ponctuellement associer des partenaires régionaux, tels que l'Inde.

Le volume des forces aéronavales françaises déployées en Indo-Pacifique ces dernières années a été croissant, en particulier en 2021²⁶⁵. En outre, le haut degré d'interopérabilité de la France avec les États-Unis et leurs alliés dans la région est régulièrement démontré, encore récemment en juin 2023, lors de l'intégration de la *Lorraine* au sein du groupe aéronaval *Reagan*²⁶⁶, et nul ne doute de la plus-value opérationnelle que les capacités aéronavales françaises pourraient apporter aux États-Unis en cas de conflit ultérieur.

Si un tel soutien resterait nécessairement limité en volume au regard des élongations et des contraintes actuelles sur les forces françaises, il semble politiquement difficile d'imaginer que la France puisse ne pas du tout soutenir les États-Unis et leurs alliés en Asie en cas de conflit sino-américain en mers de Chine ou dans le détroit de Taïwan.

264. J. Bachelier, H. Fayet, A. Jonnekin et F. Renaud, « Le signalement stratégique : un levier pour la France dans la compétition entre puissances ? », *op. cit.*

265. Au-delà du groupe aéronaval, la France a déployé en 2021 un SNA pendant sept mois (déploiement *Marianne*), un Groupement amphibie et 7 autres bâtiments de combat.

266. « Japan, France, Canada, USA Flex Partnership While Operating in the Western Pacific », *Naval News*, 12 juin 2023, disponible sur : www.navalnews.com.

Conclusion

La stratégie indopacifique de la France telle que définie depuis 2018 vise à protéger ses intérêts souverains, réduire les risques d'instabilité, mais aussi peser sur l'équilibre stratégique de la région. Or, si la France dispose de nombreux atouts – ses territoires insulaires et maritimes, ses forces prépositionnées et ses déploiements militaires polyvalents, ainsi que ses nombreux partenaires locaux –, elle n'est pas en mesure de jouer un rôle majeur dans la zone. Elle doit en effet relever un nombre important de défis pour clarifier sa posture diplomatique ambiguë qui l'enferme dans l'étau sino-américain, mettre en adéquation ses ambitions et ses moyens, toujours insuffisants au vu des missions et des élongations, et renforcer son ancrage régional, notamment par des relations à ses territoires d'outre-mer clarifiées et assainies.

La détérioration de l'environnement sécuritaire en Indo-Pacifique représente une menace considérable pour les intérêts français et européens. Quatre zones à haut risque de conflit ouvert se distinguent particulièrement : le détroit de Taïwan, la mer de Chine méridionale, le pourtour de la péninsule coréenne et le nord de l'océan Indien (autour de la question iranienne). Les enjeux de sécurité maritime, de sécurité environnementale et de gestion des communs (océans, espace) constituent des facteurs de conflit à moyen terme. Ces crises potentielles en Indo-Pacifique impactent fortement le transport maritime, l'approvisionnement énergétique et le flux numérique.

Au regard des enjeux stratégiques et des facteurs de risques identifiés, la France doit faire évoluer son approche stratégique vers davantage de pragmatisme. Cette posture de clarté permettrait à la France de s'associer à des initiatives ou regroupements pertinents et efficaces. La France doit également s'efforcer d'associer systématiquement ses territoires d'outre-mer à la définition et mise en œuvre de l'approche française en Indo-Pacifique.

La posture de défense devrait par ailleurs être revue et s'appuyer sur la montée en puissance capacitaire, la réforme de la gouvernance, spécialement en Asie-Pacifique où l'organisation actuelle semble peu lisible et adaptée au regard des enjeux et facteurs de risques identifiés dans cette étude, et la densification des points d'appui, éléments indispensables à la crédibilité de la France dans la région. Enfin, la question du rôle de la France dans le cas d'un conflit de haute intensité dans la zone doit être anticipée.

Un conflit en Indo-Pacifique mettrait possiblement à dure épreuve l'unité européenne, en particulier si rien n'était anticipé à l'échelle communautaire, tant les positions politiques des acteurs diffèrent dans

cette région. Pour être efficace, la stratégie française doit agir dans le cadre, et en soutien, d'une approche renforcée de l'UE vis-à-vis de l'Indo-Pacifique. La France et l'UE peuvent offrir aux pays de l'Indo-Pacifique une option solide et crédible centrée sur les besoins des pays de la région et sur les domaines où ils peuvent apporter une réelle valeur ajoutée, en matière de sécurité maritime et environnementale notamment²⁶⁷. Une telle focalisation sur les besoins des pays et sur la coopération fonctionnelle serait par ailleurs facilitée par des stratégies sous-régionales²⁶⁸.

La France doit également être en mesure de se coordonner avec les États-Unis, sans être nécessairement suiviste. À défaut, elle risque de passer à côté d'informations, d'opportunités ou de développements pertinents pour ses intérêts, comme rappelé à titre d'exemples pour certains projets du Quad (IPMDA) ou de *Partners in the Blue Pacific*.

La tournée du président Macron dans le Pacifique en juillet 2023 semble cependant signaler une légère inflexion de la stratégie française en Indo-Pacifique. Contrairement à son habitude, le chef de l'État n'a pas rendu visite aux grands partenaires de la France dans la région, optant pour des acteurs plus modestes – ceux-là même qui ne souhaitent s'aligner ni sur les États-Unis ni sur la Chine. Le président Macron a également semblé resserrer la stratégie indopacifique autour de deux axes : la coopération en matière de sécurité et de défense, et le changement climatique. Des domaines où la France est particulièrement légitime en raison de son expérience et de son expertise.

Lors de son déplacement, le chef de l'État a donc pris le parti de capitaliser sur la compétence des forces armées françaises en matière de surveillance maritime et d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe (HADR). Il a annoncé la création d'une académie militaire à Nouméa, pour former des sous-officiers du Pacifique, ainsi que d'un pôle de coordination renforcé des secours, en coopération avec la Croix-Rouge. Avec 200 soldats supplémentaires et un investissement de 150 millions d'euros, la base militaire de Nouméa va voir son rôle renforcé dans le développement des capacités régionales, en accord avec les objectifs du séminaire des garde-côtes établi en 2021.

La lutte contre et l'adaptation au changement climatique font également partie des atouts diplomatiques de la France. Avec le Vanuatu, Emmanuel Macron a lancé un appel conjoint en faveur de l'action climatique, en s'appuyant sur l'Accord de Paris de 2015 et le Pacte de Paris pour les peuples et la planète publié en juin dernier. Il a ainsi positionné la

267. Z. Paikin, G. Kembara, A. Mantong et S. Blockmans, « The South China Sea and Indo-Pacific in an Era of "Multipolar" Competition: A More Targeted EU Response? », *op. cit.*

268. « La stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

France comme un soutien majeur de Port Vila et d'autres États insulaires du Pacifique dans leur quête de justice climatique²⁶⁹.

Ces orientations ont le mérite de réconcilier intérêts souverains et intérêts de puissance, positionnant la France comme un acteur « constructif » de l'Indo-Pacifique. L'inflexion engagée par le président Macron est en ce sens de nature à recrédibiliser une stratégie indopacifique française qui doit continuer à s'étoffer et gagner en cohérence.

269. L'Agence française de développement s'est engagée à allouer 200 millions d'euros au Pacifique d'ici 2027, soit un financement cinq fois plus important que le plan quinquennal précédent (mais qui reste modeste en comparaison des montants distribués par l'Australie ou les États-Unis). S'appuyant sur le succès de l'Initiative Kiwa, lancée par la France et l'UE en 2017 pour renforcer la résilience face au changement climatique dans le Pacifique, l'aide régionale nouvellement accordée promouvra l'adaptation au changement climatique en mêlant connaissances traditionnelles locales et techniques scientifiques globales. Le président Macron a également promis que Paris allait mettre en œuvre la plateforme-pays pour les forêts, la nature et le climat dédiée à la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre de la stratégie *Global Gateway* de l'Union européenne.

Les dernières publications des *Focus stratégiques*

- Élie Tenenbaum et Léo Péria-Peigné, [« Zeitenwende : La Bundeswehr face au changement d'ère »](#), *Focus stratégique*, n° 116, Ifri, septembre 2023.
- Guillaume Garnier, [« La France dans l'OTAN : de l'allié difficile au contributeur essentiel »](#), *Focus stratégique*, n° 115, Ifri, juin 2023.
- Jérémy Bachelier, Héloïse Fayet, Alexandre Jonnekin et François Renaud, [« Le signalement stratégique : un levier pour la France dans la compétition entre puissances ? »](#), *Focus stratégique*, n° 114, Ifri, mai 2023.
- Léo Péria-Peigné, [« Stocks militaires : une assurance-vie en haute intensité ? »](#), *Focus stratégique*, n° 113, Ifri, décembre 2022.
- Héloïse Fayet, [« Quelle posture stratégique pour la France au Moyen-Orient ? »](#), *Focus stratégique*, n° 112, Ifri, novembre 2022.
- Laurent Bansept, [« Le retour de la haute intensité en Ukraine : quels enseignements pour les forces terrestres ? »](#), *Focus stratégique*, n° 111, Ifri, juillet 2022.
- Laure de Roucy-Rochegonde, [« Deus ex machina : les enjeux de l'autonomisation des systèmes d'armes »](#), *Focus stratégique*, n° 110, Ifri, mai 2022.
- Laurent Bansept et Élie Tenenbaum, [« Après Barkhane : repenser la posture stratégique française en Afrique de l'Ouest »](#), *Focus stratégique*, n° 109, Ifri, mai 2022.
- Amélie Férey, [« Vers une guerre des normes ? Du *lawfare* aux opérations juridiques »](#), *Focus stratégique*, n° 108, Ifri, avril 2022.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org